

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 23 avril 2013

VOLUME 85

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino
Me ISABELLE SHURMAN pour M. Frank Zampino
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la Construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
FRANK ZAMPINO	9
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	9
DÉCISION	146
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	149

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
59E-37 De produire à la Commission les factures qu'il a acquittées lors d'un voyage à Las Vegas en 2006 alors que monsieur Abdallah, DG de la Ville était présent et monsieur Accurso	181
59E-38 Engagement de déposer les factures concernant les frais de déplacement et/ou de subsistance lors du voyage sur le bateau M Touch effectué en janvier 2007	223
59E-39 Engagement de déposer les factures concernant les frais de déplacement et/ou de subsistance lors du voyage sur le bateau My Touch effectué en février 2008	224

VOLUME 85
Le 23 avril 2013

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

59P-640 En liasse, factures et preuves de
paiement pour les deux voyages sur le
Touch.

241

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-troisième (23e)
2 jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bonjour, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour
15 la Commission.

16 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

17 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

18 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

19 Bonjour. Claude-Armand Sheppard pour monsieur Frank
20 Zampino.

21 Me ISABELLE SHURMAN :

22 Bonjour. Isabelle Shurman pour monsieur Frank
23 Zampino.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de

1 Montréal.

2 M. YURI TREMBLAY :

3 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
4 municipalités du Québec.

5 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

6 Bon matin. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
9 Construction du Québec.

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

12 Me DENIS HOULE :

13 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
14 l'ACRGTQ.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
20 du Québec.

21 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

22 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du
23 Québec.

24 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

25 Et bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur

1 des poursuites criminelles et pénales.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Veuillez vous lever, s'il vous plaît, pour
4 l'assermentation.

5

6

7

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-troisième (23e)
2 jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANK ZAMPINO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Zampino.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Si vous me permettez, on va peut-être revenir
14 ce sur quoi on a terminé hier en fin de journée,
15 simplement pour une petite clarification, s'il vous
16 plaît. Vous avez mentionné hier, concernant l'envoi
17 du discours à monsieur Sauriol de la copie du
18 discours du maire, qui était à ce moment-là public,
19 à monsieur Sauriol pour le transférer à monsieur
20 Léger, que ça avait pris probablement place là
21 après le fameux souper où monsieur Léger voulait
22 s'enquérir des grandes orientations de la Ville
23 dans le but potentiellement de devenir
24 éventuellement d.g., c'est exact?

25 R. C'est en... ça a été dans ce contexte-là suite à la

1 réunion que j'avais eue avec Claude Léger.

2 Q. [3] O.K. Donc, ce serait dans la continuité, si on
3 veut, de cette discussion-là, si je comprends bien
4 votre témoignage.

5 R. Oui.

6 Q. [4] Parfait. Est-ce que vous pourriez, Madame
7 Blanchette, s'il vous plaît, à l'onglet 22, je vais
8 simplement vous demander de confirmer ou non
9 quelque chose, Monsieur Zampino, onglet 22. Ce sont
10 encore une fois des extraits de votre agenda qui,
11 entre autres, concernent des rencontres avec
12 monsieur Rosaire Sauriol. Je pense que ces
13 extraits-là ont déjà été produits sous la cote 55P-
14 584, donc vous avez probablement eu l'occasion de
15 les étudier, Monsieur Zampino.

16 Simplement, il y a une date, en date du
17 vingt-cinq (25) mai deux mille six (2006). Vous
18 avez mentionné hier que le souper avait
19 probablement eu lieu aux alentours du vingt-six
20 (26). Nous avons un souper avec monsieur Sauriol le
21 vingt-cinq (25) mai deux mille six (2006). À la
22 page 6 de la pièce, Madame Blanchette. Une
23 rencontre qui, selon votre agenda, elle aurait pris
24 place à dix-neuf heures (19 h 00) le vingt-cinq
25 (25) mai. C'est une rencontre qui précède

1 effectivement l'envoi du discours et correspondrait
2 à la période à laquelle vous mentionnez avoir eu
3 probablement un souper avec monsieur Léger. Est-ce
4 que c'est possible que ce soit cette rencontre-là?

5 R. C'est possible que ce soit cette date parce que
6 c'était dans la période, évidemment, où la Ville de
7 Montréal était à la recherche d'un nouveau
8 directeur général. Comme je vous dis, je ne peux
9 pas confirmer la date exacte, mais ce que je vois à
10 l'écran...

11 Q. **[5]** Vous avez mentionné le vingt-six (26) hier,
12 mais c'est possible que ce soit celle du vingt-cinq
13 (25) là.

14 R. Exactement. C'est ça.

15 Q. **[6]** Parfait. Merci. Avez-vous pris part par la
16 suite, suite à cette rencontre-là ou à l'envoi des
17 informations demandées par monsieur Sauriol pour...
18 de la part de monsieur Léger, avez-vous pris part
19 plus avant là au processus d'embauche de monsieur
20 Léger?

21 R. Pas à ma connaissance, comme je vous dis, d'abord,
22 ce n'était pas une entrevue d'embauche. Monsieur
23 Léger voulait, comme je vous dis, me rencontrer,
24 connaître les grandes orientations de la Ville. Ce
25 n'était pas une longue rencontre, à ma

1 connaissance. Et puis suite à cette rencontre,
2 j'avais eu la demande de transmettre ces documents
3 officiels de la Ville de Montréal, vu que j'en
4 avais fait état. On a parlé beaucoup, lors de cette
5 réunion, sur la situation budgétaire de la Ville et
6 notre intention, évidemment, de soumettre, à une
7 très courte échéance, un projet de... un projet de
8 rationalisation à la Ville de Montréal qui est le
9 fameux dossier RESOP que j'ai présenté hier.

10 Q. **[7]** Parfait. Est-ce que vous avez informé... Vous
11 saviez que le maire était dans le processus,
12 naturellement. Il est le maire de la Ville et il se
13 cherche un DG. Est-ce que vous avez informé le
14 maire de cette rencontre-là avec monsieur Léger,
15 pour le mettre au courant, là, et l'éclairer peut-
16 être dans son choix éventuel?

17 R. Je n'ai aucun souvenir d'en avoir parlé, ne
18 connaissant pas le calendrier de l'ensemble du
19 processus. Alors, est-ce que le processus s'est
20 échelonné jusqu'à, je ne sais pas, là, jusqu'à son
21 embauche, jusqu'au... Je pense que c'est... Son
22 contrat a été signé le mois de juillet deux mille
23 six (2006). Alors, sûrement le maire était impliqué
24 dans le processus d'embauche, vu que c'était un
25 directeur général. Il se peut que j'en aie discuté

1 avec Gérald Tremblay, mais comme je vous dis, là,
2 je n'ai pas de souvenir de cette discussion.

3 Q. **[8]** Aviez-vous informé le maire également de la
4 demande de monsieur Léger, par le biais de monsieur
5 Sauriol, de lui transmettre copie, si on veut, du
6 discours ou de la conférence de presse du maire, le
7 trente (30) mai?

8 R. Je ne penserais pas. Comme j'ai mentionné hier, une
9 fois que j'ai rencontré monsieur Léger et qu'il
10 était un candidat dans un processus, un candidat
11 potentiel, et il a demandé des informations à la
12 Ville qui, pour moi, étaient des informations
13 publiques, je lui ai remis. Je ne pense pas que
14 j'en aie parlé au maire, parce que je ne voyais pas
15 nécessairement l'intérêt de le faire, là. C'était
16 des documents publics.

17 Q. **[9]** O.K. Est-ce que vous saviez, quand monsieur
18 Léger vous a rencontré le soir du vingt-cinq (25)
19 mai, avec monsieur Sauriol, est-ce que vous savez
20 si le maire l'avait déjà contacté ou non? Est-ce
21 qu'il y avait eu un contact entre lui et le maire,
22 à votre connaissance?

23 R. Ça, honnêtement, je l'ignore.

24 Q. **[10]** Vous l'ignorez?

25 R. Je l'ignore. Je ne me rappelle pas, au moment de

1 cette rencontre, s'il avait déjà eu un appel du
2 maire. Alors, je ne peux pas... Je ne peux pas vous
3 en dire plus, là. Je n'ai pas de souvenir à savoir
4 s'il m'avait dit que le maire l'avait appelé.

5 Q. **[11]** O.K. Est-ce que vous savez, par contre, là,
6 avez-vous un souvenir qu'il y a eu un appel du
7 maire, effectivement, dans le cas de monsieur
8 Léger, à un certain moment donné?

9 R. J'ai... Honnêtement, je l'ai appris au témoignage
10 de la part...

11 Q. **[12]** O.K. Mais si on se situe à l'époque, à
12 l'époque, est-ce que vous aviez une...

13 R. Si on se situe...

14 Q. **[13]** ... une telle notion?

15 R. Si on se situe à l'époque, honnêtement, je n'ai pas
16 de souvenir à savoir si le maire avait fait une
17 tentative de joindre monsieur Léger personnelle-
18 ment.

19 Q. **[14]** O.K. Et ça n'a pas été mentionné par monsieur
20 Léger au souper, ou c'est parce que vous n'en avez
21 pas de souvenir?

22 R. Je n'en ai pas de souvenir. Si ça a été mentionné,
23 je n'ai pas de souvenir de ça.

24 Q. **[15]** O.K. Et vous n'avez certainement pas - en tout
25 cas je le présume, mais vous me corrigerez -

1 informé le maire du fait que monsieur Sauriol était
2 proche, ou avait été impliqué dans cette rencontre
3 avec vous et monsieur Léger?

4 R. Votre question?

5 Q. **[16]** Je vous demande si vous avez informé le maire
6 du fait, de l'implication de monsieur Sauriol,
7 telle que vous nous l'avez décrite, mais dans le
8 processus d'embauche d'un directeur général, même
9 si ce n'est qu'un entremetteur?

10 R. Là aussi, on parle de deux mille six (2006).
11 Honnêtement, je ne peux pas vous confirmer
12 aujourd'hui que j'en ai discuté avec le maire.

13 Q. **[17]** O.K. Donc, vous ne vous en souvenez pas, là.
14 Ce n'est pas une... Ce n'est pas catégorique du
15 fait que vous l'avez fait ou non. C'est ça?

16 R. Je ne m'en... Je n'ai aucun souvenir. Ça se peut
17 que je lui aie mentionné, comme ça se peut que je
18 ne lui aie pas mentionné. Honnêtement, on parle de
19 deux mille six (2006), là, je ne me rappelle pas,
20 dans tout ce processus, qu'est-ce qui s'est passé
21 avant, c'était quoi les dates pertinentes de ce
22 processus d'embauche. Je ne peux pas vous dire si
23 j'en ai mentionné au maire ou non.

24 Q. **[18]** O.K. Avez-vous...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître LeBel, est-ce que la question est bien s'il
3 a demandé, s'il a discuté au maire du fait que
4 Rosaire Sauriol était impliqué dans le processus
5 d'emploi de monsieur Léger?

6 Me SONIA LeBEL :

7 Oui. Ne serait-ce qu'à titre d'entremetteur, comme
8 il l'a décrit.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Effectivement.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[19]** Et votre réponse, c'est que vous ne vous en
15 rappelez pas.

16 R. Oui. Bien, ma réponse, c'est que je ne me rappelle
17 pas si j'ai discuté au maire que Rosaire Sauriol
18 m'avait demandé de participer à une rencontre avec
19 Claude Léger, et non pas que Rosaire Sauriol s'est
20 mêlé à un processus d'embauche, là. C'était une
21 rencontre. Et, dans le fond, je réitère, ce n'était
22 pas un exercice d'embauche, ce soir-là.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[20]** Mais vous étiez conscient que monsieur Léger
25 recherchait, à tout le moins, des informations

1 concernant le poste du directeur général de la
2 Ville de Montréal. Ça c'était sur la table, comme
3 notion, là.

4 R. Oui. Il voulait me rencontrer pour connaître les
5 grands enjeux de la Ville de Montréal. C'est ça.

6 Q. **[21]** Eu égard à un emploi comme directeur général
7 de la Ville de Montréal, et non pas simplement
8 comme un citoyen concerné, là.

9 R. Au poste de directeur général, mais je peux
10 également vous dire qu'on n'a aucunement parlé de
11 processus d'embauche, genre de question, exemple,
12 c'est quoi la prochaine étape, qui est la firme,
13 qui va être sur le comité de sélection? Aucunement
14 ce genre de discussion. C'était pour me connaître,
15 et connaître les grands enjeux de la Ville. Et
16 c'est tout.

17 Q. **[22]** Tout à fait. Mais de son point de vue à lui,
18 ce questionnement-là, il était clair pour vous, au
19 moment du souper, qu'il était en rapport à un futur
20 poste, ou peut-être un poste de DG, et ce n'était
21 pas simplement un citoyen concerné qui voulait
22 connaître les enjeux de la Ville. On s'entend?

23 R. Oui.

24 Q. **[23]** Parfait.

25 R. J'ai senti que c'est un poste qui l'intéressait.

1 Q. **[24]** O.K.

2 R. Effectivement.

3 Q. **[25]** À ce moment-là, on se situe en deux mille six
4 (2006), est-ce que vous pouvez nous dire si
5 monsieur Sauriol était devenu un ami? Est-ce qu'il
6 était considéré comme un ami à vous, à ce moment-
7 là? Parce qu'on comprend que votre relation a
8 évolué au fil des années, vous avez expliqué hier à
9 la Commission les premières fois où vous l'avez
10 rencontré, quand Dessau a pris, a acheté Soprin à
11 l'époque et vous nous avez expliqué que votre
12 relation avec monsieur Sauriol avait quand même
13 évolué au fil des ans jusqu'à ce qu'il devienne un
14 ami. En deux mille six (2006) est-ce que c'était le
15 cas?

16 R. Oui, monsieur Sauriol était déjà un ami à moi en
17 deux mille six (2006). Comme je vous dis je l'ai
18 connu en deux mille huit (2008) (sic) et puis il y a
19 un lien d'amitié qui s'est développé au fil, au fil
20 des ans.

21 Q. **[26]** Vous pouvez nous dire peut-être à partir de
22 quelle époque vous pouvez dire que vous avez
23 considéré monsieur Sauriol plus comme un ami que
24 comme un entrepreneur ou un ingénieur d'une firme?

25 R. Je dirais peut-être à partir des années deux mille

1 (2000), deux mille un (2001), deux mille (2000),
2 deux mille un (2001), je dirais des..., dans ces
3 périodes-là, j'étais encore à la Ville de Saint-
4 Léonard, on était avant la..., on était avant la
5 fusion, la fusion, les élections pour la nouvelle
6 Ville de Montréal étaient en novembre deux mille un
7 (2001). Alors, mon meilleur souvenir c'est, c'est
8 l'année fort probablement l'année deux mille
9 (2000), quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille
10 (2000), deux mille un (2001), dans ces eaux-là.

11 Q. [27] Et monsieur, monsieur Sauriol, donc, était
12 quelqu'un que vous fréquentiez, vous alliez manger
13 avec lui, déjeuner, des fois souper, luncher, est-
14 ce que c'est exact?

15 R. Oui. J'ai, au fil des ans, j'ai eu des rencontres
16 avec monsieur Sauriol avec effectivement, parfois
17 des petits déjeuners, parfois des soupers, à
18 quelques occasions on a fait des sorties en couple
19 avec son épouse et mon épouse, peut-être trois,
20 deux, trois fois, là.

21 Mais effectivement c'est quelqu'un, c'est
22 quelqu'un qui est devenu au fil des ans un ami,
23 c'est quelqu'un qui avait également une..., je
24 considérais une bonne, une bonne analyse, une bonne
25 tête politique, j'avais le politique dans le sang.

1 Alors, souvent on discutait, on parlait, on
2 parlait de beaucoup de choses évidemment, mais oui,
3 j'ai tissé des liens avec lui, effectivement comme,
4 comme dans n'importe quelle entreprise on finit par
5 tisser des liens avec certains amis, des personnes
6 plus, des personnes moins. Alors, c'est quelqu'un
7 qui, avec qui effectivement j'avais, j'avais une
8 bonne relation.

9 Q. **[28]** Est-ce que c'est quelqu'un avec qui vous
10 discutiez des enjeux de la Ville, des affaires de
11 la Ville de temps en temps?

12 R. Je ne pourrais pas vous dire que sur les quinze ans
13 que j'ai rencontré monsieur Rosaire Sauriol que je
14 n'ai pas discuté des grands enjeux de la Ville.
15 Alors, mais Rosaire Sauriol étant un ami souvent
16 pouvait me rencontrer, oui, pour me questionner sur
17 de grands enjeux de la Ville, mais également d'être
18 une personne conseil parfois pour le guider dans
19 certaines, certains problèmes ou dossiers qu'il
20 pouvait avoir, exemple, dans d'autres
21 arrondissements.

22 Je me rappelle même au niveau de la
23 Communauté métropolitaine de Montréal, il y avait
24 des enjeux importants là, j'étais membre du comité
25 exécutif. Alors, parfois lors d'un petit déjeuner

1 on posait des questions, avez-vous connaissance de
2 ce dossier, j'ai vu telle personne, c'est-tu un
3 dossier à votre connaissance qui à votre
4 connaissance est sérieux, ça va-tu avancer?

5 Alors, c'est toutes sortes de dossiers,
6 dans le fond, qui sont généralement des dossiers
7 publics. Mais ceci étant dit, la grande distinction
8 que je fais dans les rencontres que je peux avoir
9 avec monsieur Sauriol et je peux comparer un peu ça
10 avec une rencontre que je fais avec, mettons, Tony
11 Accurso que j'ai déjà mentionné qui est un ami de
12 longue date. Ce ne sont pas des..., c'est des
13 personnes qui connaissent, qui connaissent ma
14 personne, c'est des personnes qui connaissent de la
15 façon que je fonctionne.

16 Alors, c'est souvent une rencontre d'amitié
17 et puis on parle, on parle de beaucoup de choses,
18 mais ce n'est pas nécessairement pour, pour que ces
19 rencontres ont comme mission ou comme but
20 d'aboutir, dans le fond, à un règlement de dossier
21 ou quoi que ce soit.

22 Alors, même si je regarde cette rencontre-
23 là, je peux vous dire parce qu'on en a parlé,
24 concernait clairement le dossier, le dossier de la
25 rencontre avec Claude Léger. Si parfois j'ai

1 rencontré Rosaire Sauriol avec une autre personne,
2 ça peut peut-être m'allumer sur le but de cette
3 rencontre. Mais quand j'ai des rencontres seul avec
4 ces personnes, ça devient beaucoup plus difficile
5 pour moi de vous dire quels sont les buts...

6 Q. **[29]** L'objet de la rencontre?

7 R. ... l'objectif ou l'objet de ces rencontres.

8 Q. **[30]** Mais...

9 R. Vu que c'est quand même des personnes que j'ai vues
10 au fil, au fil des ans par lien d'amitié surtout
11 là.

12 Q. **[31]** Alors, Monsieur Zampino, je comprends donc,
13 est-ce que vous étiez en mesure donc de faire la
14 distinction entre vos liens d'amitié et vos liens
15 potentiellement d'affaires, tel qu'on peut les
16 concevoir, avec monsieur Sauriol?

17 R. Toujours. Toujours. Et je pense que je l'ai
18 mentionné, on est capable de tisser des liens au
19 fil des ans dans une entreprise. La fonction
20 publique, pour moi, n'est pas nécessairement
21 différente, et là je parle en termes de liens
22 d'amitiés, que n'importe quelle autre entreprise.
23 J'avais ça quand j'ai été dans un bureau de
24 comptables. On rencontre beaucoup de monde, on
25 finit par tisser des liens avec certaines

1 personnes. J'imagine que c'est la même chose dans
2 votre domaine de travail. Et puis il y a des amis
3 avec qui on finit par faire des sorties, des
4 soirées, puis il y en a d'autres où ce sont tout
5 simplement des collègues de travail.

6 Mais une chose est claire pour moi, même si
7 j'ai tissé des liens, dans certains cas des liens
8 serrés avec des amis au fil des ans, pour moi j'ai
9 toujours été capable de faire la distinction claire
10 entre mes liens d'amitié et mes responsabilités en
11 tant qu' élu, en tant que président du comité
12 exécutif. Et je peux vous dire, j'ai eu à
13 rencontrer beaucoup de monde, beaucoup de monde
14 qui, je peux même vous dire, auraient voulu peut-
15 être être mes amis. Mais je considère un ami une
16 personne qui est capable, dans le fond, de partager
17 ouvertement, parler de famille, parler de n'importe
18 quoi. Et même si on parle, même si on parle de nos
19 fonctions respectives, si je sens le moindrement
20 que le but de cette amitié c'est de profiter d'une
21 situation ou d'abuser d'une situation, en ce qui me
22 concerne ce n'est pas un ami.

23 Alors, les amis que j'avais, dont j'ai
24 tissé des liens pendant des années, c'était des
25 gens que je respectais, c'est des gens qu'on me

1 respectait, et puis c'était le sens de notre lien
2 d'amitié.

3 Q. **[32]** Vous étiez au courant, Monsieur Zampino, que
4 monsieur Sauriol avait des contrats, il faisait des
5 affaires avec la Ville de Montréal, c'est exact?

6 R. Absolument.

7 Q. **[33]** O.K. Et vous ne voyez pas de distinction,
8 vous, entre des liens d'affaires ou des liens
9 d'amitié qui peuvent se tisser dans le secteur
10 privé où les règles sont libres, on peut faire
11 affaire avec qui on veut, et dans le secteur public
12 où on parle d'argent public, l'argent des
13 contribuables, et qu'il y a des règles très claires
14 d'apparence de conflit, de conflit d'intérêt,
15 d'octroi de contrat qui sont établies? Pour vous,
16 vous ne faites pas de nuance, là, entre ces deux
17 secteurs-là?

18 R. Je fais une nuance avec la réserve suivante :
19 d'abord je voudrais tout simplement répéter que,
20 même si certains individus sont considérés des
21 amis, j'ai toujours été capable de trancher la
22 ligne entre mes responsabilités professionnelles et
23 mes liens d'amitié, et cette ligne ne devait jamais
24 être passée. Alors, ça c'est... j'ai émis ça.

25 Maintenant, votre question sur la

1 différence entre le secteur privé et le secteur
2 public, quand on avait des dossiers à la Ville de
3 Montréal où on pouvait devoir statuer sur une
4 décision au comité exécutif qui pouvait impliquer
5 un certain conflit d'intérêt qui est très défini
6 par la Loi des cités et villes, qui est, exemple,
7 je vais prendre n'importe quel exemple, on doit
8 vendre un terrain de trois cent cinquante mille
9 dollars (350 000 \$) suite à un sommaire décisionnel
10 à une compagnie, et dont un des actionnaires de la
11 compagnie est le frère d'un membre du comité
12 exécutif, mais la règle est très claire, le membre
13 du comité exécutif doit déclarer son intérêt et ne
14 pas participer à cette décision.

15 Q. **[34]** Oui. Là, on parle d'un intérêt direct dans
16 l'affaire, un intérêt d'affaires, un intérêt
17 monétaire.

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[35]** Est-ce que vous avez déjà exposé au maire vos
20 liens d'amitié? On a le droit d'avoir des amis dans
21 la vie, vous avez raison, mais vous aviez une
22 fonction importante à la Ville de Montréal,
23 Monsieur Zampino, vous étiez président du comité
24 exécutif, et vous n'étiez pas le premier venu sur
25 le territoire. Est-ce que vous avez exposé au maire

1 vos liens d'amitié avec Rosaire Sauriol?

2 R. J'avais des amis...

3 Q. **[36]** Ma question : est-ce que vous avez exposé au
4 maire? Pas si vous aviez des amis. S'il vous plaît,
5 répondez. Est-ce que vous avez exposé au maire vos
6 liens d'amitié avec Rosaire Sauriol?

7 R. Non. Moi je n'avais pas à exposer au maire quels
8 étaient les amis ou les personnes avec qui j'ai
9 tissé des liens au fil des ans, comme je ne lui ai
10 jamais posé la question non plus.

11 Q. **[37]** Donc, le maire ne connaissait pas votre
12 relation particulière avec monsieur Sauriol? Je
13 comprends qu'il sortait du lot, là. Vous n'aviez
14 pas la même relation avec Michel Lalonde, on
15 s'entend?

16 R. Oui, c'est sûr.

17 Q. **[38]** Vous n'aviez pas la même relation avec Yves
18 Cadotte?

19 R. Exactement.

20 Q. **[39]** Donc, monsieur Sauriol, en plus d'être un
21 ingénieur d'une firme de génie ayant des contrats
22 avec la Ville de Montréal, était également un ami,
23 et cette portion-là, vous ne l'avez pas indiquée au
24 maire, c'est exact?

25 R. Oui, il était d'abord et avant tout un ami.

1 Q. **[40]** Parfait. Vous avez parlé de Tony Accurso. Vous
2 le connaissez depuis une trentaine d'années, vous
3 avez déjà mentionné?

4 R. Bien, je dirais une trentaine d'années, oui,
5 c'est... Écoutez, j'essaye de penser. Nos pères se
6 sont connus dans les années, je pense dans les
7 années soixante-dix (70). Moi j'ai connu monsieur
8 Accurso, je crois, dans les années... dans les
9 années quatre-vingts (80). Alors, c'est facilement
10 une trentaine d'années.

11 Q. **[41]** Une trentaine d'années. Donc, je comprends que
12 ça part de vos pères respectifs, là, cette amitié-
13 là, cette connaissance.

14 R. Oui. Bien, enfin, quand je dis nos pères
15 respectifs, mon père a été développeur dans le
16 domaine de l'habitation résidentielle. Je me
17 rappelle, je crois, avait déjà fait affaire avec
18 une de ses compagnies dans un dossier d'urgence de
19 construction d'un aqueduc pour avancer son projet,
20 alors ils se sont connus comme ça. C'était des
21 connaissances d'affaires. Alors, juste pour vous
22 dire que ça date quand même de longtemps, et j'ai
23 connu monsieur Tony Accurso au début des années...
24 dans les années quatre-vingt-six (86), là. Je ne me
25 rappelle pas de la date exacte, là.

1 Q. **[42]** O.K. Vous étiez également au courant, je pense
2 que ce n'est un secret pour personne, que monsieur
3 Accurso a des entreprises qui avaient des contrats
4 avec la Ville de Montréal?

5 R. Ah oui, régulièrement.

6 Q. **[43]** Régulièrement. Et est-ce que monsieur Accurso
7 est quelqu'un que vous fréquentiez régulièrement,
8 soit sur une base amicale ou pour des relations
9 d'affaires?

10 R. Monsieur Accurso étant un très bon ami à moi, j'ai,
11 avec lui aussi, eu des rencontres, des lunchs avec
12 monsieur Accurso. Effectivement, là, j'ai eu une
13 relation avec monsieur Accurso. J'ai tissé des
14 liens d'amitié avec lui, là. C'était un bon ami.

15 Q. **[44]** Avez-vous eu, à part des lunchs amicaux ou des
16 lunchs d'amitié, avez-vous eu à avoir des
17 rencontres ou des réunions qui étaient plus axées
18 sur les affaires avec monsieur Accurso?

19 R. Rarement. Rarement, et je vous dis, même si j'ai
20 rencontré Tony Accurso, la raison pour laquelle je
21 vous dis rarement, et je me réfère plus
22 spécifiquement aux dix (10) dernières années, Tony
23 Accurso, quand je le voyais, était une personne,
24 pour moi, qui était plus, je considérais, en
25 phasing out - ce que je connais de Tony Accurso par

1 rapport à mon amitié - en phasing out de sa
2 compagnie. Celui qui s'occupait du quotidien,
3 généralement, de ses entreprises, c'était son bras
4 droit, qui était Frank...

5 Q. **[45]** Minicucci?

6 R. Minicucci, c'est ça. Alors, quand je pouvais
7 rencontrer monsieur Accurso... Honnêtement, écoute,
8 je n'exclus pas qu'il m'a posé des questions sur
9 des dossiers de la Ville, je suis... Je suis quand
10 même président du comité exécutif à la Ville de
11 Montréal. Alors ça serait une fausseté de vous dire
12 qu'il ne m'a jamais posé des questions sur...

13 Q. **[46]** Lui avez-vous répondu?

14 R. Pardon?

15 Q. **[47]** Qu'est-ce que vous lui répondiez, dans ce
16 temps-là?

17 R. Bien, ça dépend quelle était la question. Il dit,
18 « Est-ce que la Ville... Qu'est-ce qu'ils vont
19 investir en termes d'infrastructures dans les
20 prochaines années? » Je ne peux pas vous donner des
21 exemples concrets, mais c'est quelqu'un qui,
22 honnêtement, dans mes discussions avec lui, parlait
23 souvent, et je vous le dis - on va peut-être parler
24 tantôt du bateau, là - son bateau, c'était sa
25 passion. Il me racontait comment qu'il allait,

1 toutes les fins de semaine, à Trois-Rivières pour
2 construire son joyau pendant des mois puis des
3 mois, je ne sais pas combien d'années ça a duré.
4 Alors, il me parlait souvent de cette passion-là,
5 et c'était des discussions, souvent, de cette
6 sorte. On parlait de sa famille, on parlait de ma
7 famille. Je sais que ses enfants étaient
8 ingénieurs, que mon enfant, que mon gars,
9 évidemment gradué, également a étudié en
10 ingénierie. C'est souvent de ça qu'on parlait.
11 Alors, on parlait rarement, je vous dis bien
12 honnêtement, c'est le genre de relation que j'avais
13 avec lui, on parlait rarement de dossiers de la
14 Ville.

15 Q. [48] Mais même si c'était de rares occasions,
16 Monsieur Zampino, vous ne considérez pas que,
17 compte tenu de votre position, de votre fonction,
18 compte tenu du type de contrat que monsieur Accurso
19 ou monsieur Sauriol pouvaient obtenir à la Ville de
20 Montréal, pour vous ce n'était pas dérangeant, là?
21 On commence à trouver que la ligne s'amincit, non?

22 R. Monsieur... Les compagnies de monsieur Accurso, si
23 on regarde l'historique à la Ville de Montréal, et
24 j'étais, entre deux mille un (2001) et deux mille
25 huit (2008), président du comité exécutif

1 signataire de fort probablement de six cents (600)
2 à mille (1 000) résolutions du comité exécutif à
3 chaque année. On avait des contrats qui pouvaient
4 être accordés à chaque année, et je suis convaincu
5 que si vous sortez la liste de tous ces contrats,
6 vous allez trouver fort probablement, si ce n'est
7 pas à chaque réunion, à toutes les deux ou trois
8 réunions du comité exécutif puis ensuite au conseil
9 municipal, des contrats octroyés à ces entreprises.
10 Je pense que les médias ont fait état du nombre de
11 contrats que ces entreprises ont obtenus au fil des
12 années, si ce n'était pas le plus gros.

13 Alors, c'est évident qu'à chaque fois que
14 je rencontrais monsieur Accurso, l'idée ce n'était
15 pas de parler de contrats, il est à la Ville de
16 Montréal comme dans le marché de la Ville de
17 Montréal bien avant que moi j'arrive et ce n'est
18 sûrement pas moi qui lui ai ouvert les portes pour
19 les marchés de Saint-Léonard. Alors, on pourra bien
20 dire...

21 Q. **[49]** Parce que monsieur Accurso était effectivement
22 très présent dans Saint-Léonard, ses entreprises?

23 R. J'imagine, comme d'autres entreprises, il a
24 soumissionné à Saint-Léonard, il a sûrement
25 remporté des contrats. Mais là je n'ai pas cette

1 information à savoir si, s'il en avait plus que
2 d'autres. Je me rappelle d'un des derniers, un des
3 derniers rapports du vérificateur général qui avait
4 été déposé juste avant mon départ. Je ne sais pas
5 si c'était en deux mille sept (2007), je pense que
6 c'était en deux mille sept (2007) où Michel Doyon,
7 le vérificateur général à la Ville de Montréal
8 présente son rapport puis dit, bon, il parlait
9 justement de ce que vous posez comme question.

10 Il semblait y avoir une concentration de
11 contrats dans certains arrondissements. Je me
12 rappelle pertinemment que dans le cas de Louisbourg
13 c'était quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
14 contrats dans Anjou qui étaient octroyés à
15 Louisbourg. Je ne me rappelle pas cette information
16 pour Saint-Léonard.

17 Maintenant, est-ce qu'en deux mille six
18 (2006), en deux mille cinq (2005), en deux mille
19 quatre (2004), il a obtenu une partie des contrats?
20 Je ne sais pas, là. Mais si on accorde deux
21 contrats dans Saint-Léonard en infrastructure dans
22 une année donnée ou trois contrats dans une année
23 donnée, et puis un des trois contrats est accordé à
24 Louisbourg puis ça représente soixante-dix pour
25 cent (70 %) de la valeur de tous les contrats, bien

1 oui, on peut me dire qu'il a obtenu la majorité des
2 contrats. Mais c'était quand même pas, pas majeur.
3 Ceci étant dit...

4 (10:06:21)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[50]** Mais la question est surtout, pour vous
7 c'était anodin que le président du conseil exécutif
8 soit ami et développe des liens d'amitié avec deux
9 personnes qui ont beaucoup de contrats à la Ville
10 de Montréal, soit Dessau, Rosaire Sauriol et
11 Accurso. Pour vous, vous n'y voyiez pas de... de
12 problèmes?

13 R. Dans le fond je ne voudrais pas, Madame la
14 Présidente, le qualifier d'anodin, je voudrais
15 plutôt dire que j'avais tissé des liens d'amitié,
16 mais j'étais toujours capable de tracer la ligne.

17 Q. **[51]** La question c'est : Est-ce que vous y voyiez
18 un problème ou pas?

19 R. Moi je ne voyais pas de problème...

20 Q. **[52]** O.K.

21 R. ... en autant que je suis capable de tracer cette
22 ligne.

23 Q. **[53]** Parfait. Est-ce que de ce fait, est-ce que
24 vous avez dit au maire que vous aviez des liens
25 avec aussi monsieur Accurso?

1 R. Je n'ai, je n'ai jamais parlé au maire de Montréal
2 de... dans le fond, de mes liens d'amitié qui est
3 de ma vie personnelle comme je ne lui ai pas
4 demandé à lui.

5 Q. [54] Mais par transparence?

6 R. Oui.

7 Q. [55] Est-ce que ça n'aurait pas été, vous n'auriez
8 pas dû faire ça, le dire au maire :

9 Écoutez, j'ai, moi, des liens d'amitié
10 tant avec Accurso qu'avec Rosaire
11 Sauriol et d'autres entrepreneurs en
12 construction qui reçoivent de nos
13 contrats.

14 Est-ce que vous n'auriez pas, ça n'aurait pas été
15 quelque chose que le maire aurait dû savoir?

16 R. J'aurais pu lui dire, je l'admets, Madame la
17 Présidente. Mais, encore une fois, la discussion
18 que j'aurais eue avec le maire c'était de lui dire
19 c'est, c'est des amis et que le maire, j'imagine,
20 j'imagine, m'aura dit, m'aura dit :

21 Bien, monsieur Zampino, assurez-vous,
22 assure-toi, Frank, assure-toi que tu
23 tranches la ligne entre ces liens
24 d'amitié et le travail, les décisions
25 qu'on est porté à prendre au comité

1 exécutif.

2 On n'avait pas, la loi ne nous obligeait pas à
3 déclarer un intérêt sur des amitiés.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[56]** Oui, mais là on ne parle pas de loi, Monsieur
6 Zampino, on est dans les... on est dans la
7 politique, on est dans l'administration publique,
8 on est dans les contrats et les deniers publics.
9 Vous êtes tout à fait au courant, on a parlé
10 abondamment du conflit et d'apparence de conflit
11 d'intérêts, si on se fie strictement à la loi, je
12 comprends, la Charte de la Ville de Montréal, ce
13 n'est pas ce qu'elle demande. Maintenant, il y a un
14 code d'éthique pour les élus qui a été établi
15 depuis deux mille dix (2010), mais dans les années
16 où on est, vous avez raison. Ce qu'on vous dit,
17 c'est que monsieur Sauriol et monsieur Accurso ont
18 été, et on le sait, en consortium sur un des plus
19 gros contrats de la ville de Montréal. Et ce que
20 vous nous dites, c'est qu'il ne vous a pas traversé
21 l'esprit de soit vous retirer du processus, soit de
22 dénoncer votre conflit d'intérêts, chose qui se
23 fait dans bien des corps de métier, où les gens
24 s'abstiennent de procéder dans ces cas-là. Ou s'ils
25 ne s'abstiennent pas, à tout le moins dénoncent le

1 conflit d'intérêts pour ce que ce soit au vu et au
2 su de tous.

3 Alors, c'est ça la question : Il ne vous
4 est pas traversé l'esprit d'annoncer, de dénoncer
5 ou de dire ces liens d'amitié là pour éviter la
6 suite des événements qu'on connaît ou, à tout le
7 moins, éviter toute ambiguïté? Est-ce que ça
8 n'aurait pas été la façon appropriée de vous
9 comporter comme président du comité exécutif?

10 R. J'ai... Parce que là vous parlez de beaucoup de
11 choses.

12 Q. **[57]** Alors, la question est très... Je vais vous en
13 faire une question avec tout ça. N'aurait-il pas
14 été approprié, en tant que président du comité
15 exécutif qui occupe, comme vous l'avez dit, une
16 charge électorale, qui est un privilège, de dénoncer
17 au maire ce que moi j'appelle ce conflit d'intérêts
18 ou cette apparence de conflit d'intérêts, pour
19 faire en sorte que tout le processus soit
20 transparent?

21 R. D'abord, je n'étais pas en situation de conflit
22 d'intérêts. On peut dire...

23 Q. **[58]** Je reprends la question.

24 R. Oui.

25 Q. **[59]** N'aurait-il pas été plus approprié de dénoncer

1 cette situation au maire pour faire preuve de la
2 plus grande transparence possible?

3 R. C'est quelque chose que j'aurais pu faire. C'est
4 quelque chose que j'aurais pu faire. Je répète que
5 mes relations avec ces personnes-là ne m'ont jamais
6 amené à transgresser quoi que ce soit dans l'octroi
7 de ces contrats. Je comprends très bien, Madame la
8 Présidente, dans le contexte où nous sommes
9 aujourd'hui, avec tout ce que nous avons entendu,
10 qu'il y ait des règles claires, strictes et
11 précises qui sont adoptées, qui vont être adoptées,
12 qui vont être améliorées, et qui vont traiter de
13 l'ensemble de ces éléments.

14 Au moment où j'étais présent à la Ville de
15 Montréal dans cette situation, je croyais agir de
16 toute bonne foi. De toute bonne foi. À la Ville de
17 Montréal, on accorde beaucoup de contrats. Je
18 comprends qu'on va me dire que c'est quand même un
19 contrat important, celui des compteurs d'eau, à ne
20 pas le confondre avec d'autres contrats, mais je
21 peux vous dire qu'il y a plusieurs élus qui tissent
22 des liens avec beaucoup de personnes, et puis
23 personne dans cette période-là mentionnait ou
24 devait déclarer leurs liens d'amitié en prévision
25 de l'adoption du contrat.

1 On va bien me dire, tu sais, la différence
2 entre un lunch avec monsieur Accurso ou un lunch
3 avec monsieur Sauriol, et de séjourner sur son
4 bateau, c'est deux mondes, j'en conviens. J'ai déjà
5 mentionné que c'était une maladresse de ma part,
6 que j'ai admis l'erreur. J'ai déjà dit que les
7 perceptions en politique valent pour beaucoup plus
8 que les véritables faits. Je ne voudrais pas que
9 l'erreur que j'ai faite, que la maladresse qui a
10 été commise vienne entacher un processus qui a été
11 mis de l'avant dans ce dossier-là, qui a été
12 rigoureux, qui a été impeccable, et qui a été...

13 (10:12:50)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[60]** Alors, vous étiez au moins conscient des
16 apparences, vous étiez au moins conscient que les
17 règles d'apparence vous empêchaient certainement de
18 ne pas mettre à jour vos liens avec monsieur
19 Accurso et monsieur Sauriol au maire? Au moins,
20 d'en informer le maire?

21 R. Je l'ai mentionné, je l'admets, Madame la
22 Présidente, que j'avais commis une erreur au moment
23 où ce contrat s'est négocié.

24 Q. **[61]** C'est parce que vous ne pouvez pas dire : « À
25 l'époque on faisait ça comme ça, puis j'agissais de

1 bonne foi », parce que vous dites vous-même que les
2 règles d'apparence sont aussi importantes que les
3 faits. Alors, la règle du conflit d'intérêts, qui
4 était aussi une règle du gros bon sens, existait
5 également à l'époque.

6 R. Je l'ai mentionné, c'était une erreur de jugement
7 de ma part, c'était une maladresse, et puis j'ai
8 également mentionné - je suis d'accord avec vous,
9 Madame la Présidente - qu'il aura, dans cette
10 occasion-là, été plus prudent de le mentionner
11 également au maire. Oui.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[62]** Donc, regardons peut-être effectivement un peu
14 le processus du dossier de près de quatre cent
15 millions de dollars (400 M\$) dans lequel monsieur
16 Sauriol...

17 (10:14:12)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Peut-être avant qu'on aille dans ce sujet-là.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oui. Allez-y.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[63]** Vous savez, dans le témoignage de monsieur
24 Sauriol, une question que vous-même vous avez
25 soulevée hier, il confirme qu'il va discuter de ses

1 contrats avec vous. Quel genre de questions est-il
2 concernant ses propres contrats avec vous?

3 R. Quand monsieur Sauriol dit qu'il pouvait discuter
4 des contrats avec moi, comme je vous ai déjà
5 mentionné, parfois je rencontre monsieur Sauriol
6 qui est en train de regarder des dossiers dans
7 plusieurs arrondissements. J'ai mentionné la CMM
8 également. Il pouvait me rencontrer pour me donner
9 des... me demander des conseils. Il peut y avoir un
10 appel d'offres qui sort à la CMM, et caetera. Il
11 dit « j'ai rencontré untel, qu'est-ce que vous me
12 suggérez? » Je lui dis « bien, écoute, peut-être
13 vous parlez à monsieur... à monsieur Gauthier ou
14 monsieur Iezzoni » je m'excuse, là, qui était
15 p.d.g. Il savait que j'étais au comité exécutif.

16 Parfois, on siégeait au comité exécutif, il
17 y avait un document public qui sortait suite à une
18 réunion, il pouvait s'intéresser à ça et me
19 demander « c'est quoi, c'est quoi exactement cette
20 décision ». Je le référais toujours au
21 fonctionnaire. C'était ça ma relation avec monsieur
22 Sauriol.

23 Q. **[64]** Donc, il y trouvait des avantages à discuter
24 de ses contrats avec lui, directement avec le
25 président du comité exécutif.

1 R. Bien, c'est évident qu'en étant mon ami, on discute
2 pendant quarante-cinq (45) minutes, à part de
3 prendre un café puis de parler... parler, t'sais,
4 d'autres choses, il pouvait me parler de... Ce
5 serait mentir de vous dire qu'il ne me parlait pas
6 de certains dossiers qui pouvaient lui concerner.

7 Q. [65] Mais, vous avez dit hier que vous n'avez
8 aucune information privilégiée, vous. Donc, en quoi
9 ça lui servait tant de vous parler...

10 R. Mais...

11 Q. [66] ... de ses contrats?

12 R. Oui. Mais, je vous répète, Monsieur Lachance, que
13 ce n'était pas pour lui donner de l'information
14 privilégiée. Il pouvait apprendre à chaque fois que
15 le comité exécutif siégeait, que ce soit à la
16 Ville, que ce soit au niveau de la Communauté
17 métropolitaine de Montréal, il y a des documents
18 publics qui sont publiés. Ils ont normalement
19 vingt-quatre (24) heures plus tard déjà un document
20 qui dit « voici, le comité exécutif... ».

21 Et là je ne parle pas de l'octroi de
22 contrat, je parle des grandes orientations. Le
23 comité exécutif peut dire « bon, on a créé un
24 bureau de projets pour avancer le dossier, je ne
25 sais pas, du CHUM ». Alors, c'est... Vous savez,

1 ces gens-là font du développement des affaires.

2 Alors, ils ont les yeux gros comme ça et puis ils
3 disent « bien, c'est quoi cette affaire-là? Qu'est-
4 ce qui a été discuté? C'est-tu véridique? C'est-tu
5 pas véridique? » Alors, c'est une information qui
6 est rendue publique. Il peut me rencontrer...

7 Q. [67] Mais ça, ce n'est pas ses contrats à lui, là.
8 Ça, c'est de l'information générale. Je parle de
9 ses contrats à lui.

10 R. Oui, il ne me...

11 Q. [68] Donc, ce sont des choses qu'il a déjà
12 obtenues, là, il est en train de réaliser ses
13 contrats.

14 R. C'est rarement qu'il me parlait de ses contrats à
15 lui.

16 Q. [69] Donc, là il a répondu qu'il avait discuté les
17 contrats avec vous, de ses contrats.

18 R. Bien, on peut peut-être regarder si c'étaient ses
19 contrats ou si c'étaient des... du développement
20 des affaires quand il parle de contrats, là. Moi,
21 je ne me rappelle pas exactement ce qu'il a dit.
22 Mais, essentiellement, il faut comprendre que c'est
23 des personnes qui font du développement des
24 affaires. Un contrat qui est déjà en marge, pour
25 eux, là, c'est déjà dans leur carnet de commandes.

1 Q. [70] Bien, écoutez, huit cent soixante-cinq (865) :
2 [...] des contrats que vous avez?

3 R. Oui.

4 Donc, ce sont déjà des contrats qu'il a.

5 R. Si c'est le cas, est-ce qu'il y a un problème dans
6 un contrat? Moi, je ne peux pas me souvenir
7 exactement de quelle discussion que j'aurais tenue.

8 Q. [71] Vous trouvez pertinent d'aller discuter de
9 certains problèmes de contrats obtenus avec vous.

10 R. Si...

11 Q. [72] C'est ce qu'il nous a dit.

12 R. Bien, si c'est le cas, ça se peut. Mais, encore une
13 fois, sur plusieurs rencontres que j'ai eues avec
14 monsieur Sauriol, généralement, je vous dis, c'est
15 le genre de rencontres, de discussions qu'on a
16 eues. Je ne peux pas exclure qu'il m'a parlé d'un
17 contrat qu'il a déjà obtenu.

18 Q. [73] Lui, il l'affirme.

19 R. Bien, il l'affirme, mais ça ne veut pas dire non
20 plus que c'est... une fois qu'il l'a obtenu, que
21 c'est... qu'il y a une intervention quelconque à
22 faire. Est-ce que c'est pour savoir est-ce qu'il va
23 être payé bientôt? Est-ce que ça peut... Le
24 contrat, il l'a obtenu, là. Au moment où il l'a
25 obtenu, il a...

1 Q. [74] Il a trouvé commode de vous fréquenter sous
2 l'angle des affaires, clairement. Est-ce que vous
3 considérez monsieur Accurso et monsieur Sauriol
4 encore comme vos amis?

5 R. Oui.

6 Q. [75] Monsieur Sauriol, il vous a menti, si on vous
7 croit, pendant sept ans, à l'effet qu'il faisait de
8 la collusion à Montréal. Et ça, vous considérez
9 cette personne-là qui vous a triché dans le dos, si
10 on vous croit, donc il ne vous a jamais parlé de
11 collusion, il ne vous a jamais parlé de quelconque
12 entente et vous le considérez toujours comme votre
13 ami, celui qui a volé les contribuables de Montréal
14 à travers la collusion. Et ce n'est pas un peu...
15 Il me semble que vous, là, dans les faits, vous
16 avez été, si on vous croit toujours, trahi dans
17 tout ceci, là. Vous avez quelqu'un à côté de vous
18 qui vous a menti pendant sept ans, qui a volé les
19 contribuables, et vous le considérez toujours comme
20 étant votre ami.

21 R. Vous... Vous avez utilisé le mot « trahi ». J'en
22 conviens avec vous. Je ne m'attendais pas du tout à
23 ce genre de témoignage de la part de...

24 Q. [76] Mais vous venez de me répondre que c'est
25 encore votre ami maintenant.

1 R. Oui, bien dans le fond, parce que c'était mon ami,
2 c'était mon ami, il est venu à la Commission,
3 j'imagine qu'il est venu à la Commission, et sans
4 pouvoir présumer ce qui l'a motivé de dire ce qu'il
5 a dit...

6 Q. [77] Les Montréalais vous ont élu pendant plusieurs
7 années en pensant que vous les défendiez.

8 R. Oui.

9 Q. [78] Vous avez à côté de vous quelqu'un qui les
10 vole, puis qu'aujourd'hui vous considérez encore
11 votre ami, si bien sûr on fait l'hypothèse que vous
12 ne saviez rien.

13 R. Monsieur Lachance, je suis obligé de dire... Je
14 suis obligé de dire que monsieur Sauriol est venu
15 ici, d'abord et avant tout, non pas pour défendre
16 un ami, mais pour défendre son entreprise et
17 l'image de son entreprise. Qui est sa priorité, et
18 ça j'en conviens.

19 (10:20:08)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [79] Je ne pense pas que c'était de défendre son
22 entreprise que de venir dire qu'il a volé les
23 Montréalais.

24 R. Je parle plutôt, Madame la Juge, par rapport aux
25 commentaires qu'il a faits à mon égard. À mon

1 égard. Monsieur Lachance parle de ce qu'il a dit
2 sur moi, et me demande si je le considère encore
3 mon ami. Ce qu'il a dit à mon égard, selon moi,
4 était...

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [80] Pas ce qu'il a dit à votre égard. C'est ce
7 qu'il a fait, et qu'il ne vous a... Si on vous
8 croit, bien sûr, et qu'il ne vous a rien dit
9 pendant toutes ces années-là. Alors que vous, vous
10 aviez le mandat de défendre les Montréalais, là
11 vous apprenez qu'il vous a triché dans le dos, si
12 on vous croit.

13 Peut-être que dans les faits, si on fait
14 l'hypothèse contraire, que vous étiez peut-être au
15 courant, parce que bien d'autres indices montrent
16 que, il vous implique même dans le dossier, à ce
17 moment-là on peut comprendre que ça peut rester
18 votre ami. Mais dans l'hypothèse où, avec, si on
19 vous croit qu'il vous a menti pendant toutes ces
20 années-là, vous a joué dans le dos, et vous dites
21 encore qu'aujourd'hui c'est votre ami?

22 R. Monsieur Lachance, on a eu l'occasion hier de
23 discuter de ce que monsieur Sauriol a dit. Je pense
24 que j'ai été capable de vous démontrer clairement
25 qu'il a été...

1 Q. **[81]** Permettez-moi d'exprimer quelques doutes.

2 R. Puis, encore, je les ai devant moi, Monsieur
3 Lachance. Je peux vous les lire, là. À deux
4 reprises, on lui pose la question : « Est-ce que
5 vous avez parlé à monsieur Zampino d'un système de
6 partage de contrats? » Il dit non. « Est-ce que
7 vous avez posé la question... »

8 Q. **[82]** C'est une question d'interprétation, on ne
9 reviendra pas là-dessus.

10 R. Pardon?

11 Q. **[83]** C'est une question d'interprétation, puis on
12 ne reviendra pas là-dessus. Mais c'est... Il est
13 clair...

14 R. Mais c'est un témoignage.

15 Q. **[84]** Il est clair qu'il a dit, « Probablement qu'on
16 en a discuté avec monsieur Zampino. » Ça c'est avec
17 votre hypothèse qu'ils sont seuls, ils ne parlent à
18 personne, mais malgré tout ça, il dit que
19 probablement monsieur Zampino est impliqué. C'est
20 ce qu'il dit clairement dans la réponse.

21 Mais je reviens quand même avec mon message
22 de fond aujourd'hui, là. Si on vous croit, vous
23 gardez comme ami quelqu'un qui vous a triché dans
24 le dos pendant sept ans, qui a volé des
25 Montréalais, alors que vous, vous vous êtes

1 plusieurs ingénieurs. De plusieurs ingénieurs qui
2 sont venus dire, par rapport à des...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[86]** Non, on n'a pas besoin de recommencer à savoir
5 ce que les gens sont venus dire. Vous nous en avez
6 parlé hier.

7 R. Oui.

8 Q. **[87]** La question était tout simplement celle-là,
9 c'est que malgré tout, malgré le fait que vous
10 constatez que monsieur Sauriol vous a donc joué
11 dans le dos, comme le dit le commissaire, vous
12 constatez que monsieur Sauriol ne vous a jamais dit
13 qu'il avait mis sur pied un système de collusion,
14 vous êtes allé, malgré tout, travailler dans son
15 entreprise, et que c'est à la Commission que vous
16 apprenez ça et vous nous dites malgré tout que
17 Rosaire Sauriol c'est toujours votre ami. C'est
18 tout. Ça ne va pas au-delà de ça.

19 R. Je suis extrêmement déçu de ce qu'il a dit, Madame,
20 Madame la Présidente; si j'avais dit que j'avais,
21 si j'avais une relation.

22 (10:24:02)

23 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

24 Q. **[88]** Mais pas de ce qu'il a fait, vous dites de ce
25 qu'il a dit, vous dites : « Je suis déçu de ce

1 qu'il a dit ». Vous dites, mais pas de ce qu'il a
2 fait?

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[89]** Ce n'est pas plutôt ça qui est décevant ce
5 qu'il a fait?

6 R. Monsieur, Monsieur Lachance, on ne jouera pas sur
7 les mots, là, c'est...

8 Q. **[90]** Ça va dans les deux sens?

9 R. ... c'est, que Madame vous ne voulez pas, moi je
10 suis prêt à vous donner la vérité si c'est ce qu'on
11 recherche, si ce qu'on recherche, je vous ai dit,
12 je vous ai dit très clairement vous avez eu à la
13 Commission cinq ou six ingénieurs qui sont venus
14 pour parler de ce système qu'ils ont mis de
15 l'avant. Vous n'avez pas posé une question directe
16 à ces personnes-là, à savoir : est-ce que vous
17 alliez rencontrer monsieur Zampino directement pour
18 lui poser des questions, à savoir.

19 Q. **[91]** C'est peut-être, vous n'allez pas commenter
20 notre travail, on va passer à autre chose. Avez-
21 vous déjà eu des indices quelconques qu'il pouvait
22 y avoir une forme de collusion ou du moins des
23 signaux de collusion avec des entrepreneurs à
24 Montréal pendant, pendant ces années-là où vous
25 étiez président du comité exécutif, des indices?

1 R. Je vous l'ai dit hier, non.

2 Q. [92] Non? Est-ce que c'est possible de mettre la
3 pièce 38P-489 au tableau? À la Commission on est
4 venu présenter un rapport de vérification interne
5 qui d'ailleurs a fait l'objet d'un sommaire
6 décisionnel, vous avez engagé la firme
7 PricewaterhouseCoopers pour travailler avec le
8 vérificateur interne.

9 Ce vérificateur interne a déposé son
10 rapport en deux mille six (2006) et puis il a été
11 présenté à la Commission par monsieur Guy
12 Desrosiers, un enquêteur de la Commission, c'est la
13 pièce qu'on va mettre à l'écran le 38P-489.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Est-ce que vous avez la pièce, Madame Blanchette,
16 s'il vous plaît?

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Dans les faits, monsieur Desrosiers, ce qu'il a
19 fait c'est qu'il a fait, il a présenté des
20 acétates, des diapositives montrant le contenu du
21 rapport et je voudrais seulement revenir sur
22 certaines de ces diapositives-là.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Alors, il s'agit du PowerPoint qui était présenté
25 dans le cadre du témoignage de monsieur Desrosiers,

1 c'est exact.

2 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

3 Oui, c'est ça. Il faudrait la page 35.

4 Me SONIA LeBEL :

5 O.K. La diapositive 35, s'il vous plaît.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. [93] Donc, dans les faits on voit en bas, c'est le
8 rapport de vérification interne adressé au service
9 des infrastructures et transport et environnement,
10 le SITE, la direction dont on parlait souvent et
11 c'est en novembre deux mille six (2006). Donc, vous
12 êtes président du comité exécutif. J'aimerais qu'on
13 aille à la diapositive maintenant 45.

14 À la diapositive 45, dans le fond, on voit
15 les trois premiers éléments, ça dit :

16 Entre cinq et six soumissions reçues
17 peu importe les coûts prévus des
18 travaux. En comparaison une dizaine à
19 la Ville de Québec.

20 Donc, c'est des cas réels.

21 Tendances de quelques entreprises de
22 soumissionner ensemble pour un type de
23 projet.

24 Ce qui est le début un peu d'une forme de collusion
25 quand c'est toujours le même groupe qui

1 soumissionne.

2 On va aller à la diapositive maintenant 46.

3 Les deux dernières puces c'est :

4 Quelques entreprises dans une position
5 dominante et semblant avoir un volume
6 sensiblement similaire au cours d'une
7 période donnée et d'un taux de succès
8 identique.

9 Et dernièrement :

10 Quelques entreprises condamnées à
11 verser des amendes pour complot visant
12 à se partager le marché et à réduire
13 la concurrence dans leur domaine
14 respectif.

15 Et on retourne à la diapositive, on va
16 aller à la diapositive 43, c'est la recommandation
17 du vérificateur interne, la deuxième puce, c'est :

18 Mettre sur pied un système de
19 prévention et de détection de
20 collusion, de fixation de prix, de
21 fraude et de conflit d'intérêts.

22 Ce rapport de vérification interne est-ce que vous
23 l'avez déjà vu vous?

24 R. Je pense que ce rapport de vérification interne
25 réfère à une pièce.

1 Q. **[94]** Oui?

2 R. Est-ce qu'on peut, est-ce qu'on peut la montrer à
3 l'écran?

4 Q. **[95]** La pièce, le rapport complet a été déposé au
5 moment de témoignage de monsieur, de monsieur
6 Desrosiers, puis il a été déposé également en
7 liasse hier.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[96]** Hier, nous avons déposé pour vous situer la
10 résolution d'engager la firme
11 PricewaterhouseCoopers qui est une firme qui a
12 contribué à l'élaboration de ce rapport avec Denis
13 Savard. Et c'est un rapport qui a été demandé en
14 deux mille cinq (2005) pour aboutir en deux mille
15 six (2006). Je pense que la question, est-ce que
16 vous avez eu connaissance vous sur le comité
17 stratégique, parce que ça fait partie du processus
18 d'optimisation également, de ce rapport ou des
19 conclusions de ce rapport-là?

20 R. Au moment du dépôt de ces rapports en deux mille
21 six (2006) le comité stratégique a déjà été...

22 Q. **[97]** A déjà été... Donc...

23 R. ... a déjà terminé ses travaux.

24 Q. **[98]** ... sur le comité exécutif est-ce que...

25 R. Je reviens à ma question, je pense que quand on

1 parle d'une lettre adressée à Claude Léger, on se
2 réfère à la pièce 38P-485.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Q. **[99]** Non, non, non, je ne parle pas de ceux-là, je
5 parle du rapport de vérification interne. Plus
6 tard, on va parler de la lettre?

7 R. Bon, alors, si...

8 Q. **[100]** Je parle vraiment du rapport de vérification
9 interne?

10 R. Alors, c'est la pièce 38P-485. Est-ce qu'on peut
11 accéder à cette pièce?

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[101]** Vous n'êtes pas en mesure de répondre,
14 Monsieur Zampino, sans voir la pièce, si dans le
15 cadre de vos fonctions comme président du comité
16 exécutif, vous avez eu connaissance des conclusions
17 de son rapport qui, si on le lit bien, indique des
18 signes de collusion?

19 R. Ce que je vous dis... C'est quoi la question? C'est
20 quoi la question...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[102]** Est-ce que vous avez vu ce rapport? Il y a
23 deux rapports.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[103]** Non, non, la question de maître LeBel, pour

1 commencer, est : est-ce que... vous n'êtes pas en
2 mesure de répondre à la question de savoir si vous
3 avez pris connaissance du rapport de vérification
4 interne avant de le voir?

5 R. Ce rapport?

6 Q. **[104]** Oui.

7 R. Ce rapport, non, je ne l'ai jamais vu.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[105]** Parfait. Est-ce que vous avez été au fait des
10 conclusions de ce rapport?

11 R. Oui, à un certain point. C'est pour ça que j'ai
12 demandé de référer à l'autre pièce.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[106]** O.K. D'accord. Donc, on va aller à l'autre
15 pièce.

16 R. Il y a une lettre qui a été adressée...

17 Q. **[107]** Monsieur Léger a demandé à monsieur Savard de
18 faire une lettre distincte avec le nom des
19 entreprises, et qui a aussi été déposée à la
20 Commission. Elle a été présentée en diapositive
21 également, donc allons à la diapositive 51, s'il
22 vous plaît.

23 Donc, à la diapositive 51, on voit, là,
24 c'est une lettre adressée à monsieur Claude Léger,
25 directeur général de la Ville de Montréal, signée

1 par monsieur Savard, vingt (20) novembre deux mille
2 six (2006). Est-ce que vous avez été informé du
3 contenu de cette lettre-là?

4 R. Bien, vous l'avez en pièce. Moi ce que j'ai
5 demandé, Monsieur Lachance, est-ce qu'on peut la
6 produire, cette pièce?

7 Q. **[108]** Cette pièce a déjà été produite, mais si vous
8 voulez, on peut...

9 R. Oui. C'est le 38P-485.

10 Q. **[109]** Allons-y.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[110]** Et ça, c'est la lettre confidentielle qui
13 aurait été envoyée à monsieur Léger en même temps
14 que la production du rapport, pas en annexe de
15 façon officielle, mais de façon parallèle au
16 rapport. C'est celle-là à laquelle vous faites
17 référence?

18 R. Celle qui a été envoyée confidentiellement à
19 monsieur Léger.

20 Q. **[111]** C'est ce que je viens de dire. Donc, la
21 lettre qui a été envoyée parallèlement au rapport
22 par monsieur Savard, confidentiellement à monsieur
23 Léger?

24 R. Oui.

25 Q. **[112]** C'est celle à laquelle on fait référence?

1 R. Oui.

2 Q. **[113]** Peut-être pour vous aider, plusieurs points
3 étaient problématiques, étaient soulevés dans la
4 lettre de monsieur Savard, pendant que madame
5 Blanchette la retrace, et vous me direz si ça
6 rafraîchit votre mémoire, Monsieur Zampino. Dans
7 cette lettre on faisait référence à un contrôle
8 d'entreprises par des gens qui étaient interreliés.
9 On faisait référence à une absence de concurrence
10 externe à la Ville de Montréal. Et on faisait
11 référence au marché à Montréal qui était dominé par
12 quatre grandes entreprises : le Groupe Louisbourg,
13 qui appartient à votre ami Tony Accurso; Les
14 Constructions Infrabec; Les Pavages CSF; ainsi que
15 la Construction Mirabeau et le Groupe
16 Sintra/Pavages Moto.

17 Donc, on avait des groupes, quatre grands
18 groupes ciblés, et on disait que ces groupements,
19 et c'est toujours dans la lettre confidentielle,
20 ces groupements ont obtenu environ cinquante-six
21 pour cent (56 %) des contrats octroyés à la Ville,
22 avec un taux de succès similaire. On dit que la
23 Ville octroie des contrats à des entreprises qui
24 sont condamnées partout au Canada, et on continue,
25 et on continue, et on continue.

1 Avez-vous pris connaissance de cette lettre
2 confidentielle-là en deux mille six (2006)?

3 R. Bon. Cette lettre a été adressée...

4 Q. **[114]** À monsieur...

5 R. À monsieur Claude Léger.

6 Q. **[115]** Et voilà, évidemment.

7 R. Avec la mention « confidentiel », comme on voit à
8 la première page. Elle n'est pas adressée à moi.

9 Q. **[116]** Je pense qu'on est en mesure de lire la
10 lettre et l'expéditeur, et le destinataire,
11 Monsieur Zampino.

12 R. Oui, mais...

13 Q. **[117]** Ma question est plutôt : avez-vous pris
14 connaissance de cette lettre? Pas ce qui est marqué
15 sur la lettre.

16 R. Oui. Oui, je me rappelle que monsieur Léger, lors
17 d'une rencontre du mercredi matin, fort
18 probablement juste avant l'entrée en comité
19 exécutif, m'a montré ce document qui lui était
20 adressé, et puis on en a discuté brièvement. Je lui
21 ai dit : « Qu'est-ce qu'on fait avec ce rapport-
22 là? » Il m'a exposé un peu la mission, évidemment,
23 du vérificateur général. Alors, je lui ai dit
24 clairement : « Il faudra mettre immédiatement en
25 application les recommandations. »

1 Q. **[118]** Du rapport?

2 R. Si vous allez à la toute fin de cette pièce-là, si
3 vous allez à la toute fin de cette pièce-là...

4 Q. **[119]** Ça, Madame Blanchette, c'est le rapport,
5 c'est la lettre dont nous avons besoin. Quel est le
6 numéro de pièce, Monsieur Zampino, que vous avez
7 mentionné?

8 R. C'est toujours dans le même document de monsieur
9 Léger.

10 Q. **[120]** C'est à la fin?

11 R. Oui, à la fin.

12 Q. **[121]** Parfait. Merci.

13 R. Oui. Alors, juste avant cette annexe, là. Je pense
14 que c'est à la page 11. Non. Là, on n'est pas dans
15 la même pièce. Moi j'ai...

16 Q. **[122]** Non. C'est la pièce 486.

17 R. Exactement.

18 Q. **[123]** Oui. Je suis désolée, là, on va... comme vous
19 pouvez voir, je n'ai pas le contrôle du clavier.

20 Eh! Voilà. Je pense, c'est de celle-là qu'on parle,
21 Monsieur...

22 R. Oui, cette lettre confidentielle...

23 Q. **[124]** Parfait.

24 R. ... adressée à Claude Léger.

25 Q. **[125]** Voilà! Alors, vous voulez qu'on aille à la

1 fin de cette lettre?

2 R. Oui, à la fin de la lettre.

3 Q. **[126]** Superbe. Pouvez-vous nous dire à quelle page
4 vous êtes intéressé? À la page 11?

5 R. Bon. C'est ici à la page 11.

6 Q. **[127]** Parfait.

7 R. Alors, moi, je... Claude me parle de cette
8 situation qui... dans le fond, c'est quand même une
9 constatation importante de la part de Denis Savard
10 qui traite de l'ensemble des dossiers des contrats
11 pour des biens et services et pour la construction.
12 On dit :

13 C'est pour cette raison que nous avons
14 fait plusieurs recommandations dans
15 notre rapport de vérification interne.
16 Sans être une panacée, ces moyens
17 suggérés méritent d'être considérés
18 sérieusement afin de pouvoir démontrer
19 que nous déployons toutes nos forces
20 et compétences pour maîtriser les
21 obstacles à l'obtention des services
22 et des biens de la manière la plus
23 économique possible pour la Ville.
24 C'est en soulignant...

25 Il s'adresse à Claude Léger en disant :

1 C'est en soulignant l'importance de
2 ces recommandations que ce rapport en
3 général, auprès des directions
4 concernées, que vous pouvez contribuer
5 le plus à l'efficacité de notre
6 démarche.

7 En vous remerciant, je vous prie
8 d'agréer, Monsieur Léger, l'expression
9 de mes sentiments.

10 Je me rappelle d'avoir vu ça, surtout parce que
11 j'ai posé la question à Claude Léger « Bon, on nous
12 présente ça. Moi, ce que je veux, ce sont les
13 recommandations ». Moi, je n'avais pas à ce moment-
14 là le rapport intégral qui a été envoyé au site et
15 je lui mentionne « bien, c'est... vous allez faire
16 ça. Qu'est-ce que vous allez faire? Est-ce que vous
17 allez quand même demander au groupe de monsieur
18 Provost d'y donner suite? » et...

19 Q. **[128]** Donc, vous avez demandé effectivement à
20 monsieur Léger de faire un suivi sur cette
21 situation.

22 R. Exactement.

23 Q. **[129]** Mais, j'aimerais ça revenir à la base deux
24 petites minutes avec vous, Monsieur Zampino.

25 R. Oui.

1 Q. **[130]** On se situe en deux mille six (2006). Le
2 commissaire Lachance vous a demandé tantôt si vous
3 aviez eu des indicateurs de collusion, pas des
4 preuves de collusion, des indicateurs de collusion.
5 Je pense qu'on peut convenir, entre vous et moi,
6 Monsieur Zampino, que cette lettre-là est à tout le
7 moins un indicateur de collusion, un indicateur.

8 R. C'est... dans le fond, je répète là, on n'était pas
9 dans un contexte où on nous amène des drapeaux
10 rouges là, si...

11 Q. **[131]** Donc, vous ne considérez pas cette lettre-là,
12 si je comprends votre témoignage, comme un drapeau
13 rouge, en deux mille six (2006).

14 R. Bien, il y a des éléments qui sont... qui sont...
15 (10:37:03)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[132]** Juste un instant, c'est un drapeau rouge là.
18 Vous êtes président du comité exécutif. Vous avez
19 vous-même dit que vous signiez... je ne sais pas
20 combien de contrats vous signiez dans l'année. Vous
21 avez un document qui vous dit qu'il y a des indices
22 de collusion, vous n'allumez pas plus que ça là
23 « parce que c'était dans le contexte où, à
24 l'époque, ça ne vous inquiétait pas la collusion ».

25 R. Monsieur Lachance...

1 Q. **[133]** C'est ça que vous dites là.

2 R. Monsieur Lachance, avec tout respect, ne pensez pas
3 que je ne prends pas au sérieux des documents comme
4 ça. On a à l'année longue des documents qui sont
5 produits par des services internes qui doivent
6 traiter d'un ensemble d'éléments. Ça, c'est adressé
7 à Claude Léger dans la normalité des choses. Les
8 fonctionnaires produisent...

9 Q. **[134]** C'est adressé à Claude Léger qui va vous en
10 parler.

11 R. Oui, qui va m'en parler.

12 Q. **[135]** Et qui vous dit qu'il y a des indices de
13 collusion à Montréal, c'est ça.

14 R. Oui, et je lui dis qu'il faut absolument...

15 Q. **[136]** Donc, vous en avez déjà entendu parler avant
16 la Commission de la possibilité de collusion à
17 Montréal. Vous en avez entendu parler en deux mille
18 six (2006).

19 R. Oui, et qu'on lui dit...

20 Q. **[137]** Donc, vous revenez sur la réponse que vous
21 avez dite. Vous avez déjà entendu parler d'indices
22 de collusion à Montréal en deux mille six (2006).

23 R. En deux mille six (2006)!

24 Q. **[138]** Oui.

25 R. Pourquoi vous dites en deux mille six (2006)?

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[139]** Parce que la lettre...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[140]** Parce que la lettre, la lettre est en deux
5 mille six (2006).

6 R. Oui. Cette lettre-là est en deux mille six (2006).

7 Q. **[141]** Donc, vous avez déjà entendu parler d'indices
8 de collusion à Montréal en deux mille six (2006).

9 R. Oui. Ce que j'entends parler...

10 Q. **[142]** Oui.

11 R. ... c'est qu'il faut mettre en place des mesures
12 pour essayer de contrer ce phénomène-là.

13 Q. **[143]** Et vous avez... vous n'avez pas fait plus de
14 chose que ça, que de dire « il faut mettre en place
15 des mesures », malgré le fait que...

16 R. Mais...

17 Q. **[144]** ... vous donnez des millions en millions de
18 dollars en contrats et vous...

19 R. Mais, pourquoi... mais pourquoi vous concluez ça?
20 Je vous dis... je vous dis que j'ai demandé à
21 monsieur Léger d'y donner suite immédiatement. J'ai
22 également demandé que ce rapport soit soumis au
23 comité de vérification. J'ai institué de mon propre
24 chef un comité de vérification à la Ville de
25 Montréal dont on n'avait même pas une obligation de

1 constituer. J'ai demandé à ce que monsieur Savard,
2 qui était le vérificateur général, vienne présenter
3 ce dossier au comité de vérification, puis il l'a
4 fait le vingt-huit (28) octobre deux mille sept
5 (2007).

6 Q. **[145]** Donc, vous avez menti...

7 R. Et je lui ai dit.

8 Q. **[146]** Vous avez menti tout à l'heure lorsque je
9 vous ai posé la question « est-ce que vous avez
10 déjà entendu parler d'indices de collusion à
11 Montréal? » vous m'avez dit « non, pas avant la
12 Commission ». Donc là, vous êtes en train de nous
13 dire que vous en avez tellement bien entendu parler
14 que vous avez posé de nombreux gestes pour essayer
15 d'y répondre. C'est ça que vous me dites là là,
16 maintenant.

17 R. Dans le fond, quand vous me posez...

18 Q. **[147]** Mais, vous ne vous en rappelez pas, il n'y a
19 même pas cinq minutes.

20 R. Quand vous me posez la question : est-ce que j'ai
21 entendu parler d'indices de collusion, la réponse
22 que je vous donne, là, ça vient du domaine des
23 contracteurs. Ça devient du domaine des
24 contracteurs.

25 Q. **[148]** Bien, écoutez, là...

1 R. Moi...

2 Q. **[149]** Je vous ai parlé d'indices de collusion au
3 niveau des entrepreneurs, vous m'avez dit « Non, je
4 n'en ai jamais entendu parler. »

5 R. En deux mille quatre (2004)... En deux mille quatre
6 (2004), quand on a parlé hier du rapport deux mille
7 quatre (2004)...

8 Q. **[150]** Ça c'est... Je ne vous parle pas du rapport
9 de deux mille quatre (2004)...

10 R. Oui.

11 Q. **[151]** Je vous parle du rapport de deux mille six
12 (2006).

13 R. Oui.

14 Q. **[152]** Donc, dès deux mille six (2006), quelqu'un
15 est venu vous dire il y a possiblement de la
16 collusion entre les entrepreneurs à Montréal. On
17 est venu vous le dire.

18 R. On parle possiblement d'un marché fermé, et je
19 demeure...

20 Q. **[153]** Non non non non. Un marché fermé, c'est deux
21 mille quatre (2004). Là, en deux mille six (2006),
22 on parle de collusion possible.

23 R. De la...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[154]** Marché dominé par quatre grandes entreprises.

1 R. Oui.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[155]** C'est ça. Donc...

4 R. De la possibilité de collusion, et je demande de
5 donner suite à ce rapport.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[156]** Parfait.

8 R. Je demande...

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[157]** Et pourtant, il y a cinq minutes, vous avez
11 dit que vous n'en aviez jamais entendu parler avant
12 les travaux de la Commission.

13 R. Je suis désolé. Si j'ai dit ça...

14 Q. **[158]** Est-ce que ça n'aurait pas été plus
15 intéressant d'agir encore plus, ou seulement que
16 dire, aller présenter ça au comité de vérification?
17 Est-ce que ça n'aurait pas valu la peine que vous
18 fassiez venir le directeur de cette division-là et
19 dire, « On a un document assez important qui montre
20 qu'il y aurait des indices de collusion dans ta
21 division. » Ça ne vous a pas tenté d'agir un peu
22 plus?

23 R. Monsieur Lachance, c'est un document qui est
24 présenté au directeur général.

25 Q. **[159]** Vous êtes le président du comité exécutif,

1 Monsieur.

2 R. Je suis le président du comité exécutif, vous avez
3 raison.

4 Q. **[160]** Bon. Vous représentez les Montréalais. On
5 vous dit qu'il y a de la collusion, possiblement.
6 Possiblement.

7 R. Oui.

8 Q. **[161]** Et vous ne posez pas plus de gestes que de
9 dire, « Donnez suite aux recommandations... »

10 R. On peut prendre tout l'avant-midi, on peut prendre
11 tout l'avant-midi pour passer à travers tout ce
12 document et l'autre document. On parle beaucoup,
13 beaucoup plus que de la possibilité d'un marché
14 fermé ou de collusion. Alors il y a beaucoup de
15 mesures, là-dedans, qui doivent être...

16 Q. **[162]** J'ai lu les deux.

17 R. ... qui doivent être solutionnées.

18 Q. **[163]** J'ai lu les deux. Donc, je sais ce qu'il y a
19 dedans, j'ai lu les deux.

20 R. Oui. Je les ai lus également.

21 Q. **[164]** Mais ce qui est frappant, c'est le message
22 qu'il y a des indices de collusion réelle à
23 Montréal.

24 R. Oui. Oui mais qu'est-ce que vous voulez de plus? On
25 me montre ce document. Je dis au directeur général,

1 qui a la responsabilité d'y donner suite... C'est
2 sérieux. Vous avez raison, c'est sérieux. Je lui
3 dis, « Qu'est-ce qui va être fait pour adopter ces
4 recommandations? » Et on a un rapport. J'aimerais
5 parler du prochain rapport également. Je lui
6 demande également...

7 Q. **[165]** Non non non. On va parler... On va parler de
8 ce qu'on veut parler, en passant. Donc, la question
9 est la suivante. C'est que vous avez dit tout à
10 l'heure n'avoir jamais entendu parler de collusion
11 avant les travaux de la Commission. Donc, écoutez,
12 là. Ça... Et là vous vous rappelez subitement,
13 quasiment en détail, de tout ce que vous avez dit à
14 ce moment-là? Il y a dix (10) minutes, vous avez
15 dit, « Non, jamais entendu parler. »

16 Donc là, quand on regarde ça... Moi, quand
17 j'ai lu ces rapports-là, celui de deux mille six
18 (2006), qui est assez parlant, qui dit clairement
19 qu'il y a des indices sérieux, ça mérite une action
20 un peu plus énergique que de dire « Il faut faire
21 un suivi sur les recommandations. » Un peu plus
22 énergique que ça. Parce que c'est... Comme vous
23 l'avez dit, vous donnez tellement de contrats, il y
24 a tellement d'argent. Avec tout ce qu'on entend par
25 la suite, il me semble que l'intérêt aurait dû être

1 un peu plus marqué dès deux mille six (2006).

2 R. Monsieur Lachance, je répète, c'est un document qui
3 est envoyé à Claude Léger, c'est un document qui
4 est envoyé à Claude Léger, qui est préparé par
5 l'interne. Qui est préparé à l'interne. Moi je suis
6 prêt à prendre, sans aucune hésitation, toutes les
7 responsabilités à la Ville de Montréal. J'ai le dos
8 assez large. Tout ce qui n'a pas bien été à la
9 Ville de Montréal, comme le maire de Montréal, ou
10 président du comité exécutif, je suis prêt à
11 assumer les responsabilités de tout ce qui a bien
12 été puis tout ce qui n'a pas bien été. C'est ça que
13 je vous dis.

14 Mais quand je vous dis qu'on a une fonction
15 publique qui a une responsabilité également... Puis
16 des rapports comme ça on en a à tous les jours. Qui
17 ne sont pas déposés au comité exécutif. On a des
18 hauts fonctionnaires qui ont des responsabilités de
19 mettre en oeuvre des recommandations, et on a
20 également des hauts fonctionnaires qui ont la
21 responsabilité de venir voir les élus et de dire
22 aux élus, « On a une situation dramatique. »

23 Si c'était dramatique à ce point-là,
24 monsieur Léger aurait su très bien que c'est
25 quelque chose qu'il devrait, pas présenter

1 seulement à moi, mais présenter au maire, à
2 l'exécutif, et dire, « Écoutez, Messieurs et
3 Mesdames, on a une situation dramatique, on va
4 maintenant prendre des mesures drastiques, parce
5 que c'est ça que ça prend. » Ce n'est pas le genre
6 de présentation que monsieur Léger m'a fait le
7 vingt-six (26) novembre deux mille sept (2007).

8 Q. **[166]** Je comprends que dans les faits, quand je
9 vous ai posé la question tout à l'heure est-ce que
10 vous avez déjà entendu parler de collusion entre
11 entrepreneurs avant les travaux de la Commission,
12 vous avez dit jamais. D'indices? Jamais. Là vous...
13 Là, ce que je comprends de votre longue
14 démonstration, c'est que oui. La réponse c'est oui,
15 vous en avez entendu parler en deux mille six
16 (2006), et vous le savez depuis deux mille six
17 (2006) qu'il y a des indices de collusion à
18 Montréal au niveau des entrepreneurs. C'est ce que
19 je retiens de...

20 R. C'est...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[167]** Et... Et...

23 R. Oui.

24 Q. **[168]** Et nous retenons aussi que vous estimiez
25 qu'il appartenait à monsieur Léger d'en parler au

1 maire et non pas à vous?

2 R. Non, ce que j'ai dit, c'est que monsieur Léger qui
3 est le titulaire, celui qui a reçu ce rapport a la
4 responsabilité de mettre en oeuvre ses recommanda-
5 tions. Si, moi je me rappelle pertinemment c'est
6 pour ça que je vous amène à la dernière page de ce
7 document.

8 Je me rappelle pertinemment, j'ai dit :
9 « Monsieur Léger », parce qu'au moment où j'ai reçu
10 cette information de monsieur Léger, je n'avais pas
11 le deuxième rapport que vous avez publié. Ça c'est
12 un rapport détaillé qui est adressé au...

13 Q. **[169]** Et vous, Monsieur Zampino vous étiez le bras
14 droit du maire?

15 R. Oui.

16 Q. **[170]** Alors, vous deviez très certainement l'aviser
17 des irrégularités potentielles qui existaient à la
18 mairie, à Montréal?

19 R. Madame la Présidente, si je veux humblement vous
20 parler du fonctionnement à la Ville de Montréal,
21 quand on a un rapport, s'il y a un rapport de
22 commandé par le comité exécutif, il doit
23 obligatoirement être déposé au comité exécutif. Un
24 rapport qui est demandé à l'interne par un
25 fonctionnaire, ce sont des rapports qui doivent

1 être traités à l'interne. S'il y a un directeur
2 général qui reçoit ce rapport pense qu'il y a
3 urgence maintenant d'alerter le comité exécutif
4 d'une situation, il le fait, comme il l'a fait dans
5 le passé.

6 Monsieur Léger a donné suite à ce rapport-
7 là et je peux vous référer à l'autre document que
8 vous avez publié tantôt qui est le document 38P-485
9 où on a les recommandations.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[171]** Qui est le rapport comme tel, c'est ça?

12 R. Qui est le rapport intégral envoyé au service des
13 Travaux publics. Alors, moi je m'objecte, je
14 m'objecte à ce qu'on essaie d'insinuer que je n'ai
15 pas pris une part active dans ma volonté de
16 s'assurer qu'il y avait des recommandations qui
17 devaient être soumises. Et c'est dans le deuxième
18 rapport qu'on voit ces documentations.

19 Q. **[172]** O.K.

20 R. Vous avez fait part, vous avez fait part que dans
21 le premier document on dit qu'il y a un système de
22 prévention et de détection de collusion, de
23 fixation de prix, de fraude qui soit être mis sur
24 pied à la Ville, c'est, dans le fond, c'est une des
25 recommandations et on voit exactement quelles sont

1 les mesures qui ont été mises en place par le
2 service.

3 Je vous demande tout simplement de me
4 montrer la pièce pour que je puisse vous donner la
5 vérité de ce que je sais sur ce qui a été fait avec
6 ce rapport. Alors, ne pensez pas qu'on a pris un
7 rapport deux mille six (2006), monsieur Léger m'en
8 a parlé et que j'ai tout simplement décidé de le
9 mettre de côté. J'ai dit à monsieur Léger : « Vous
10 allez le présenter au comité de vérification ».
11 J'ai dit à monsieur Léger : « Je veux absolument
12 comme il vous suggère de faire, d'intervenir auprès
13 de tous les intervenants pour que ce dossier soit
14 régularisé » et ensuite a suivi un rapport de
15 vérification interne avec plus de quinze, plus de
16 quinze recommandations et la recommandation...
17 (10:47:13)

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[173]** Après avoir fait toutes ces choses, comment
20 avoir oublié que vous avez déjà entendu des indices
21 de collusion en deux mille six (2006), là votre
22 long exposé aurait dû vous rappeler, être à la
23 mémoire, quand je vous ai posé la question si vous
24 avez déjà entendu parler d'indice de collusion à
25 Montréal, vous m'avez dit non, jamais avant la

1 Commission. Mais là, quand on vous écoute vous avez
2 passé un temps considérable, temps que vous avez
3 oublié pour me répondre tout à l'heure.

4 R. Monsieur Lachance, avec tout le respect, j'essaie
5 de vous dire qu'est-ce qui s'est passé. Vous
6 semblez revenir à chaque fois sur quelque chose que
7 je viens de répondre. Est-ce que je me suis trompé
8 dans cette réponse? Est-ce que j'ai, je ne voudrais
9 pas vous dire ça, là, mais il faudra peut-être que
10 je retourne à la question que vous m'avez posée,
11 puis est-ce que j'ai répondu trop vite. C'est clair
12 que quand monsieur Léger...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[174]** Très bien. Maintenant on peut passer
15 maintenant à une autre question. Je pense qu'on a
16 fait le tour de la question, n'est-ce pas?

17 R. Juste avec une précision, là, juste avec une
18 précision. Il y a une recommandation importante
19 qu'on voit à la pièce, à la pièce...

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[175]** Au rapport comme tel?

22 R. Au rapport comme tel où on dit qu'il faut mettre en
23 oeuvre à moyen terme, bien d'abord, le problème
24 c'était qu'un système de prévention et de détection
25 de collusion, de fixation de prix, de fraude et de

1 conflit d'intérêt soit mis sur pied à la Ville. Et
2 dans la réponse du service, c'est signé par Gilles
3 Robillard, la recommandation 14 :

4 Nous allons poser les actions
5 suivantes : mettre en place une unité
6 d'estimation des coûts qui verra à
7 identifier les tendances de marché sur
8 les besoins, services et matériaux;
9 vérifier auprès d'organismes externes,
10 exemple le Bureau de la concurrence,
11 les plaintes ou enquêtes en cours sur
12 nos entrepreneurs; mettre en place une
13 unité de contrôle de qualité qui verra
14 à faire la vérification interne de la
15 réalisation des contrats; et de mettre
16 en place un formulaire d'engagement de
17 non-collusion signé par l'entrepre-
18 neur.

19 La date de mise en oeuvre de cette recommandation
20 c'est le trente et un (31) mai deux mille sept
21 (2007), et le responsable du dossier c'était le
22 directeur de la voirie, qui était Gilles Robillard.
23 Ça c'est clairement indiqué dans le document. Et en
24 plus, en plus j'ai demandé, j'ai dit : « Il ne me
25 suffit pas que, on a un document confidentiel

1 envoyé au directeur général, qu'on envoie un
2 document aux travaux publics avec une liste de
3 recommandations, puis on les oblige de répondre sur
4 ces recommandations avec des actions concrètes. »
5 J'ai demandé en plus d'aller au comité de
6 vérification du vingt-huit (28) août deux mille
7 sept (2007) pour s'assurer que le vérificateur
8 interne puisse exposer en PowerPoint l'état de
9 cette situation.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[176]** Vous n'avez jamais discuté de ces grandes
12 préoccupations que vous aviez avec Rosaire Sauriol?

13 R. Bien non, pourquoi j'avais à discuter avec monsieur
14 Rosaire Sauriol d'un dossier...

15 Q. **[177]** Parce qu'on parlait d'indices de collusion.

16 R. Bien, je ne parlais pas d'indices de collusion avec
17 Rosaire Sauriol, Madame la Présidente.

18 (10:50:36)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[178]** En avez-vous parlé avec le maire?

21 R. Pardon?

22 Q. **[179]** En avez-vous parlé avec le maire?

23 R. Bien, le maire était au courant des réunions.

24 Q. **[180]** Non, non, ma question : avez-vous parlé avec
25 le maire de ce dossier qui semble vous avoir

1 passionné beaucoup? Est-ce que vous en avez parlé
2 avec le maire?

3 R. J'ai assumé mes responsabilités comme...

4 Q. **[181]** Est-ce que vous en avez parlé avec le maire?

5 R. Je ne me rappelle pas d'avoir parlé au maire de ce
6 dossier. Je ne me rappelle pas, mais sûrement,
7 sûrement, dans toute la documentation, qui est
8 quand même publique, on a pu constater...

9 Q. **[182]** Est-ce que ça n'aurait pas été nécessaire
10 quand même que vous en parliez au maire?

11 R. Moi, ce qui est ma responsabilité, Monsieur
12 Lachance, c'est que quand on me montre un document,
13 d'abord c'est un document interne, je dis au
14 directeur général...

15 Q. **[183]** Oui, mais écoutez, vous avez dit, des
16 documents, il s'en produit beaucoup à la Ville de
17 Montréal. Là, c'est un document à ce point
18 significatif que monsieur Léger décide de vous en
19 parler. Parce qu'il ne vous parlait certainement
20 pas de tous les rapports produits à la Ville. Des
21 indices de collusion à Montréal, vous n'en parlez
22 pas au maire?

23 R. Je ne me rappelle pas d'en avoir parlé au maire.

24 Q. **[184]** Est-ce que vous n'auriez pas dû en parler au
25 maire?

1 R. Bien, est-ce que j'aurais dû parler au maire? Je
2 suis obligé de vous répondre, Monsieur Lachance,
3 que c'est évident que dans le contexte où on était
4 en deux mille sept (2007), ce n'est pas le contexte
5 qu'on connaît aujourd'hui. Si on savait,
6 évidemment, en deux mille deux (2002), si on avait
7 des premiers signes en deux mille deux (2002), deux
8 mille trois (2003), deux mille quatre (2004), deux
9 mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux
10 mille sept (2007), qu'il y avait des entrepreneurs
11 ou des firmes de génie qui avaient établi des
12 stratagèmes de partage de contrats, c'est évident
13 que le contexte aurait été beaucoup différent. On
14 le voit avec l'administration actuelle. Tout
15 geste...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[185]** Vous les aviez en deux mille six (2006), avec
18 les rapports.

19 R. Mais sauf que oui, on les avait en deux mille six
20 (2006), mais il n'y a personne qui nous dit noir
21 sur blanc qu'il y a telle firme, telle firme qui
22 parle à telle firme ou qui parle à telle firme. Ce
23 qu'on vient nous dire...

24 Q. **[186]** Et vous n'en discutez pas avec votre bon ami
25 Rosaire Sauriol, pour essayer de mettre à jour qui

1 seraient ces firmes-là?

2 R. Mais pourquoi vous revenez avec Rosaire Sauriol?

3 Qu'est-ce qu'il a à faire...

4 Q. **[187]** Parce que vous nous dites que c'était votre
5 grand ami.

6 R. Oui.

7 Q. **[188]** Et parce qu'on sait qu'il faisait partie de
8 la collusion, il l'a avoué lui-même.

9 Q. **[189]** Monsieur Sauriol, Madame la Présidente, ne me
10 parle pas de collusion puis ses stratagèmes. Je
11 n'avais pas à partager avec aucun ingénieur ou
12 aucun entrepreneur l'état de ces dossiers.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[190]** (inaudible micro fermé) monsieur Sauriol, il
15 vous triche dans le dos, puis il va discuter de ses
16 contrats avec vous? C'est ce qu'il fait, monsieur
17 Sauriol, dans sa relation d'affaires avec vous,
18 c'est ça qu'il... Moi je parle seulement l'élément
19 d'affaires, bien sûr.

20 R. Oui, c'est ce que je comprends. Je comprends, parce
21 qu'il n'y a personne qui me parle de ça.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[191]** Je vais vous ramener, encore une fois moi
24 j'aime bien avoir les deux pieds sur terre aux deux
25 minutes. Je vais vous ramener à la lettre comme

1 telle. Je comprends que suite au rapport de deux
2 mille six (2006) et à la présentation, parce que
3 monsieur Léger vous a fait part de la lettre
4 confidentielle, qui n'est pas partie du rapport, on
5 s'entend?

6 R. Il m'a fait part. Ce n'était pas durant une
7 présentation...

8 Q. **[192]** Non, mais il vous a montré la lettre?

9 R. ... mais il m'a dit : « J'ai reçu ça, là. »

10 Q. **[193]** Parfait. Et la lettre est datée du vingt (20)
11 novembre deux mille six (2006).

12 R. Oui.

13 Q. **[194]** De grâce, ne les répétez pas, mais je
14 comprends que suite au rapport, ce que vous nous
15 expliquez, c'est que vous avez mis en place
16 certaines actions ou certains protocoles, certaines
17 propositions qui ont été faites pour donner des
18 suites au rapport de deux mille six (2006)? C'est
19 ce que vous nous expliquez?

20 R. Correction que je lui aurais...

21 Q. **[195]** Demandé de le faire, tout à fait.

22 R. ... demandé de faire le suivi nécessaire.

23 Q. **[196]** Tout à fait. Le suivi nécessaire. La question
24 que je me pose, Monsieur Zampino, nous sommes le
25 vingt (20) novembre deux mille six (2006), c'est la

1 date de la lettre, et je comprends qu'on vous la
2 présente à peu près à cette époque. Nous sommes en
3 plein dans le contrat des compteurs d'eau. À la mi-
4 octobre, quatre consortiums ont déposé leur
5 candidature, Veolia, Catania, SNC-Lavalin et celui
6 de GÉNIEau, auquel prend part monsieur Sauriol et
7 monsieur Accurso par le biais d'une de ses
8 entreprises. On est en plein dans l'appel de
9 qualification. Au début septembre, ils déposent, à
10 la mi-octobre les trois consortiums se qualifient
11 tels qu'on les connaît.

12 Vous avez le vingt (20) novembre deux mille
13 six (2006) une lettre qui vous est présentée, qui
14 fait état qu'une des entreprises pouvant
15 potentiellement faire partie du marché de la
16 collusion, le groupe Louibourg Simard-Beaudry, il
17 s'agit de votre grand ami Tony Accurso, et pour
18 vous ça ne soulève pas de problème et vous ne
19 dénoncez pas cette situation-là au maire? Je parle
20 sur un plan personnel.

21 Il est très noble d'endosser vos
22 responsabilités de président du conseil exécutif et
23 de parler de notion d'imputabilité. Je parle sur le
24 plan personnel, on est en plein dans le milieu du
25 processus du plus gros contrat de l'histoire de la

1 Ville de Montréal des dernières années. Monsieur
2 Accurso fait partie des consortiums qui viennent à
3 peine de se qualifier en octobre deux mille six
4 (2006). Vous avez une lettre qui le cible
5 clairement comme étant potentiellement - on
6 s'entend que ce n'est pas une preuve qu'on peut
7 présenter devant une cour criminelle, mais on est
8 en enquête là, on explore - faisant partie d'un
9 groupe de collusion, à point tel qu'on fait des
10 recommandations pour détection de fraude, de
11 conflit d'intérêt. On parle de faire signer des
12 engagements de non-collusion aux entrepreneurs qui
13 vont soumissionner sur les contrats de la Ville de
14 Montréal. Votre grand ami est ciblé et vous ne
15 dénoncez pas ou vous n'exposez pas vos relations au
16 maire.

17 R. Là vous parlez de la lettre...

18 Q. **[197]** Vous voulez que je simplifie encore?

19 R. Vous parlez de la lettre du vingt-six (26)?

20 Q. **[198]** Oui. Suite à la lettre du vingt (20) novembre
21 deux mille six (2006), avez-vous expliqué au maire
22 votre relation?

23 R. La lettre... la lettre à monsieur Léger.

24 Q. **[199]** Léger que vous avez expliqué qu'il vous a
25 présentée tantôt et qui concerne, entre autres,

1 monsieur Accurso. Est-ce que vous avez, suite à
2 cette lettre-là, exposé vos liens d'amitié
3 particuliers au maire et dénoncez vos relations
4 alors qu'on était dans le processus d'un contrat
5 majeur?

6 R. Dans mes discussions avec monsieur Léger, au moment
7 de la présentation de cette lettre, juste avant la
8 réunion d'un comité exécutif, on n'a pas parlé
9 d'entreprises là. Alors, il ne m'a pas montré une
10 liste d'entreprises ou de...

11 Q. **[200]** Donc, il vous a parlé de tout, sauf du nom
12 des entreprises mentionnées.

13 R. Il m'a parlé de ce que le vérificateur général a
14 fait comme étude et puis qu'on a dit « il faut
15 absolument qu'on donne ça au service des travaux
16 publics pour donner suite aux recommandations » et
17 il ne me parle pas de monsieur Accurso.

18 Q. **[201]** Alors, quand monsieur Léger témoigne devant
19 la Commission et il dit que « on a discuté du
20 contenu de la lettre confidentielle avec monsieur
21 Zampino pour l'en informer » que vous avez regardé
22 ensemble la liste des entrepreneurs et que vous
23 avez discuté de la situation, c'est inexact.

24 R. Je ne me rappelle pas d'avoir discuté des
25 entrepreneurs avec lui. Mais, je me rappelle

1 d'avoir discuté de cette lettre avec lui.

2 Q. **[202]** On va prendre la pause si vous le désirez.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Alors, nous allons suspendre quelques
5 instants.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Zampino, vous êtes sous le même serment
11 que vous avez prêté.

12 R. Merci.

13 (11:31:42)

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[203]** Alors, juste avant la pause, Monsieur
16 Zampino, on avait commencé à aborder le projet des
17 compteurs d'eau. Je vous avais fait une référence
18 sur l'appel de qualification, mais je pense qu'on
19 va peut-être revenir un petit peu au début du
20 processus avec vous.

21 À quelle époque - je sais qu'il y a eu le
22 douze (12) mai deux mille quatre (2004), le comité
23 exécutif a autorisé - on en a parlé au début de
24 votre témoignage dans la première journée, que le
25 comité exécutif avait autorisé à ce moment-là le

1 lancement des appels de candidatures dans le cadre
2 d'un processus de qualification. Et là on est au
3 tout début du processus, on parle des services
4 professionnels et on parle là qu'il va
5 éventuellement aboutir à l'embauche de BPR.

6 Donc, si je vous situe au douze (12) mai
7 deux mille quatre (2004), est-ce que ça correspond
8 à votre souvenir là de l'époque à laquelle ce
9 processus-là a été lancé?

10 R. Je dirais que c'est un peu avant...

11 Q. **[204]** O.K.

12 R. ... parce que la création de la nouvelle Ville, je
13 me rappelle qu'on avait au comité exécutif et
14 conseil municipal institué... on appelait ça un
15 comité directeur sur l'eau, commencer à faire,
16 évidemment, tout l'état du réseau avec des
17 professionnels au niveau des fonctionnaires, et
18 caetera. Alors, il y avait...

19 Q. **[205]** Vous vous situez peut-être à peu près dans
20 quelles années? Juste pour nous aider, Monsieur
21 Zampino.

22 R. Moi, je pense que c'est deux mille deux (2002), il
23 y a sûrement des documents publics qui font état de
24 réunions dont il y avait des fonctionnaires à ce
25 comité directeur, il y avait moi-même. Si je me

1 réfère à des noms, je me rappelle il y avait Alan
2 DeSousa qui était responsable de l'environnement.
3 Il y avait Marcel Tremblay, il y avait Marvin
4 Rotrand. Il y avait également Bill McMurchie qui
5 tenait beaucoup à assister à ces travaux en ayant
6 une usine à Pointe-Claire, et caetera.

7 Q. **[206]** Est-ce que c'est un projet qui, déjà à cette
8 époque-là, était connu? Je comprends qu'il n'a pas
9 nécessairement fait l'objet d'une annonce
10 officielle, mais est-ce que c'est un projet qui
11 était connu comme étant dans l'air pour la Ville de
12 Montréal?

13 R. Ah! Oui. Le fait de créer ce comité directeur qui
14 devait nous amener plus tard - et je vais en
15 reparler plus tard - toute la notion de la création
16 d'un fond de l'eau.

17 Q. **[207]** Parfait. Donc, c'est un... on pouvait
18 j'imagine, comme entrepreneur, commencer à
19 anticiper qu'il y aurait potentiellement des
20 contrats là pour... dans ce secteur-là, c'est
21 exact?

22 R. Ah! C'est... non.

23 Q. **[208]** Non!

24 R. Je dirais à cette étape-là...

25 Q. **[209]** Trop tôt.

1 R. ... c'était plus... c'était plus une étape, c'était
2 plus une étape de diagnostique et un des
3 éléments... dans le fond, parmi les éléments les
4 plus importants qui ont été discutés à cette table
5 de comité directeur, au-delà du fait qu'on avait
6 une grande responsabilité de mettre en état l'état
7 des infrastructures souterraines qui était
8 problématique, c'était aussi de revoir, suite à
9 cette fusion, toute la question de la fiscalité.
10 Parce que les villes de banlieue avait des
11 compteurs d'eau à la ville... dans le secteur
12 résidentiel. À la Ville de Montréal, l'ancienne
13 Ville de Montréal, il n'y avait pas de compteur
14 d'eau. Je me rappelle qu'on avait des... ce qu'on
15 peut appeler des chiens de garde là, des élus de
16 l'ex-Ville de Montréal qui voulaient s'assurer que
17 éventuellement dans les recommandations, qu'on
18 n'allait pas dans la fiscalité proposer
19 l'installation des compteurs d'eau dans le secteur
20 résidentiel. Alors, il y avait...

21 Q. **[210]** Ce qui a donné lieu aux ICI finalement, au
22 choix des ICI. C'est juste que je ne veux pas vous
23 empêcher de répondre, Monsieur Zampino, mais pour
24 l'instant, pour l'objet de mon propos, je ne veux
25 simplement pas m'enfoncer là dans le détail du

1 contrat. Je veux connaître simplement pour
2 l'instant les grandes étapes. Donc, ce que vous me
3 dites, c'est qu'en deux mille deux (2002), il y a
4 des discussions qui ont abouti finalement à la
5 création du comité du fond de l'eau, d'après ce que
6 je comprends, entre autres.

7 R. Exactement.

8 Q. **[211]** Et il y a eu des discussions où on pensait
9 peut-être, à une certaine époque, peut-être que les
10 compteurs d'eau pouvaient être sur le résidentiel.
11 Finalement, à l'aboutissement de plusieurs
12 discussions, ce que je comprends, c'est qu'on a
13 orienté le projet plus particulièrement vers les
14 ICI là, industrie, commerce et institution. Est-ce
15 que c'est exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[212]** Parfait. Donc, en mai deux mille quatre
18 (2004), c'est la première action officielle, est-ce
19 que je me trompe, quand on parle de l'autorisation
20 par le comité exécutif d'un lancement d'un appel
21 d'offres pour l'obtention des services
22 professionnels qui seront attribués par la suite,
23 on le sait, à BPR, est-ce que c'est la première
24 action, si on veut, le premier départ plus officiel
25 de ce projet-là des compteurs d'eau?

1 R. Je n'ai pas la date exacte, mais il y a une bonne
2 chance que c'était à cette période-là.

3 Q. **[213]** O.K. Et comme vous l'avez expliqué au début
4 de votre témoignage, c'est un des contrats d'une
5 ampleur telle qui justifiait qu'exceptionnellement,
6 le comité exécutif s'y penche un peu plus en amont.

7 R. Oui, mais pas nécessairement de façon spécifique à
8 celui-là. Ce que je me rappelle, c'est qu'une
9 fois...

10 Q. **[214]** C'est un bon exemple, par contre.

11 R. C'est qu'une fois que le comité directeur a avancé
12 dans ses travaux et le bureau de projet a été créé,
13 la direction générale a commencé à travailler le
14 dossier. Le dossier, au départ, touchait trois
15 grands volets. Alors, c'était la... Je pense qu'on
16 appelait ça la MNU, là, la mise aux normes des
17 usines. On avait le plan d'intervention, qui était
18 l'ensemble des, dans le fond, de la réhabilitation
19 du souterrain, et il y avait également le dossier
20 des ICI.

21 Alors, quand vous parlez de ce dossier,
22 vous avez mentionné, quoi, avril deux mille six
23 (2006)? Ça se peut qu'on est arrivé au comité
24 exécutif soit avec les trois dossiers, ou on a
25 procédé avec les deux dossiers avant. Mais je me

1 rappelle qu'il y avait trois grands dossiers, et
2 BPR, effectivement, vous avez raison de mentionner,
3 était la firme qui avait été retenue strictement
4 pour le dossier des ICI.

5 Q. **[215]** O.K. Il y a eu, un peu plus loin dans le
6 projet, et je saute des étapes, il y a eu, bon,
7 l'autorisation du lancement d'appel d'offres pour
8 l'engagement futur de BPR est en mai deux mille
9 quatre (2004). Quand on se situe en mai... en
10 février deux mille six (2006), on a maintenant le
11 deuxième volet qui s'ajoute, le volet optimisation
12 du réseau qui s'ajoute au projet des compteurs
13 d'eau. C'est exact?

14 R. En quelle période dites-vous?

15 Q. **[216]** On se situe en deux mille six (2006).

16 R. Oui, il y a un volet... un volet...

17 Q. **[217]** Purement compteurs d'eau?

18 R. Optimisation du réseau, effectivement.

19 Q. **[218]** Donc, qui vient se greffer, si vous voulez,
20 au projet de base des ICI. Je sais que je
21 simplifie, là, mais je veux juste voir les grandes
22 étapes avec vous.

23 R. Oui.

24 Q. **[219]** O.K. On se situe en février deux mille six
25 (2006). Est-ce que ça convient, ça correspond à

1 votre souvenir?

2 R. Mais quand vous dites février deux mille six
3 (2006), est-ce que vous parlez d'une présentation,
4 ou quoi? C'est...

5 Q. **[220]** Entre février deux mille six (2006) et mai
6 deux mille six (2006), les présentations ont eu
7 lieu...

8 R. Ah oui!

9 Q. **[221]** ... et il y a eu l'ajout du volet 2.

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[222]** O.K.?

12 R. Oui.

13 Q. **[223]** Donc, ça correspond à la période où la
14 discussion d'ajouter le volet 2 et de le joindre au
15 volet 1 des compteurs d'eau a été prise.

16 R. Oui, j'en conviens, au printemps deux mille six
17 (2006).

18 Q. **[224]** O.K. Le rapport du vérificateur général émet,
19 à la page 5, de sérieuses réserves sur la façon
20 dont ces deux volets-là ont été joints, et sur la
21 rapidité à laquelle cette décision-là a été prise,
22 parce qu'on sait que ça a fait - et ça c'est mes
23 termes à moi - exploser les coûts du contrat à ce
24 moment-là, le fait de joindre ces deux volets.
25 Quelle est votre connaissance, pourquoi ces deux

1 volets-là ont été joints, finalement, et pourquoi
2 si rapidement?

3 R. À ma connaissance, des discussions qu'on a eues au
4 mois d'avril deux mille six (2006), je pense... Je
5 pense qu'avril deux mille six (2006), ça a été la
6 première fois que moi j'ai eu une présentation,
7 c'était au bureau du maire, si je ne me trompe pas.
8 BPR était présent, et puis on nous a présenté... le
9 bureau de projets, avec... L'équipe du bureau de
10 projets avait présenté une évolution de ce dossier.
11 Il y avait eu des discussions autour de la table du
12 comité exécutif, soit un peu avant ou après, je ne
13 me rappelle pas exactement le forum où ces
14 discussions ont eu lieu, mais je me rappelle qu'il
15 y a des personnes autour de la table qui disaient,
16 « Bien écoutez, là. C'est bien beau, on peut
17 installer des compteurs d'eau pour mesurer la
18 consommation de l'eau dans les industries,
19 commerces, institutions... », et, notamment, ça
20 touchait l'ex-Ville de Montréal, parce que la
21 plupart des villes de banlieue avaient déjà ces
22 compteurs d'eau déjà implantés, et les commentaires
23 qui avaient été mis sur pied, dans le temps,
24 c'était de dire, « Bien, si on doit faire ça pour
25 éventuellement responsabiliser les commerçants sur

1 une facturation de l'eau qui est légitime, on ne
2 peut pas, à la fois, tout simplement faire des
3 mesures de consommation avec des..., avec des
4 compteurs d'eau sans avoir une partie, de là le
5 deuxième volet qui traitait justement de la..., du
6 règlement de l'ensemble des fuites d'eau, du
7 règlement évidemment des mesures de distribution
8 dans certains secteurs.

9 Et notamment je pense que je n'ai pas
10 besoin de vous dire un chiffre qui m'a toujours
11 frappé puis je vous le mentionne qui frappe encore,
12 on avait quarante pour cent (40 %) de l'eau qui a
13 été produit qui a été perdu dans le souterrain.
14 Alors, le chiffre quand je vous dis le chiffre me
15 frappe, c'est... quarante pour cent (40 %) de l'eau
16 perdu dans le souterrain, c'est l'équivalent de
17 huit cent mille (800 000) mètres cubes par jour,
18 huit cent mille (800 000) mètres cubes par jour qui
19 est perdu dans le souterrain c'est l'équivalent de
20 la production de l'eau dans la Ville de Paris pour
21 une seule journée et ça on le perd dans le
22 souterrain.

23 Q. **[225]** Monsieur Zampino?

24 R. Oui.

25 Q. **[226]** Encore une fois, je m'excuse de vous

1 interrompre, mais je ne veux pas entrer dans les
2 détails. Je comprends la justification de ce volet
3 2 là?

4 R. Oui.

5 Q. **[227]** Ce que je remets en question et ce que le
6 vérificateur général remet en question, c'est la
7 jonction de ces deux volets dans un appel de
8 qualifications. Le vérificateur général explique
9 qu'il y a eu, que cette décision-là était trop
10 hâtive quant à lui, non documentée et qu'elle a eu
11 pour effet pervers ou pratique de limiter la
12 concurrence. Et on saura quels sont les consortiums
13 par la suite qui ont réussi à se qualifier.

14 Je vous demande quelle était la
15 justification, et je ne veux pas entrer dans les
16 détails, mais pour quelle raison vous avez décidé,
17 parce que monsieur Léger, je vais peut-être vous
18 ramener à une, à une discussion que vous avez eue
19 avec monsieur Léger et son témoignage devant la
20 Commission, est venu nous expliquer qu'il avait eu
21 cette discussion-là avec vous sur les avantages et
22 les inconvénients et que la décision avait été
23 prise par vous et de dire :

24 Bien non, il n'y aura qu'un seul appel
25 d'offres et les deux seront adjugés en

1 même temps ensemble.

2 Ce que le vérificateur général dit c'est que votre
3 décision était mal documentée?

4 R. Vous avez dit quoi, que monsieur Léger.

5 Q. **[228]** Monsieur Léger est venu témoigner devant la
6 Commission...

7 R. Oui.

8 Q. **[229]** ... en date du onze (11) mars deux mille
9 treize (2013)...

10 R. Oui.

11 Q. **[230]** ... entre les pages 57 et 58?

12 R. Oui.

13 Q. **[231]** Ce qu'il dit c'est qu'on a discuté des
14 avantages et des inconvénients de mettre ces deux
15 volets-là de façon conjointe dans un appel
16 d'offres. Appel d'offres qui a eu lieu par la suite
17 et de ne pas faire en sorte que les deux appels
18 d'offres soient séparés pour se donner la
19 possibilité d'accorder à deux consortiums ou deux
20 entreprises différentes la responsabilité du volet
21 1 et la responsabilité du volet 2.

22 D'ailleurs, le vérificateur général dénonce
23 l'ambiguïté de cet appel d'offres qui faisait en
24 sorte qu'on pouvait penser que les deux étaient
25 conjointes ou en tout cas ne pas trop savoir comment

1 se positionner quand on parle d'ambiguïté?

2 R. Oui. Là vous parlez.

3 Q. **[232]** Je parle du fait de joindre dans un appel
4 d'offres les deux volets. Ceci étant dit, je vous
5 ramène au témoignage de monsieur Léger?

6 R. Oui.

7 Q. **[233]** Où il mentionne avoir eu cette discussion-là,
8 entre autres, en votre présence sur le fait qu'il
9 soit judicieux ou non de joindre ces deux appels
10 d'offres et ce qu'il nous dit :

11 C'est qu'il y a eu discussion sur les
12 avantages et inconvénients et la
13 décision a été prise devant moi par
14 monsieur Zampino de dire : « Bien non
15 il y aura un seul appel d'offres et
16 les deux seront adjugés en même temps
17 ensemble ».

18 J'aimerais juste savoir sans vous que vous entriez
19 dans tous les détails techniques quel était pour
20 vous le fondement de cette décision-là?

21 R. Et là vous parlez d'une réunion de quelle date,
22 parce qu'il me semble que c'était après les dates
23 que vous mentionniez tantôt. Au départ, on
24 parlait...

25 Q. **[234]** Bien elle doit prendre part avant de lancer

1 l'appel d'offres parce qu'on parle de la
2 justification?

3 R. Oui, je comprends.

4 Q. **[235]** Donc, elle est avant de lancer l'appel
5 d'offres. Moi je veux connaître pourquoi vous avez
6 pris cette décision-là?

7 R. Bon, je vais vous dire en partant que moi je n'ai
8 pas pris cette décision.

9 Q. **[236]** Donc, c'est inexact ce que monsieur Léger
10 nous rapporte?

11 R. Ce n'est pas juste inexact, c'est, c'est beaucoup
12 plus qu'inexact dans le sens suivant. Moi je me
13 rappelle d'avoir été présent à une rencontre de
14 suivi du bureau de projet et c'est pour ça que je
15 vous ai demandé c'était quelle date cette réunion-
16 là. C'était le mois de janvier deux mille sept
17 (2007). Alors, c'était après les premières
18 rencontres où le dossier a évolué au deuxième
19 volet.

20 Q. **[237]** Hum, hum?

21 R. Et on nous présente à cette rencontre-là un
22 document préparé par les, le bureau de projet,
23 Louis Provencher, je pense, Réjean Lévesque, une
24 présentation où moi je suis présent, le responsable
25 du dossier est présent, monsieur Forcillo, Yves

1 Provost est présent, Claude Léger est présent. Et
2 dans ce document-là le premier item qu'on a à
3 l'ordre du jour, c'est l'hypothèse que, on s'en va,
4 dans ce dossier-là, avec un seul appel d'offres. Un
5 seul appel d'offres.

6 Q. **[238]** Ça c'est une réunion officielle qui a lieu à
7 quel endroit?

8 R. C'est une réunion officielle du comité de suivi
9 dirigée par le bureau de projet.

10 Q. **[239]** Parfait.

11 R. Qui a eu lieu le dix-sept (17) décembre. Le
12 premier, dans le fond, le premier alinéa, le
13 premier point à l'ordre du jour c'est l'hypothèse,
14 on s'en va avec un seul appel d'offres. Alors,
15 quand monsieur Léger vous dit qu'on a eu une
16 réunion...

17 Q. **[240]** Dans votre bureau, prétend-il, affirme-t-il
18 devant la Commission.

19 R. Oui.

20 Q. **[241]** Alors, il ne fait pas référence, monsieur
21 Léger, selon son témoignage, au type de réunion que
22 vous venez de nous décrire.

23 R. Oui.

24 Q. **[242]** Simplement pour vous situer, dans son
25 témoignage, il affirme qu'il y a eu une réunion

1 avant le lancement d'appel d'offres.

2 R. Oui.

3 Q. **[243]** Dans votre bureau.

4 R. Oui. Ou dans le bureau du comité exécutif,
5 dépendamment...

6 Q. **[244]** Mais il dit : « Il y a une discussion au
7 bureau de monsieur Zampino. »

8 R. Ça se peut, oui, c'est ça.

9 Q. **[245]** Bon. Vous êtes président du comité exécutif,
10 donc, j'imagine...

11 R. Mais ce que je vous dis, si je fais la mention,
12 c'est parce que quand on parle de toutes ces
13 personnes-là, ce n'est pas physiquement dans mon
14 bureau. Ça peut être dans une salle attenante...

15 Q. **[246]** Mais il ne fait pas référence à ce volet
16 officiel, il fait référence à une discussion qui
17 aurait eu lieu dans votre bureau.

18 R. Oui.

19 Q. **[247]** Ou la salle de conférence de votre bureau,
20 là, peu importe.

21 R. Oui.

22 Q. **[248]** Où il y a eu une discussion avec vous et les
23 fonctionnaires de votre équipe, entre autres
24 monsieur Léger, à l'effet qu'il n'était peut-être
25 pas approprié ou judicieux, avantages et

1 propositions sera lancé, couvrant le
2 volet 1 et le volet 2 du projet de la
3 mesure de l'eau.

4 Et ça vient du service du bureau de projet.

5 Alors...

6 Q. [251] Alors, Monsieur Zampino, je vais peut-être
7 vous refaire la même suggestion que je vous ai
8 faite mercredi dernier.

9 R. Oui.

10 Q. [252] Si vous avez des documents, il n'y a aucun
11 problème. La seule chose, c'est qu'ils doivent
12 passer entre les mains des procureurs de la
13 Commission auparavant. Et depuis mercredi, je n'ai
14 rien reçu. Ça me fera plaisir, si vous avez des
15 documents à mentionner ou à vouloir exhiber, et
16 même produire devant la Commission, les recevoir et
17 par la suite vous donner la permission de le faire.
18 Alors, vous n'êtes pas privé de ce droit-là, je
19 veux juste le mentionner. Simplement que je n'ai
20 rien reçu depuis mercredi.

21 R. Alors, Monsieur le commissaire, Madame la
22 Présidente, quand j'entends dire que c'est monsieur
23 Zampino qui a demandé ça, c'est complètement faux.

24 Q. [253] Donc, c'est inexact, le témoignage de
25 monsieur Léger sur ce point-là, vous dites que

1 c'est inexact?

2 R. Bien, c'est ça, c'est inexact.

3 Q. [254] Parfait.

4 R. D'abord, c'est... Écoute, le comité, le bureau de
5 projet vient présenter un état de suivi. Ce n'est
6 pas... ils ne viennent pas voir monsieur Forcillo
7 ou monsieur Zampino dans ces réunions pour que...
8 pour que je suis décisionnel ou pour que monsieur
9 Forcillo soit décisionnel. On vient débattre d'un
10 état de situation, voici où nous sommes rendus,
11 voici les prochaines étapes. Moi, mon rôle, là,
12 comme président du comité exécutif, surtout dans
13 ces grands dossiers, je suis le chien de garde des
14 calendriers, des réalisations et des engagements de
15 mon administration. Je veux m'assurer que dans tout
16 ce qu'on met de l'avant, qu'on a une machine qui
17 est capable de faire avancer des dossiers. C'est
18 principalement ça ma présence dans ces grands
19 dossiers.

20 Et puis de là à dire à la Commission que
21 c'est monsieur Zampino, que c'est moi qui est allé
22 prendre ces décisions, c'est complètement faux. Il
23 y a un document où c'est le comité directeur qui
24 vient nous annoncer, qui vient nous annoncer :
25 « Voici, là, c'est un appel d'offres pour les

1 deux. » Fort probablement, comme monsieur Léger a
2 dit, on a pu avoir une discussion pour voir les
3 avantages, pourquoi vous arriviez à une telle
4 décision, il y avait des questions de
5 responsabilité contractuelle. Mais je répète, et
6 sans équivoque, moi je n'ai pas pris de décision
7 pour jumeler ces deux volets dans un seul contrat.
8 Ça ne relevait pas ni de moi, ni de monsieur
9 Forcillo, qui était l'autre élu, qui avait la
10 responsabilité du dossier.

11 Q. **[255]** D'accord. Alors, juste pour continuer dans
12 les étapes du projet, nous avons mentionné, donc,
13 que cette discussion, février, entre février et mai
14 deux mille six (2006), il y a une décision qui est
15 prise de joindre les deux volets du projet, le
16 nouveau volet qui était l'optimisation du réseau,
17 qui se joignait aux compteurs d'eau. Est-ce que
18 vous êtes d'accord avec moi que si je vous dis que
19 - on a fait des vérifications, mais je veux juste
20 le voir avec vous - vingt-huit (28) juin deux mille
21 six (2006) pourrait correspondre au lancement de
22 l'appel de qualification comme tel, incluant
23 d'ailleurs les deux projets, les deux volets, 1 et
24 2, du projet ICI? Est-ce que ça correspond à votre
25 mémoire?

1 R. Deux mille six (2006), vous dites?

2 Q. **[256]** Vingt-huit (28) juin deux mille six (2006),
3 c'est possible?

4 R. Ça se peut, oui.

5 Q. **[257]** Parfait. Début septembre 2006, il y aurait
6 les quatre consortiums qui déposent leur
7 candidature. Je vais les résumer, mais il y aurait
8 le consortium de Veolia, celui avec Catania, celui
9 avec SNC-Lavalin, et celui qui était constitué de
10 GÉNIEau, monsieur Accurso et monsieur Dessau. On
11 parle de septembre deux mille six (2006). Est-ce
12 que ça correspond à votre souvenir?

13 R. Ça se peut.

14 Q. **[258]** C'est possible. Et on aurait, à la mi-
15 octobre, suite à la décision du comité de...
16 sélection - je cherchais mes mots - la
17 qualification, finalement, de trois consortiums,
18 Veolia ne s'étant pas qualifiée en raison d'un
19 critère qui demandait une connaissance particulière
20 du milieu montréalais. Est-ce que ça correspond à
21 votre souvenir?

22 R. De...

23 Q. **[259]** À la mi-octobre.

24 R. Qu'est-ce qui répond à mon souvenir?

25 Q. **[260]** Début septembre, dépôt des candidatures?

1 R. Oui.

2 Q. **[261]** Mi-octobre, qualification de trois
3 consortiums.

4 R. Oui. Je me rappelle qu'il y avait qualification de
5 trois consortiums.

6 Q. **[262]** Est-ce que vous vous souvenez que la raison
7 pour laquelle Veolia, et non pas Viola, Veolia ne
8 s'est pas qualifiée, était qu'entre autres, le
9 critère numéro 7, utilisé pour l'appel de
10 qualification, exigeait une connaissance du milieu
11 montréalais et de la Ville de Montréal, et que leur
12 pointage là-dessus, naturellement, les a
13 désavantagés? Est-ce que c'est à votre souvenir,
14 ça?

15 R. Non. Ce qui est à mon souvenir sur la non-
16 conformité ou la disqualification de Veolia était
17 sur la base d'une problématique de financement.
18 C'est mon souvenir.

19 Q. **[263]** O.K. Donc, qui est le critère... La
20 connaissance du milieu montréalais, ce n'est pas
21 quelque chose qui vous rappelle quoi que ce soit.

22 R. Dans les discussions, non, c'est...

23 Q. **[264]** O.K.

24 R. J'ai compris que sur le plan financier, ils
25 semblaient avoir des problèmes, sans savoir

1 exactement c'est quoi le problème. Et les questions
2 avaient été posées, je pense, au comité exécutif.

3 Q. **[265]** Parfait. Donc, à la mi-octobre, donc, les
4 trois consortiums se qualifient. On en arrive donc
5 à l'étape du lancement de l'appel de propositions,
6 c'est-à-dire qu'on s'en va dans les règles où c'est
7 le prix qui va devenir le plus important, et est-ce
8 qu'à votre souvenir, cet appel de propositions -
9 c'est la date qu'on nous a mentionnée mais je veux
10 la voir avec vous - dix-huit (18) avril deux mille
11 sept (2007) il y aurait eu lancement de l'appel de
12 propositions, incluant toujours les deux volets,
13 là, mais le même appel de propositions. Est-ce que
14 ça correspond à peu près à l'époque de ce
15 lancement-là?

16 R. Ça c'est l'appel de propositions...

17 Q. **[266]** Oui.

18 R. ... après la qualification?

19 Q. **[267]** Après la qualification, naturellement.

20 R. Oui, je pense que c'était au printemps deux mille
21 sept (2007), la...

22 Q. **[268]** Donc, si je vous dis dix-huit (18) avril deux
23 mille sept (2007), ça pourrait correspondre.

24 R. Ça pourrait correspondre, oui.

25 Q. **[269]** O.K. La première date limite qui avait été

1 initialement prévue était le vingt (20) juin deux
2 mille sept (2007). Avez-vous souvenir du fait
3 qu'après ça une série d'addenda ont fait en sorte
4 de repousser la date limite de ce dépôt de
5 propositions?

6 R. Oui. Oui, je sais qu'il y avait une série
7 d'addenda, et le plus grand souvenir que j'avais...
8 Parce que là vous parlez, vous m'avez parlé de la
9 date du vingt (20) juin, c'est ça?

10 Q. **[270]** C'est la date initiale, au moment du
11 lancement de l'appel de propositions en avril deux
12 mille sept (2007)...

13 R. Oui.

14 Q. **[271]** La date initiale prévue pour le dépôt des
15 propositions était le vingt (20) juin.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[272]** À partir du huit (8) juin, là, une série
18 d'addenda a fait en sorte de repousser la date.

19 R. Oui.

20 Q. **[273]** Est-ce que c'est à votre souvenir, Monsieur
21 Zampino?

22 R. Oui. C'est un souvenir qu'il y a eu... Il y a eu,
23 je pense... Je cherche le nom du consortium, là.
24 Suez, avec SNC-Lavalin, je me rappelle, avaient
25 demandé à une couple de reprises une demande de

1 report, mais...

2 Q. [274] Oui. Ça, peut-être pour vous aider, cette
3 demande de report-là a eu lieu, effectivement, ils
4 ont témoigné à cet effet-là, mais on se situe en
5 octobre deux mille sept (2007). Je...

6 R. Bien, il y a eu des demandes de report de SNC avant
7 octobre deux mille sept (2007), là.

8 Q. [275] O.K. Mais si on revient aux addendas...

9 R. Oui.

10 Q. [276] ... déposés par la Ville, qui ont fait en
11 sorte... Naturellement, s'il y a un addenda dans
12 l'appel de propositions, on donne au consortium
13 qualifié la chance d'en prendre connaissance et de
14 l'inclure dans leur proposition. Est-ce que vous
15 vous souvenez de ces addenda-là?

16 R. Moi je n'ai pas de souvenir de la série d'addenda
17 qui a été émise. Évidemment, c'était une gestion
18 d'appel d'offres du bureau de projet c'est quand on
19 envoyait un addenda, on n'envoyait pas cette
20 information à mon bureau. Alors...

21 Q. [277] Vous n'avez pas participé à cette discussion-
22 là comme président, on n'a pas fait de présentation
23 sur ce sujet-là?

24 R. Sur l'envoi des addenda.

25 Q. [278] Sur les addenda, oui?

1 R. Aucunement, aucunement, les seuls, c'est pour ça
2 que je m'en allais dire tantôt, les seuls que je
3 m'en allais dire tantôt, je me rappelle, c'est pour
4 ça que j'avais parlé de la date de juin deux mille
5 sept (2007). À l'été deux mille sept (2007) je me
6 rappelle d'avoir eu des discussions avec le
7 directeur des finances, monsieur Robert Lamontagne
8 qui m'avait fait part de problématiques en termes
9 de, en termes du traitement financier de ce projet
10 sur la base de la façon qu'on devait le traiter sur
11 le plan comptable.

12 Il y avait encore des questions à répondre
13 sur toute la question de la tarification qui
14 n'était pas résolue. Et que je me rappelle qu'il
15 m'avait montré, lors d'une rencontre à mon bureau,
16 un étude que lui avait commandé pour l'appuyer dans
17 la démarche de..., je crois que c'était Raymond
18 Chabot, je ne sais pas si c'est Raymond Chabot ou
19 KPMG, mais un des deux qui avait, qui avait fait
20 une étude là-dessus.

21 Alors, moi je me rappelle à cette période-
22 là c'était sur le niveau financier qu'il semblait
23 avoir une problématique qui a provoqué un délai
24 dans..., dans le dépôt des soumissions. Alors, il y
25 a des addendas sûrement qui ont été émis concernant

1 des précisions au niveau du financement, mais pour
2 les autres addendas à part du fait qu'il y a eu une
3 couple de demandes de report dans la date de dépôt,
4 je ne connais pas la nature exacte des autres
5 addendas.

6 Q. **[279]** Donc, bon naturellement vous l'avez expliqué
7 de par votre formation et je pense que c'était un
8 peu à la base de votre engagement auprès de la
9 Ville de Montréal, le côté financier de la Ville,
10 la cote de crédit de la Ville vous tient à coeur,
11 c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[280]** Parfait. Donc, est-ce que monsieur, est-ce
14 qu'on a discuté avec vous de l'addenda du quatorze
15 (14) septembre deux mille sept (2007) plus
16 particulièrement celui qui a changé les règles du
17 jeu dans le dossier. Je m'explique. On avait selon
18 le projet initial des règles de financement qui
19 étaient un peu trop exigeantes pour les
20 entrepreneurs ou les consortiums. Et ce qu'on
21 apprend ou ce qu'on observe avec cet addenda-là
22 c'est que les règles du jeu ont été changés.

23 Le volet exploitation des compteurs d'eau
24 passe de vingt-cinq (25) à quinze ans et le
25 transfert du risque est transféré à la Ville. Est-

1 ce qu'on a discuté de ça avec vous, c'est quand
2 même assez important, on parle d'un contrat majeur
3 et on modifie les règles de financement qui peuvent
4 avoir un impact sur les finances de la Ville. Est-
5 ce que c'est discuté avec vous?

6 R. Oui, j'ai eu des discussions avec Robert Lamontagne
7 sur ce point, parce qu'au départ je me rappelle à
8 une rencontre du comité exécutif et là on parle
9 plus, je pense du printemps, le mois d'avril ou
10 mai, d'ailleurs le maire avait fait un commentaire
11 avec ce dossier en disant : « Est-ce que ça serait
12 possible de ne pas imputer l'endettement de la
13 Ville avec ce dossier-là? » Et sa volonté, je pense
14 que de bonne foi était de dire : « Bien on a un
15 grand dossier qui s'en vient la réhabilitation
16 évidemment du réseau, les ICI, mais on a quand même
17 d'autres travaux à faire, est-ce qu'on peut le
18 mettre comme hors bilan, etc., le traiter peut-être
19 comme un contrat de location. » Etc.

20 Au départ, c'était son interrogation. Bon
21 c'est sûr que ça soulevait certaines problématiques
22 au niveau de financement. Le service des finances a
23 immédiatement conclu que ça ne pouvait pas se faire
24 et qu'au contraire il fallait absolument que ça
25 soit la Ville évidemment qui en prend à la fois la

1 propriété de ces équipements et son financement.

2 Et pour renchéris sur votre question, est-
3 ce que je me souviens de ça? Oui, je me souviens de
4 ça parce que quand j'ai eu la rencontre avec Robert
5 Lamontagne, le directeur des finances, c'est là
6 qu'il me dit qu'ils avaient eu des rencontres avec
7 les, le comité directeur avait eu des rencontres
8 avec les différents groupes de soumissionnaires qui
9 avaient été qualifiés et tout le monde disait à peu
10 près la même chose. Dans les règles actuelles, ça
11 sera impossible pour nous de financer nous-même ces
12 équipements surtout dans un contexte de propriété,
13 qui va garder la propriété de ces équipements.
14 Alors, il y avait beaucoup de...

15 Q. **[281]** Donc, ce que vous nous dites, juste pour que
16 je comprenne, Monsieur Zampino, parce qu'il y a
17 beaucoup d'éléments dans votre réponse également,
18 avant de procéder à cet addenda-là, il y a eu des
19 discussions avec les trois consortiums qui
20 s'étaient qualifiés, sur le fait que les exigences
21 de financement étaient trop élevées, c'est exact?
22 C'est ce que vous nous dites?

23 R. Oui, d'une part.

24 Q. **[282]** O.K.

25 R. D'une part.

1 Q. **[283]** Ce qui a mené à l'ajout le quatorze (14)
2 septembre de cet addenda qui transfère, à toutes
3 fins pratiques, le risque financier, ou une partie,
4 une très grande partie du risque financier à la
5 Ville? C'est ce que vous nous dites?

6 R. Oui.

7 Q. **[284]** J'essaie de simplifier le processus.

8 R. Oui, mais avec un élément additionnel aussi
9 important, c'est qu'on a vite constaté que si on
10 allait transférer le financement de l'acquisition
11 de l'ensemble de ces équipements au groupe qui
12 allait, dans le fond, gagner le contrat, ces
13 personnes-là ont dit très clairement qu'ils ne
14 peuvent pas obtenir les mêmes taux de financement
15 que peut obtenir une municipalité comme Montréal,
16 et que, dans le fond, si ce n'est pas Montréal qui
17 allait financer le coût de ces équipements, eux
18 allaient devoir verser des taux d'intérêts beaucoup
19 plus élevés. Et le message qu'ils donnaient à la
20 Ville c'est que : « Si nous on doit verser des taux
21 d'intérêts plus élevés, bien vous allez vous le
22 trouver dans le contrat, puis ça va finir par
23 coûter plus cher. » D'ailleurs, ça c'en est un des
24 éléments que... Je sais que tantôt vous avez parlé
25 de rencontres avec certaines personnes. Je me

1 rappelle à cette période-là...

2 Q. **[285]** Pas certaines personnes, avec monsieur
3 Sauriol et monsieur Accurso.

4 R. Monsieur Sauriol, monsieur Accurso. J'ajouterais
5 même monsieur Catania. Je me rappelle qu'il m'avait
6 dit que c'était impossible qu'on pouvait financer,
7 qu'on pouvait financer ça, qu'on a fait des
8 démarches auprès du comité, et caetera. Et je lui
9 avais dit, bien, continuez vos démarches, moi je
10 pense que les gens qui sont en train de regarder
11 ça, là, c'était sérieux comme mise en garde, et que
12 s'il fallait que le projet aille de l'avant, il
13 faut absolument que la question financière...

14 Q. **[286]** Donc, vous confirmez avoir eu des discussions
15 particulières avec monsieur Sauriol, monsieur
16 Accurso et monsieur Catania, qui étaient
17 respectivement dans chacun leur consortium qualifié
18 pour ce projet-là, sur les règles de financement,
19 avant même que l'addenda soit... j'allais dire
20 autorisé, là, mais...

21 R. Et je me rappelle que monsieur...

22 Q. **[287]** C'est ce que vous nous dites?

23 R. Non, ce n'est pas ça que je vous dis.

24 Q. **[288]** Alors, expliquez-moi.

25 R. Ce n'est pas ça que je vous dis. Je vous dis que...

1 Q. **[289]** Parce que je veux juste mettre la base. Il y
2 a une différence entre recevoir les doléances ou
3 les explications de façon officielle de trois
4 consortiums qualifiés qui ont l'occasion de
5 s'exprimer sur une situation potentiellement
6 problématique...

7 R. Oui.

8 Q. **[290]** ... pour alerter la Ville et entreprendre des
9 discussions, et avoir des discussions que moi je
10 vais qualifier de privilégiées, ou à tout le moins
11 privées avec trois individus dont deux sont des
12 bons amis. Alors, expliquez-moi ce qui s'est passé
13 exactement.

14 R. Je vais vous expliquer. D'abord, écartons monsieur
15 Accurso, parce que monsieur Accurso ne m'a jamais
16 parlé de ça.

17 Q. **[291]** Monsieur Minicucci?

18 R. Monsieur Minicucci ne m'a pas parlé de ça non plus.

19 Q. **[292]** Non plus?

20 R. Non plus.

21 Q. **[293]** Alors, il reste monsieur Sauriol?

22 R. Je me rappelle que dans une discussion, je ne me
23 rappelle pas où, avec monsieur Sauriol, il m'a tout
24 simplement dit : « On a fait des rencontres avec le
25 bureau de direction, c'est un projet qui au niveau

1 de financement pose beaucoup de problèmes. » Il m'a
2 tout simplement averti, et puis il continuait à
3 faire ses démarches. Alors, il m'annonce ça. Il
4 m'annonce ça, là. J'avais d'ailleurs, j'avais déjà
5 de l'information de la part de monsieur Lamontagne,
6 qu'on avait un problème. Et je vous dis...

7 Q. **[294]** Lui avez-vous confirmé à monsieur Sauriol que
8 la Ville était au fait de cette situation-là?

9 R. Je ne me rappelle pas qu'est-ce que j'ai dit à
10 monsieur Sauriol. J'ai tout simplement dit :
11 « Continuez vos démarches, c'est quelque chose que
12 la Ville est sûrement en train de regarder, surtout
13 si vous avez fait ces interventions. » Puis je me
14 rappelle, je vous dis bien honnêtement, dans une
15 discussion, je ne me rappelle pas où, j'ai eu le
16 même commentaire de la part de monsieur Catania. Je
17 ne me rappelle pas où, mais il m'avait dit :
18 « Nous, on avait demandé un report, on a eu une
19 rencontre avec le service, et on a fait valoir que
20 sur le plan de financement, il y a un problème
21 sérieux. » Je lui ai dit exactement la même chose,
22 j'ai dit : « Monsieur Catania, faites valoir »,
23 parce qu'il y avait quand même des rencontres
24 cédulées, ces gens-là, alors ce n'était pas pour
25 partager aucune information privée. J'ai su

1 également, il me semble que monsieur Forcillo
2 m'avait dit qu'il avait eu les mêmes commentaires
3 de la part de Yves Cadotte de SNC... de SNC-
4 Lavalin. Dans le fond, ça se savait qu'il y avait
5 un problème fondamental.

6 Et d'ailleurs, c'est pour cette raison qu'à
7 un moment donné... à un moment donné, je crois que
8 le service... le bureau de projets avait décidé de
9 reporter, de reporter pendant un bout de temps, le
10 temps... le temps que le service des finances
11 régularise toute la question de l'aspect
12 financement qui était un aspect majeur.

13 Q. **[295]** Le bureau du vérificateur général dans son
14 rapport souligne qu'à partir de ce moment-là, je
15 pense qu'à bon droit, les règles du jeu ou les
16 règles de l'appel d'offres de base ont été
17 modifiées et que certains candidats potentiels ont
18 pris la décision à ce moment-là de ne pas
19 participer au processus à cause de la question du
20 financement initial. Ma question est la suivante :
21 pourquoi à ce moment-là la Ville, quand on a changé
22 les règles du jeu, n'a-t-elle pas décidé de
23 procéder à un nouvel appel de qualification?

24 R. Ça, je ne peux pas répondre à cette question-là.

25 Q. **[296]** Vous n'avez pas participé à cette décision-

1 là?

2 R. Pas du tout. Pas du tout.

3 Q. **[297]** Avez-vous eu ces discussions-là avec monsieur
4 Sauriol? Parce qu'on se comprend qu'à ce moment-là,
5 si on repart à zéro, Dessau repart à zéro, Catania
6 repart à zéro et peut-être que des joueurs qui
7 avaient été éliminés du processus au départ
8 pourraient entrer en jeu. Alors, est-ce que c'est
9 une discussion que vous avez dans vos relations
10 d'amitié?

11 R. Mais, pourquoi vous me ramenez monsieur Sauriol? Je
12 n'ai pas...

13 Q. **[298]** Bien, parce que monsieur Sauriol était
14 qualifié dans un des plus gros contrats et il est
15 votre ami.

16 R. Bien, oui, mais il a été qualifié, il s'est
17 qualifié. Ce n'est pas moi qui l'ai qualifié, c'est
18 un processus qui l'a qualifié.

19 Q. **[299]** O.K.

20 R. Alors, pourquoi monsieur Sauriol...

21 Q. **[300]** Bien, votre réponse, elle est soit « oui »,
22 elle est soit « non ». Laissez de côté mes
23 motivations là. Moi, j'essaie de poser des
24 questions et d'avoir des réponses. Alors, la
25 réponse, elle est soit « oui », soit « non », avec

1 tout le tas de nuances que vous êtes capable
2 d'ajouter. Alors, ma question est la suivante :
3 avez-vous discuté avec monsieur Sauriol de cet état
4 de situation-là, de l'opportunité ou non pour la
5 Ville de relancer un appel de qualification suite à
6 la modification à l'addenda du quatorze (14)
7 septembre?

8 R. La réponse est « non », ça ne relevait pas de moi.

9 Q. **[301]** Parfait. Pas juste parce que ça ne relevait
10 pas de vous, la réponse, elle est « non », vous
11 n'en avez pas parlé, c'est ça?

12 R. La réponse : je n'en ai pas parlé.

13 Q. **[302]** O.K.

14 12:08:24)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[303]** Est-ce que si ça avait relevé de vous, lui en
17 auriez-vous parlé?

18 R. Pas du tout.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[304]** Et jamais monsieur Sauriol, monsieur Accurso
21 n'ont été tenté d'abuser de vos liens d'amitié avec
22 eux pour avoir des informations qu'ils pourraient,
23 eux, considérer privilégiées ou non?

24 R. Jamais.

25 Q. **[305]** Jamais. Ils ont toujours respecté les limites

1 de votre amitié?

2 R. Absolument. Écoutez, moi, j'ai même... c'est de
3 l'information publique là. J'ai admis avoir été sur
4 le bateau de monsieur Accurso avec ces personnes en
5 même temps que la période d'octroi de contrats.
6 J'ai déjà dit que c'était une erreur, que c'était
7 une maladresse, mais il ne faudrait pas, de facto,
8 que cette erreur que j'ai commise, que cette erreur
9 que j'ai commise vienne contaminer un processus qui
10 a été mené par la Ville, par une batterie
11 d'experts, par des gens qui ont soutenu ce
12 processus et que je n'ai jamais influencés. Alors,
13 c'est ça que je vous dis. Non. La réponse est
14 « non », je n'ai jamais influencé ou donné de
15 l'information privilégiée à monsieur Accurso ou à
16 toute autre personne qui était impliquée de près ou
17 de loin dans ce dossier des compteurs d'eau.

18 Q. **[306]** O.K. Mais, vous n'avez jamais déclaré vos
19 voyages au cours du processus ou à l'époque où ils
20 ont eu lieu, c'est exact?

21 R. Je ne les ai jamais déclarés.

22 Q. **[307]** O.K. Vous les avez déclarés en avril deux
23 mille neuf (2009), à cette période-là quand
24 l'information est sortie de façon médiatique.

25 R. Exactement.

1 Q. **[308]** Parfait. Avez-vous fait d'autres voyages avec
2 monsieur Accurso du même genre?

3 R. Sur le bateau! Oui. Oui.

4 Q. **[309]** À part février deux mille sept (2007) et
5 février deux mille huit (2008)?

6 R. Oui.

7 Q. **[310]** À quelle époque?

8 R. Mais, pas avec monsieur Accurso.

9 Q. **[311]** Alors, ma question était : avez-vous fait
10 d'autres voyages avec monsieur Accurso.

11 R. Non. J'ai peut-être été une fois à Las Vegas avec
12 monsieur Accurso dans les années deux mille trois
13 (2003), deux mille trois (2003) ou deux mille
14 quatre (2004), je ne me rappelle pas la date
15 exacte.

16 Q. **[312]** Qui a payé pour ce voyage?

17 R. C'est moi qui a payé pour ce voyage.

18 Q. **[313]** O.K. Avez-vous fait d'autres voyages avec
19 monsieur Accurso?

20 R. Avec monsieur Accurso! Non.

21 Q. **[314]** Non. Avez-vous fait d'autres voyages sur le
22 bateau sans monsieur Accurso? Parce que vous m'avez
23 demandé de préciser si c'était sur le bateau
24 tantôt.

25 R. Oui. La réponse est « oui ».

1 Q. [315] O.K. Sur le Touch en question?

2 R. Oui.

3 Q. [316] En compagnie de qui?

4 R. De ma famille.

5 Q. [317] De votre famille?

6 R. Oui.

7 Q. [318] À quelle époque?

8 R. La première fois, en deux mille cinq (2005). En
9 deux mille cinq (2005) j'étais en Floride avec ma
10 famille, et puis monsieur Accurso savait que
11 j'étais en Floride avec ma famille, et puis là je
12 ne me rappelle pas qu'est-ce qui s'est passé, il
13 m'a appelé, son bateau était... Il venait d'être
14 construit, là. Je pense que c'était en deux mille
15 quatre (2004) ou deux mille cinq (2005). Et puis il
16 m'appelle, moi j'étais en Floride avec ma famille,
17 puis il me dit, il dit, « Ça ne te tente pas
18 d'aller visiter mon bateau? » Je ne l'avais jamais
19 visité. Il m'a dit qu'il s'était accosté aux
20 Bahamas.

21 Alors, nous on s'apprêtait de quitter,
22 j'étais en Floride, à la résidence, au condo de ma
23 mère et de mon père avec mon frère, et puis il a
24 dit, « Bien, écoute, c'est aux Bahamas. Si ça te
25 tente, il va quitter le quai dans une semaine, vous

1 pouvez peut-être aller faire un tour. » Alors, j'ai
2 demandé aux membres de ma famille si on voulait
3 prolonger notre séjour en Floride, on a pris un vol
4 pour le... C'était les Bahamas, c'est ça. Un vol,
5 bon, quatre-vingt-dix-neuf dollars (99 \$), là,
6 c'est assez près de la Floride, et puis on a...
7 C'est ça la première fois que j'ai été sur, que
8 j'ai voyagé sur le bateau de monsieur Accurso,
9 uniquement avec des membres de ma famille, puis
10 c'était une sortie de deux jours, je crois.

11 Q. **[319]** C'est une invitation que monsieur Accurso
12 vous avait faite, à ce moment-là, d'aller visiter
13 son bateau?

14 R. Il m'a appelé, effectivement, pour me dire que le
15 bateau était disponible, était là pour une semaine,
16 puis si je voulais le visiter. Alors j'ai accepté
17 l'invitation, évidemment, d'un ami, pour le
18 visiter, et puis on en a profité, évidemment, pour
19 faire un voyage d'une couple de jours.

20 Q. **[320]** Avez-vous séjourné seul avec votre famille
21 sur ce bateau?

22 R. Oui. C'était ma famille. Comme j'ai mentionné, je
23 pense qu'il y avait mon frère qui était avec moi,
24 avec sa famille, puis il y avait également... Il y
25 avait également le frère de ma soeur qui était avec

1 moi.

2 Q. **[321]** O.K. Et, à part les membres de votre famille,
3 est-ce que quelqu'un d'autre était sur le bateau
4 avec vous?

5 R. Non. Pas du tout, c'était uniquement des membres de
6 la famille.

7 Q. **[322]** Parfait. Est-ce que vous avez payé votre vol
8 pour aller aux Bahamas?

9 R. J'ai payé mon vol pour aller en Floride d'abord,
10 parce que c'était ça le but de mon voyage.

11 Q. **[323]** Tout à fait, mais on parle du départ de la
12 Floride.

13 R. Également pour aller aux Bahamas, oui.

14 Q. **[324]** O.K. Est-ce que vous avez eu à déboursé quoi
15 que ce soit pour le séjour de deux jours sur le
16 bateau?

17 R. Non. C'était, comme je vous dis, improvisé. Il m'a
18 appelé pour me dire que le bateau était aux
19 Bahamas, alors je ne lui ai pas fait aucun
20 déboursé.

21 Q. **[325]** O.K. Quand il a été question, en avril deux
22 mille neuf (2009), de séjour sur le bateau de
23 monsieur Accurso, pourquoi cette information-là ne
24 fait pas partie de la lettre ou de la dénonciation
25 que vous en avez faite au maire?

1 R. Parce que la question qui m'avait été posée au
2 moment, puis c'était extrêmement politisé, il y
3 avait des questions à l'assemblée de conseil, les
4 questions qui ont été posées, c'est : Est-ce que
5 monsieur Zampino a séjourné avec monsieur Accurso
6 sur son bateau du moment de l'octroi des... de la
7 période avant et après l'octroi du contrat? Je
8 pense qu'il y avait un membre du conseil municipal
9 qui avait sorti des résolutions de conseil...
10 c'est-à-dire des résolutions du comité exécutif,
11 qui voyait clairement que j'étais absent à un
12 comité exécutif du mois de janvier deux mille sept
13 (2007) et du mois de février deux mille huit
14 (2008), alors ils ont fait le lien, et j'ai dévoilé
15 au maire qu'effectivement, en réponse à ces
16 questions qu'il avait obtenues au comité exécutif,
17 que j'avais séjourné, effectivement, avec monsieur
18 Accurso, sur son bateau.

19 Q. **[326]** Donc, la nuance que vous faites entre les
20 deux situations, c'est le fait en compagnie de
21 monsieur Accurso. C'est exact?

22 R. Oui. C'est ça. Il faut comprendre que moi je ne
23 suis plus à la Ville de Montréal...

24 Q. **[327]** Mais vous étiez à la Ville en deux mille cinq
25 (2005), on se comprend?

1 R. Oui, j'étais à la Ville en deux mille cinq (2005).

2 Q. **[328]** À la Ville en deux mille cinq (2005),
3 monsieur Accurso avait déjà des contrats à la Ville
4 de Montréal, celui des compteurs d'eau, depuis mai
5 deux mille quatre (2004), était dans l'air, et
6 l'époque de deux mille cinq (2005) est l'époque où
7 on commence à avoir des appels d'offres de services
8 professionnels.

9 R. Madame la Présidente, on peut parler de...

10 Q. **[329]** La nuan... Donc, je com...

11 R. On peut parler de compteurs d'eau, et on peut... Je
12 vous ai dit, hein, je vous ai dit tantôt, là...

13 Q. **[330]** Mais la nuance, donc, ce que vous...

14 R. ... que moi j'ai signé pour six cents (600) à mille
15 (1 000) résolutions du conseil municipal et comité
16 exécutif depuis deux mille deux (2002) à deux mille
17 cinq (2005).

18 Q. **[331]** O.K.

19 R. À tous les mois, ou à toutes les semaines, on peut
20 sortir une résolution pour dire que la compagnie de
21 monsieur Accurso a obtenu un contrat, alors on peut
22 faire ces chassés-croisés, on peut faire ces
23 croisements pour dire, bien là j'ai été sur le
24 bateau parce qu'il venait d'avoir un contrat.

25 Q. **[332]** O.K.

1 R. Moi j'ai accepté d'aller sur le bateau d'un ami,
2 d'un ami, c'est ça que je vous dis, là. Alors, ce
3 n'est pas pour, ça n'a rien à faire avec un contrat
4 qu'il a obtenu. C'est une invitation comme
5 n'importe quel ami peut inviter quelqu'un à son
6 chalet comme... Alors, c'était son bateau et j'ai
7 accepté l'invitation d'un ami.

8 Q. **[333]** Parfait.

9 R. J'ai été là avec ma famille.

10 Q. **[334]** Et votre famille. Et vous considérez qu'il
11 n'y avait rien de répréhensible, vous l'avez
12 expliqué à accepter l'invitation d'un ami à cette
13 époque-là, vous l'avez expliqué?

14 R. C'est ce que j'ai dit.

15 Q. **[335]** Malgré vos fonctions. Parfait. Par contre,
16 quand en avril deux mille neuf (2009), je peux
17 comprendre qu'à l'époque, vous avez expliqué en
18 long et en large qu'à l'époque vous étiez capable
19 de tirer la ligne, que vous aviez une conscience
20 suffisamment forte pour faire la nuance entre un
21 ami et vos fonctions malgré le fait qu'il a des
22 contrats avec la Ville de Montréal. Vous l'avez
23 très bien expliqué.

24 Maintenant, quand on se situe en deux mille
25 neuf (2009) et que vous voyez tout le

1 bouillonnement qu'il y a autour de ces relations-là
2 et ces allégations de proximité envers des
3 entrepreneurs ou des ingénieurs qui ont des
4 contrats avec la Ville de Montréal et vous, en
5 particulier, mais d'autres personnes également,
6 mais vous en particulier, il ne vous est passé à
7 l'esprit d'aller au-delà de la question qui vous
8 est posée et d'être dans un souci de transparence
9 de dévoiler également ce séjour-là?

10 R. Je ne l'ai...

11 Q. **[336]** À tout le moins au maire, minimalement au
12 maire?

13 R. Je ne l'ai pas fait, Madame la Présidente, j'avais
14 écrit, j'avais écrit au maire pour répondre à des
15 questions très pertinentes...

16 Q. **[337]** Très spécifiques?

17 R. ... qui avaient été posées. Je me rappelle même la
18 veille d'avoir écrit au maire, j'ai eu un appel du
19 chef de cabinet du maire de Montréal qui était
20 Stéphane Forget qui m'a posé cette question et puis
21 je, j'ai accepté, j'ai accepté de lui envoyer cette
22 lettre parce que le maire évidemment faisait
23 l'objet de beaucoup de pression médiatique et puis
24 on a convenu que j'allais les dévoiler. Alors, je
25 me suis limité à ça. J'aurais pu, je ne l'ai pas

1 fait.

2 Q. **[338]** Donc, si la question lancée avait été :
3 « Avez-vous séjourné sur le bateau de monsieur
4 Accurso? », on aurait appris l'existence du voyage
5 en deux mille cinq (2005)?

6 R. Oui, oui, sûrement.

7 Q. **[339]** Peut-être reprendre les étapes, revenir un
8 petit peu, parce que je veux établir les étapes du
9 processus, les grandes étapes naturellement du
10 processus des compteurs d'eau. Vous avez mentionné,
11 bon, qu'à un certain moment donné SNC-Lavalin,
12 d'ailleurs monsieur Cadotte est venu l'expliquer
13 devant la Commission. SNC-Lavalin a demandé une
14 prolongation qui ne lui a pas été accordée. Bon, ce
15 qui a eu comme résultat qu'il s'est retiré du
16 processus, là, entre le... avant le dix (10)
17 octobre deux mille sept (2007).

18 Le dix (10) octobre deux mille sept (2007)
19 est la date suite aux nombreux addenda, la date où
20 les consortiums Catania et GÉNIEau pour simplifier
21 ont déposé leur proposition finale. Est-ce
22 qu'octobre deux mille sept (2007) ça correspond à
23 votre souvenir pour le dépôt des propositions?

24 R. Je crois que oui.

25 Q. **[340]** Ça correspond, hein?

1 R. Oui.

2 Q. **[341]** Parfait. Finalement, en date du vingt et un
3 (21) novembre deux mille sept (2007) il y a une
4 résolution du comité exécutif qui recommande au
5 conseil d'agglomération de retenir la proposition,
6 etc., etc. Donc, de retenir la proposition de
7 GÉNIEau, le vingt et un (21) novembre deux mille
8 sept (2007), bon, on va vous faire grâce des
9 détails, des prix, etc., là. Mais pour les grandes
10 étapes, est-ce que ça correspond à votre souvenir?

11 R. Vous parlez au conseil...

12 Q. **[342]** Comité exécutif recommande au conseil
13 d'agglomération de retenir la proposition de
14 GÉNIEau...

15 R. Oui.

16 Q. **[343]** ... et donc ultimement de lui accorder le
17 contrat, vingt et un (21) novembre deux mille sept
18 (2007)?

19 R. Oui, et que c'est envoyé éventuellement au comité,
20 au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

21 Q. **[344]** Oui, le conseil d'agglomération est impliqué
22 parce qu'on parle du réseau de l'eau, j'imagine que
23 ça les concerne?

24 R. Exactement.

25 Q. **[345]** Parfait. Vingt-neuf (29) novembre deux mille

1 sept (2007) finalement le contrat est octroyé à
2 GÉNIeau, est-ce que ça vous rappelle quelque chose?

3 R. Bien, ça, ça doit être la résolution du conseil
4 d'agglomération, ça c'est la résolution finale pour
5 octroyer le contrat.

6 Q. **[346]** O.K. Auquel le conseil, le conseil de Ville a
7 dû participer également, le conseil municipal?

8 R. Non.

9 Q. **[347]** Pas nécessairement?

10 R. Non, c'est parce que les trois étapes, c'est que le
11 comité exécutif dans un premier temps le recommande
12 au conseil municipal. Le conseil municipal
13 l'adopte, mais vu que son... vu que son approbation
14 officielle, vu que c'est un dossier d'agglomération
15 doit se faire au conseil d'agglomération, c'est au
16 moment de l'adoption au conseil d'agglomération que
17 ce dossier devient, à toutes fins pratiques,
18 officiel. Alors, c'est à cette date-là.

19 Q. **[348]** Vous l'avez probablement dit au début de
20 votre témoignage, mais peut-être le refaire
21 préciser; est-ce que vous siégez, vous, au conseil
22 d'agglomération?

23 R. Oui.

24 Q. **[349]** Pas en tant que président du comité exécutif,
25 en tant que maire d'un arrondissement ou...?

1 R. Oui, le maire nomme divers... différents maires
2 d'arrondissements, ou ça peut être des conseillers
3 municipaux également, conseillers de ville qui
4 siègent là, c'est ça.

5 Q. **[350]** Donc, simplement pour simplifier, là, le
6 siège que vous obtenez au conseil d'agglomération
7 n'est pas obtenu à titre de président du comité
8 exécutif? Ce n'est pas une équation directe, là?

9 R. Exactement.

10 Q. **[351]** Il est obtenu à titre de maire de
11 l'arrondissement de Saint-Léonard, à ce moment-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[352]** O.K. Et ce n'est pas une obligation que le
14 président du comité exécutif siège au conseil
15 d'agglomération?

16 R. Pas du tout.

17 Q. **[353]** O.K. Est-ce que le président du comité
18 exécutif siège nécessairement au conseil municipal,
19 au conseil de ville?

20 R. Est-ce que le président...

21 Q. **[354]** Président du comité exécutif, à titre de
22 président du comité exécutif, siège nécessairement
23 au conseil municipal?

24 R. Ah oui.

25 Q. **[355]** Donc, votre siège au conseil municipal est à

1 titre de président du comité exécutif?

2 R. Non, il est à titre de conseiller municipal.

3 Q. **[356]** O.K. Donc...

4 R. Sauf que j'ai la fonction du président du comité
5 exécutif.

6 Q. **[357]** Oui, bien, ça adonne que vous avez cette
7 fonction-là. Ce que je veux savoir, c'est que la
8 position occupée au conseil municipal n'est pas
9 tributaire de votre condition de président du
10 comité exécutif?

11 R. Exactement.

12 Q. **[358]** Parfait.

13 R. Nous siégeons là comme représentants de nos
14 arrondissements, comme conseillers de ville.

15 Q. **[359]** O.K. Donc, vous avez participé,
16 nécessairement, en date du vingt-sept (27) novembre
17 deux mille sept (2007), à... je reprends pour être
18 sûre, vingt-neuf (29) novembre deux mille sept
19 (2007), à l'octroi du contrat par le conseil
20 d'agglomération, donc au processus qui a mené à
21 l'octroi?

22 R. Ça c'est le vingt-neuf (29), au conseil?

23 Q. **[360]** Le vingt-neuf (29) novembre deux mille sept
24 (2007).

25 R. Non, j'étais absent au moment de cette résolution-

1 là.

2 Q. **[361]** Vous n'avez pas participé, le vingt-neuf
3 (29)?

4 R. Non.

5 Q. **[362]** Vous n'étiez pas au conseil d'agglomération?

6 R. Je ne pense pas, pas pour ce vote-là, c'est ça.

7 Q. **[363]** Où étiez-vous?

8 R. J'ai été absent. Je ne sais pas où j'étais, mais
9 j'étais absent. Je vous dis ça parce que j'ai déjà
10 eu l'occasion dans le passé de...

11 Q. **[364]** De vérifier?

12 R. De vérifier ces résolutions de conseil. D'ailleurs,
13 je me rappelle, quand même, j'ai rencontré le
14 vérificateur général au moment de son étude sur le
15 dossier des vérificateurs de... sur le dossier des
16 compteurs d'eau. J'avais sorti l'ensemble de ces
17 résolutions pour constater que je n'ai pas
18 participé au vote pour le contrat des compteurs
19 d'eau au conseil d'agglomération.

20 Q. **[365]** D'agglomération. Est-ce que vous avez eu
21 l'occasion de vérifier si le vingt et un (21)
22 novembre deux mille sept (2007) vous avez participé
23 à la décision de recommander au conseil
24 d'agglomération d'octroyer le contrat à GÉNIEau?

25 R. Ça oui, je pense que oui.

1 Q. **[366]** O.K. Donc, vous étiez sur le comité exécutif
2 à ce moment-là?

3 R. Oui. Oui. Au mois de novembre deux mille sept
4 (2007).

5 Q. **[367]** Vingt et un (21) novembre deux mille sept
6 (2007). Vous me permettez juste de faire une petite
7 vérification? À moins que vous ayez une...

8 Donc, ce que vous nous dites, c'est que
9 monsieur Accurso... c'est plus monsieur Minicucci,
10 je pense, qui était représentant des firmes de
11 monsieur Accurso? C'est Simard-Beaudry qui est avec
12 GÉNIeau?

13 R. C'est...

14 Q. **[368]** En consortium avec Dessau, c'était Simard-
15 Beaudry?

16 R. Je pense que c'est Simard-Beaudry, c'est ça, qui
17 est avec GÉNIeau.

18 Q. **[369]** O.K. Et c'est monsieur Minicucci qui est
19 plus, si on veut, à la tête de cette entreprise-là
20 particulière qui fait partie du groupe de monsieur
21 Accurso?

22 R. Je ne sais pas s'il est à la tête de l'entreprise,
23 mais je sais, comme je vous dis, par rapport à mes
24 discussions avec monsieur Accurso surtout, du
25 passé, c'est que son bras droit était monsieur

1 Minicucci, puis c'est lui qui s'occupait à toutes
2 fins pratiques un peu du quotidien des entreprises
3 de monsieur Accurso à Montréal.

4 Q. **[370]** Donc, plus particulièrement concernant le
5 groupe GÉNIEau et le contrat des compteurs d'eau,
6 connaissez-vous l'implication de monsieur
7 Minicucci?

8 R. Son implication personnelle dans le dossier?

9 Q. **[371]** Bien, à titre de bras droit de monsieur
10 Accurso, est-ce que c'est lui qui menait ce
11 dossier-là, si on veut?

12 R. Je ne sais pas si c'est lui qui le menait.

13 J'imagine qu'il avait une équipe à l'interne qui a
14 travaillé à l'élaboration de ce projet, là. Et
15 c'est juste par mon expérience du fonctionnement
16 d'un processus important comme celui-là. J'ai
17 également écouté monsieur Sauriol qui dit que c'est
18 les équipes internes, je pense qu'il avait nommé un
19 nom d'une personne qui s'en occupait. Ça devait
20 être la même chose pour monsieur Minicucci. Je ne
21 suis pas sûr que... Je peux me tromper, là, je n'ai
22 pas l'information là-dessus, mais je ne suis pas
23 sûr que c'est lui, là, qui avait les mains dans le
24 dossier pour faire évoluer le dossier. Il y avait
25 des gens techniques chez lui fort probablement qui

1 travaillent avec les gens techniques de la deuxième
2 partie du consortium.

3 Q. **[372]** Non, je suis consciente que monsieur
4 Minicucci n'a probablement pas préparé tous les
5 documents, l'appel d'offres, l'appel de
6 qualifications, la proposition, les documents
7 techniques, les évaluations, les devis, tout ça, de
8 façon personnelle. Mais, est-ce qu'à votre
9 connaissance, c'était monsieur Minicucci qui était
10 le porteur de ballon, pour employer une expression
11 populaire dans ce dossier-là?

12 R. Oui. Oui. Je ne sais pas entre les deux, par
13 exemple, s'il y avait un plus que l'autre. Quand je
14 dis...

15 Q. **[373]** Entre les deux étant entre monsieur Accurso
16 et lui?

17 R. Étant entre... Non, entre monsieur Sauriol et
18 monsieur...

19 Q. **[374]** Et monsieur Minicucci.

20 R. ... et monsieur Minicucci.

21 Q. **[375]** O.K. Donc, dans le consortium GÉNIeau qui est
22 composé de Simard Beaudry et de Dessau, les deux
23 porteurs de ballon étaient monsieur Sauriol et
24 monsieur Minicucci, mais vous ne savez pas lequel
25 des deux, là, était un peu plus en charge que

1 l'autre, si on veut.

2 R. Exactement. Alors, exemple, s'ils sont à une
3 présentation devant un comité quelconque, c'est-tu
4 monsieur Sauriol, c'est-tu monsieur Minicucci qui
5 fait la présentation? Ça, je l'ignore.

6 Q. [376] Parfait. Je comprends qu'il est peut-être et
7 vingt-sept (12 h 27), mais ce serait peut-être un
8 bon moment avant d'entreprendre une autre série de
9 questions, Madame.

10 (12:27:05)

11 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

12 Est-ce qu'avant d'ajourner, je pourrais vous
13 adresser la parole? À plusieurs reprises, il a été
14 question de documents auxquels monsieur Zampino
15 veut se référer et on a eu ce débat il y a quelque
16 temps. Et, Madame la Présidente, vous m'avez dit
17 quand je vous ai demandé « en vertu de quelle règle
18 on interdisait au témoin de se référer à des
19 documents », vous m'avez cité l'article 56 de vos
20 règles. Et ce matin, j'ai entendu maître LeBel dire
21 au témoin, essentiellement « vous ne pouvez pas
22 vous référer à des documents parce que vous n'avez
23 pas eu la... vous ne les avez pas fournis, vous ne
24 les avez pas procurés au... »

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Non, ce n'est pas ce que maître LeBel a dit. Maître
2 LeBel a dit « avant de déposer un document, il doit
3 passer entre les mains de la Commission » et elle a
4 dit, il n'y avait aucun problème à déposer des
5 documents ou à y faire référence, mais ils
6 devraient passer entre les mains de la Commission,
7 des procureurs de la Commission avant.

8 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

9 Avec tout le respect que je vous dois, Madame, ce
10 n'est pas ce que votre propre règlement dit,
11 l'article 56 que vous m'avez cité - et je vous
12 suggère que nous le lisions ensemble, parle de
13 contre-interrogatoire par un autre avocat. Ici, il
14 ne s'agit pas de contre-interrogatoire, il s'agit
15 de l'examen du témoin, de l'interrogatoire par la
16 Commission et cette règle ne s'applique pas. Alors,
17 je vous soumets respectueusement que quand le
18 témoin veut se référer à un document, il a le droit
19 de le faire, sujet aux droits de la Commission ou
20 de l'avocate de la Commission de regarder à quoi il
21 se réfère. Je vous invite donc - puisqu'on est sur
22 le point d'ajourner - de reconsidérer votre
23 décision et de permettre au témoin, lorsqu'il le
24 juge nécessaire, de se référer à ses notes ou à des
25 documents.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Mais, je pense que mon collègue l'a bien dit,
3 Madame la Présidente, sujet à ce que le procureur
4 de la Commission sache à quoi il se réfère et il
5 est...

6 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

7 Au moment où il se réfère.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Madame la Présidente, je pense qu'il est clair que
10 le seul droit d'un témoin, il n'est pas une partie,
11 il n'a pas un statut ni de partie ni d'intervenant,
12 et les règles auxquelles vous faites référence, il
13 est vrai, soit, qu'elles s'appliquent à une partie
14 ou à un intervenant. Par contre, ça ne donne pas
15 plus de droits à monsieur Zampino en tant que
16 témoin. Or, loin de moi l'idée de vouloir le priver
17 de se référer à quelque document que ce soit. Par
18 contre, il est, je pense, de bon aloi qu'il
19 présente ces documents-là. Il veut faire référence
20 à des résolutions. Quand il s'agit de notes
21 personnelles, je lui ai posé la question cette
22 semaine. Il m'a identifié ce dont il s'agissait et
23 on l'a laissé continuer. D'ailleurs, vous avez vu
24 dans l'échange qu'il a eu avec le Commissaire
25 Lachance, il faisait référence de façon évidente à

1 des notes qu'il a prises sur des transcriptions de
2 la Commission. Alors, le but n'est pas d'empêcher
3 monsieur Zampino de s'y référer. Mais le but est de
4 dire : il y a des règles qui s'appliquent, monsieur
5 Zampino n'a certainement pas plus de droits que les
6 parties qui doivent, avant d'utiliser un document,
7 les présenter au moins deux jours à l'avance aux
8 procureurs de la Commission et sous réserve de leur
9 approbation.

10 Je pense que monsieur... Maître Sheppard
11 fait une intervention qui est judicieuse.

12 J'aimerais quand même savoir, compte tenu de la
13 règle 24, quel est le droit qui est lésé. Si on
14 parle du droit à la vie privée, il ne s'applique
15 pas. Si on parle du droit à un procès juste et
16 équitable; ce n'est pas un procès, il s'agit d'une
17 enquête et on pose des questions et il doit y
18 répondre.

19 Alors, je pense qu'il y a plusieurs façons
20 de répondre à ça. Il n'a qu'à nous montrer, on a
21 l'heure du lunch, là, qui s'en vient, qu'il prenne
22 l'occasion de nous montrer les documents qu'il
23 entend... qu'il entend utiliser, exhiber, utiliser,
24 déposer, je ne passerai pas à travers le
25 dictionnaire des synonymes, et il me fera plaisir

1 de prendre rapidement le temps de les regarder pour
2 savoir de quoi il s'agit et de donner après ça, si
3 on veut, feu vert à monsieur Zampino pour les
4 utiliser. C'est tout simplement l'objet de mon
5 intervention, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je pense que la pause du dîner sera certainement
8 une bonne occasion pour régler ce problème-là entre
9 vous. Merci.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Et je serai disponible pour lui parler.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Zampino, vous êtes sous le même serment
17 que vous avez prêté.

18 R. Merci.

19 Q. [377] C'est votre témoin, Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Bon. Alors, est-ce que le problème est réglé,
22 Maître Sheppard?

23 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

24 Non, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ouvrez votre micro. Ça va.

3 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

4 Non, le problème n'est pas réglé parce qu'on me
5 demande de remettre à l'avocat de la Commission
6 tous les documents auxquels...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La procureure.

9 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

10 La procureure de la Commission tous les documents
11 auxquels le témoin pourrait vouloir se référer.
12 Premièrement, à mon avis, une exigence qui n'est
13 pas prévue par le règlement, mais deuxièmement
14 complètement irréaliste. Comment voulez-vous que...
15 on a des valises pleines de documents auxquels le
16 témoin peut être appelé à se référer et que chaque
17 fois que le sujet peut surgir, suite à une question
18 qui est posée, on devrait donner trois jours d'avis
19 pour montrer les documents dont on a l'intention de
20 se servir. Alors, on est dans une impasse, un cul
21 de sac.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24 (14:13:21)

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Est-ce que vous me permettez peut-être juste une
3 clarification, Madame la Présidente?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, certainement.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Ce qu'on demande, ce à quoi maître Sheppard fait
8 référence, naturellement la discussion qui a lieu
9 devant vous, en public, avant la pause du lunch.
10 J'ai offert à maître Sheppard de le rencontrer sur
11 l'heure du lunch tel que précisé lors de votre...
12 quand on a ajourné, si vous voulez, suspendu. Et
13 maître Sheppard n'a pas jugé nécessaire de le
14 faire. Donc, je voulais juste qu'on comprenne qu'on
15 n'avait pas réitéré cette position-là, qu'elle
16 était celle qui... On est resté sur la position qui
17 avait eu lieu devant vous publiquement. Et là je
18 comprends que vous avez une intervention.

19 DÉCISION

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Alors, j'ai réfléchi à la question pendant
22 l'heure du dîner, Maître Sheppard, et je dois vous
23 dire que, un incident est survenu lorsque monsieur
24 Zampino a voulu utiliser un document au moment de
25 son témoignage au soutien... en soutien à l'une de

1 ses réponses.

2 À ce moment, il a été question de la règle
3 56, laquelle prévoit qu'avant d'être utilisé au
4 cours d'un contre-interrogatoire, un document doit
5 être présenté d'abord aux procureurs de la
6 Commission.

7 Ce à quoi vous faites référence en ce qui
8 concerne le trois jours, maître Sheppard, est
9 l'article 57 qui suit qui est... Alors donc, Maître
10 Sheppard, vous avez raison en ce qui concerne la
11 portée de la règle 56, elle se rapporte au contre-
12 interrogatoire.

13 Toutefois, la règle sous-jacente veut qu'un
14 document ne soit utilisé sans avoir été vérifié par
15 les procureurs de la Commission. L'existence même
16 de ces règles tire son origine dans le fait que la
17 Commission doit s'assurer de l'efficacité du
18 processus d'enquête dans le respect des droits des
19 parties et des personnes impliquées. Le pouvoir
20 attribué aux commissaires est celui d'enquêter, de
21 rechercher la vérité. Ils doivent se décharger de
22 leur responsabilité de rechercher la vérité avec
23 efficacité et célérité.

24 Aujourd'hui, monsieur Zampino est ainsi
25 contraint à répondre aux questions de maître LeBel.

1 S'il appuie l'une de ses réponses sur un document,
2 ce document doit être considéré comme faisant
3 partie intégrante de sa réponse.

4 Il n'est pas de l'intention de la
5 Commission de se priver de tout l'éclairage
6 disponible et, à cette fin, monsieur Zampino peut
7 présenter des documents au cours de son témoignage.
8 Cela dit, le devoir d'efficacité demeure et ce,
9 dans le respect des droits de tous. Il faut
10 comprendre qu'un document peut être le procès-
11 verbal d'une rencontre comme il peut s'agir d'un
12 CD-Rom sur lequel figurent des milliers d'entrées.

13 Il faut de plus éviter toute perte de temps
14 inutile. En plus d'être efficace, la Commission se
15 doit aussi de protéger, par exemple, le droit à la
16 vie privée des gens, la réputation de tiers
17 innocents. Comme vous l'avez sans doute constaté,
18 plusieurs documents que la Commission a présentés
19 ont été caviardés avant leur dépôt. Ils doivent
20 s'assurer, en outre, que le document est complet et
21 qu'il ne vise aucun privilège. Les commissaires ont
22 aussi le devoir et l'obligation d'assurer une saine
23 gestion de l'enquête. Pour ce faire, ils
24 bénéficient de tous les pouvoirs nécessaires afin
25 d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, ce sont les

1 procureurs de la Commission qui sont responsables
2 de présenter la preuve devant les commissaires.

3 En conséquence, monsieur Zampino pourra
4 utiliser un document afin d'appuyer l'une ou
5 l'autre de ses réponses. Il devra toutefois
6 l'exhiber aux procureurs au moment de son
7 utilisation et en remettre une copie.

8 Alors, sommes-nous prêts à continuer?

9 (04:17:50)

10 Me SONIA LeBEL :

11 Tout à fait, Madame la Présidente.

12 Q. [378] Ceci étant dit, donc, Monsieur Zampino, à
13 l'ajournement pour la pause du lunch, nous en
14 étions, nous avons établi les grandes étapes du
15 processus de l'octroi du contrat des compteurs
16 d'eau, toutefois sans entrer dans les détails, vous
17 êtes d'accord?

18 Donc, maintenant, ce que j'aimerais peut-
19 être voir avec vous, ce sont quelques rencontres
20 qui auraient eu lieu avec certaines personnes. Je
21 vais vous demander, Madame Blanchette, s'il vous
22 plaît, l'onglet 22. L'onglet 22 concerne des pièces
23 qui ont été déposées sous la cote 55P-584 en, je
24 vous dirais, en liasse, plusieurs pièces. Et je
25 pense que ces pièces-là ont été déposées à

1 l'occasion du témoignage de monsieur Sauriol, si je
2 ne m'abuse.

3 Alors, à la page 5, nous avons, je vous
4 rappellerai que le huit (8) juin deux mille six
5 (2006) est la date qui concerne le lancement de
6 l'appel d'offres, et nous avons ici, en date du
7 quinze (15) mai deux mille six (2006), à la page
8 15, une rencontre avec Rosaire Sauriol. Est-ce que
9 vous êtes en mesure de nous dire quel était l'objet
10 de cette rencontre, Monsieur Zampino?

11 R. C'est impossible pour moi.

12 Q. **[379]** C'est impossible?

13 R. Bien, une rencontre le quinze (15) juin...

14 Q. **[380]** Mais le fait qu'elle aurait eu lieu au Saint-
15 James, ça ne vous aide pas dans votre mémoire?

16 Simplement pour vous donner un indicatif, là.

17 R. Bien, la seule chose que ça peut m'indiquer c'est
18 que, comme j'ai déjà fait une remarque ailleurs,
19 monsieur Sauriol, le Saint-James, c'est parfois un
20 endroit où je peux le rencontrer en fin de journée.
21 Il peut m'appeler, il dit : « Frank, t'es-tu
22 disponible? On prend un café, on prend un verre de
23 vin en fin de journée. » Le Saint-James est
24 conforme aux habitudes d'endroit de rencontre que
25 j'aurais pu avoir avec Rosaire Sauriol, mais je ne

1 fais aucun lien avec aucun autre dossier.

2 Q. **[381]** O.K. Et le fait que le lancement de l'appel
3 de qualification auquel Dessau va participer le
4 vingt-huit (28) juin deux mille six (2006), ça ne
5 fait pas l'objet de votre discussion le quinze (15)
6 mai?

7 R. Je ne vois pas le rapport. Vous me dites, le
8 lancement c'est le vingt-huit (28) juin, c'est ça?

9 Q. **[382]** Oui. Je vous demande si le quinze (15) mai
10 deux mille six (2006) vous discutez avec monsieur
11 Rosaire Sauriol du dossier des compteurs d'eau?

12 R. Pas du tout. Comme j'ai mentionné, je n'ai pas à
13 discuter avec monsieur Sauriol du dossier des
14 compteurs d'eau. Lui et son équipe surtout, suivent
15 le processus avec l'ensemble de l'équipe de projet
16 à la Ville de Montréal.

17 Q. **[383]** D'accord. Alors, on a déjà discuté de
18 l'entrée du vingt-cinq (25) mai deux mille six
19 (2006) qui faisait probablement référence à votre
20 souper avec monsieur Léger. Nous allons, je vais
21 vous demander d'aller à la page 7 du même onglet,
22 Madame Blanchette. Nous avons, en date du quatre
23 (4) juillet deux mille six (2006) un petit déjeuner
24 avec Rosaire Sauriol à l'époque, Yves Devin et
25 Jacques Fortin. Êtes-vous en mesure de nous dire

1 quel était l'objet de cette discussion-là? Compte
2 tenu des interlocuteurs, est-ce que ça vous aide?

3 R. Oui, sûrement. Quand on... Je vois Yves Devin, je
4 vois Jacques Fortin. Je crois que Jacques, si je ne
5 me trompe pas, est employé chez Dessau à ce moment-
6 là. Yves Devin est directeur général de la STM.
7 Alors, fort probablement j'ai assisté à cette
8 rencontre pour avoir... mais le souvenir que j'ai
9 de cette rencontre, c'est que du temps que j'étais
10 à la Société de transport de Montréal, on avait en
11 marche un programme de subventions importantes du
12 gouvernement du Québec, qui était le programme
13 Réno-Systèmes. Évidemment, ce programme-là avait
14 plusieurs phases : la phase 1, la phase 2, la phase
15 3, là... Je suis parti en deux mille huit (2008),
16 là, je ne sais pas si ça s'est rendu jusqu'à la
17 phase 4. Et on avait fait cette rencontre, fort
18 probablement pour me demander si la Ville de
19 Montréal avait l'intention d'assister la STM à
20 intervenir dans les prolongements de demandes de
21 subventions auprès du gouvernement du Québec.

22 Alors, ça pouvait être le genre de
23 discussion, si je vois Yves Devin présent à cette
24 rencontre. Mais je n'ai pas d'autre souvenir, là,
25 c'est... C'est quand même une rencontre qui date de

1 sept ans, environ.

2 Q. **[384]** O.K. Je vais vous demander, Madame
3 Blanchette, d'aller à l'onglet 5, à la page 23,
4 s'il vous plaît. Dans l'onglet 5, il s'agit
5 d'extraits d'agenda qui n'ont pas encore été
6 produits devant la Commission. Nous voyons, donc,
7 qu'à la veille du lancement de l'appel de
8 qualification dans le dossier des compteurs d'eau,
9 vous avez une rencontre avec monsieur Accurso au
10 restaurant Da Vinci. Dites-moi, Monsieur Zampino,
11 est-ce que cette... Est-ce que le dossier des
12 compteurs d'eau a fait l'objet de la discussion que
13 vous auriez eue ce soir-là?

14 R. Moi je di...

15 Q. **[385]** Ou ce midi-là?

16 R. Moi je dirais non. Alors, premièrement, je ne sais
17 pas si cette rencontre a eu lieu. Présumons que
18 cette rencontre a eu lieu. Connaissant monsieur
19 Accurso, lui ne s'occupait pas du dossier, alors je
20 ne pense pas d'avoir parlé à monsieur Accurso du
21 dossier des compteurs d'eau.

22 Q. **[386]** O.K. Donc, ni la rencontre du quinze (15) mai
23 deux mille six (2006) avec monsieur Sauriol, ni...
24 Votre réponse, donc, est que ni la rencontre du
25 quinze (15) mai deux mille six (2006) avec monsieur

1 Sauriol, ni la rencontre du huit (8) juin deux
2 mille six (2006) avec monsieur Accurso, n'a eu pour
3 fins de discussion les compteurs d'eau. C'est ce
4 que vous nous dites?

5 R. Avec la précision suivante : si, à la rencontre...
6 Vous avez parlé de celle du quinze (15)?

7 Q. **[387]** Oui, le quinze (15) mai, on en a parlé
8 tantôt, vous nous avez dit que ce n'était pas le
9 cas. Là on...

10 R. C'était celle seul avec monsieur Sauriol, c'est ça?

11 Q. **[388]** Tout à fait, un souper, oui.

12 R. Bon. J'ai déjà mentionné, puis je vais le répéter,
13 s'il y avait un interlocuteur qui aurait pu me
14 parler sur, bon, sur l'état d'avancement, puis s'il
15 y avait des problèmes à la Ville dans le dossier
16 des compteurs d'eau, ça aurait pu être Rosaire
17 Sauriol, mais connaissant monsieur Accurso, comme
18 je vous dis, il ne s'occupait pas de ce dossier.

19 Q. **[389]** O.K.

20 R. Alors, ce n'est sûrement pas monsieur Accurso qui
21 m'a parlé de ça.

22 Q. **[390]** Donc, il est possible que monsieur... Est-ce
23 qu'il est possible que monsieur Sauriol, en date du
24 mois de mai deux mille six (2006), quelques
25 semaines avant de déposer son... quelques semaines

1 avant l'appel de qualification, vous ait parlé de
2 ses intentions de former un consortium avec
3 monsieur Accurso? Est-ce que c'est possible?

4 R. Non. Il ne m'a jamais parlé de...

5 Q. **[391]** Non? O.K.

6 R. ... de former de consortium avec...

7 Q. **[392]** Est-ce qu'il vous a parlé de l'intérêt de
8 Dessau dans ce dossier?

9 R. Je ne me rappelle pas s'il m'a parlé de ce dossier,
10 là.

11 Q. **[393]** O.K. Parfait.

12 R. On est... J'ai compris qu'on est à deux semaines,
13 ou trois semaines, même plus, du lancement de
14 l'appel d'offres?

15 Q. **[394]** Disons cinq, six semaines, pour être plus
16 exact.

17 R. Cinq, six semaines.

18 Q. **[395]** Oui.

19 R. O.K.

20 Q. **[396]** Parfait. Alors, vingt-huit (28) juin deux
21 mille six (2006), on a établi ce matin que c'était
22 le lancement de l'appel de qualification. Je vais
23 vous demander d'aller au même onglet 5, à la page
24 25, s'il vous plaît.

25

1 LA GERFFIÈRE :

2 Est-ce que vous produisez le document, Maître?

3 Me SONIA LeBEL :

4 Je vais le produire en liasse à la fin...

5 LA GREFFIÈRE :

6 Après? Parfait.

7 Me SONIA LeBEL :

8 ... parce que j'ai plusieurs documents à
9 l'intérieur, si vous permettez.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Merci.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Oui. Quand on aura terminé l'exercice, puis vous
14 pourrez me le rappeler, s'il vous plaît.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Oui.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[397]** Donc, à la page 25 de l'agen... C'est
19 toujours les extraits d'agenda que nous avons reçus
20 à la Commission. Il y a également, à cet endroit,
21 un... Juste un instant... C'est ça. Un déjeuner au
22 restaurant Pacini avec monsieur Tony Accurso. Est-
23 ce que c'est un endroit où vous aviez l'habitude
24 d'aller avec monsieur Accurso?

25 R. Pas du tout.

1 Q. **[398]** Pas du tout? Alors, est-ce que cette
2 rencontre-là vous sonne une cloche?

3 R. Pas du tout. Pas du tout. Quand je vois
4 l'inscription à l'agenda... C'est pour ça que je
5 vous dis, les gens que je rencontre, qui sont à
6 l'exté... des rencontres à l'extérieur de mon
7 bureau, je connais les habitudes des personnes, là.
8 Quand moi j'organise une rencontre de quarante-cinq
9 (45) minutes pour un petit déjeuner avec certaines
10 personnes, bien, souvent, ça peut être au Pacini.
11 Mais monsieur Accurso, selon moi, n'est jamais venu
12 au restaurant Pacini avec moi. Normalement, les
13 rencontres que je fais avec, ou que j'aurais faites
14 avec monsieur Accurso, c'est généralement des
15 lunches. Il avait un restaurant préféré, de façon
16 générale on allait au restaurant Da Vinci quand il
17 m'appelait une fois par mois ou mois et demi pour
18 une rencontre au lunch. Mais monsieur Pacini,
19 monsieur Tony Accurso mettre les pieds dans un
20 restaurant Pacini ce n'est pas ses habitudes.

21 Q. **[399]** Donc, il n'est jamais allé au restaurant
22 Pacini en votre compagnie pour un déjeuner?

23 R. C'est, c'est...

24 Q. **[400]** Que ce soit à cette date-là ou à une autre?

25 R. C'est, c'est ce que je vous dis. Monsieur Accurso

1 si je faisais un petit déjeuner, parfois surtout si
2 c'était aussi un samedi matin. Un samedi matin on
3 essayait de..., de se rencontrer à peu près à mi-
4 chemin entre sa résidence et ma résidence puis on
5 faisait parfois une rencontre petit déjeuner à
6 quelque part entre les deux sur le boulevard
7 Décarie. Mais que monsieur Accurso vienne à Pacini
8 sachant même ses habitudes alimentaires, sans aller
9 dans le détail, ça me surprendrait que monsieur
10 Accurso a mis les pieds dans un restaurant Pacini.

11 Q. **[401]** O.K. Donc, cette rencontre du douze (12) août
12 qui se situe à quelques semaines du dépôt des...
13 (14:27:38)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[402]** On parle tout de même d'un petit déjeuner là?

16 R. Oui, c'est un petit déjeuner, mais je conteste
17 l'endroit. Si monsieur Accurso m'aura appelé pour
18 me demander : « Est-ce que, Frank, vous êtes
19 disponible en fin de semaine pour un petit
20 déjeuner? »

21 Q. **[403]** C'est parce que vous parlez de restaurant
22 Pacini et des habitudes alimentaires de monsieur
23 Accurso, qui n'avait pas l'habitude d'aller dans un
24 Pacini. Et je vous dis que c'était tout de même
25 seulement pour un petit déjeuner?

1 R. Oui, si je vous dis ça, c'est parce que je
2 connaissais ses habitudes puis il aimait et c'était
3 toujours la même assiette, il aimait manger une
4 assiette de fruits frais. Point final. Alors, ce
5 n'est pas le genre de choses qu'on peut trouver
6 nécessairement à un Pacini. Je vous dis ça parce
7 que je connais les habitudes des personnes qui sont
8 mes amis. Alors, c'est les indices que je peux
9 vous..., que je peux vous donner. Et c'est pour ça
10 que j'ai fait la mention, Madame la Présidente,
11 encore une fois là sans accuser la Commission, je
12 vois des inscriptions qui ne concordent pas du tout
13 avec la véracité de mon agenda.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[404]** Donc, ce que vous dites ça serait une de ces
16 inscriptions?

17 R. Parmi d'autres.

18 Q. **[405]** Parfait. On va vous donner la chance si on
19 vous en présente de l'expliquer. Début septembre,
20 donc, deux mille six (2006) on a établi ce matin
21 que c'était le moment où les quatre consortiums
22 déposaient leur candidature, simplement pour
23 marquer le temps. Et je vais vous demander à la
24 page 27, Madame Blanchet, du même onglet, s'il vous
25 plaît, une rencontre avec monsieur Accurso sur

1 l'heure du lunch à l'hôtel le Saint-James. Est-ce
2 que cette rencontre-là a eu lieu, vingt-huit (28)
3 septembre deux mille six (2006) après le dépôt des
4 appels de candidature des quatre consortiums?

5 R. Je vous dis la même chose, à ma connaissance je
6 n'ai jamais, jamais rencontré monsieur Accurso à
7 l'hôtel Le Saint-James. L'hôtel Saint-James
8 normalement j'allais là en fin de journée, à la fin
9 de ma journée pour prendre un café ou un verre avec
10 un ami, c'était souvent Rosaire Sauriol. Il n'y a
11 pas d'autre personne avec qui que je faisais ça.
12 Monsieur à onze heures (11 h 00) le matin, hôtel
13 Saint-James, je suis obligé de dire, Madame la
14 Présidente, que ce n'est pas les habitudes de
15 monsieur Accurso non plus.

16 Q. **[406]** O.K. Donc, cette rencontre, selon ce que vous
17 nous affirmez, cette rencontre n'aurait pas eu
18 lieu?

19 R. C'est ce que je suis obligé de vous dire.

20 Q. **[407]** Parfait. Alors, vingt-neuf (29) septembre
21 deux mille six (2006), onglet 22, à la page 8, s'il
22 vous plaît, Madame Blanchette. On va faire un
23 petite exercice d'acrobatie cet après-midi. Il y a
24 une rencontre en date du vingt-neuf (29) septembre
25 deux mille six (2006), encore une fois, peu de

1 temps après le dépôt par les quatre consortiums de
2 leur candidature dans le dossier des compteurs
3 d'eau, avec monsieur Sauriol. Je veux simplement
4 trouver mon indication. Alors, il est indiqué une
5 rencontre le matin entre huit heures (8 h 00) et
6 neuf heures (9 h 00), le restaurant n'est pas,
7 n'est pas précisé dans votre agenda. Est-ce que
8 c'est une rencontre qui vous rappelle quelque
9 chose?

10 R. Ce que je vois caviardé il y a une autre personne
11 pour m'aider.

12 Q. **[408]** C'est un nom d'une autre personne qui était
13 déjà, c'est de cette façon-là qu'on a reçu le
14 document?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[409]** C'est incidemment une des raisons pour
17 lesquelles nous voulons voir les documents avant
18 qu'ils soient introduits, avant qu'ils soient
19 utilisés par le témoin.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[410]** Alors, ce que je veux vous dire, c'est que la
22 Commission a reçu ce document-là tel qu'il est,
23 qu'il vous est présenté présentement, monsieur
24 Zampino. Je vous demande, est-ce que cette
25 inscription-là du vingt-neuf (29) septembre deux

1 mille six (2006).

2 R. J'aurais pu vous aider si j'avais le nom de l'autre
3 personne. Moi, je n'ai pas cette inscription. Comme
4 je vous dis, on n'a pas accès à notre agenda.

5 Q. **[411]** Tout à fait, mais je vous demande de
6 témoigner de mémoire.

7 R. Oui.

8 Q. **[412]** Je vous présente des dates d'agenda pour vous
9 aider, peut-être qu'elles ne vous aident pas, mais
10 je vous demande, est-ce que cette rencontre-là, à
11 votre connaissance, a eu lieu, le vingt-neuf (29)
12 septembre deux mille six (2006) ou est-il possible
13 que...

14 R. Oui, je ne peux pas l'exclure.

15 Q. **[413]** Vous ne pouvez pas l'exclure, parfait.

16 R. Je ne peux pas l'exclure, c'est ça.

17 Q. **[414]** Est-ce que cette rencontre-là aurait pu pour
18 avoir objet, les compteurs d'eau?

19 R. Je doute fortement, je doute fortement qu'elle a eu
20 lieu en fonction du dossier des compteurs d'eau.

21 Q. **[415]** Parfait. Si je vous montre la page suivante,
22 le sept (7) octobre deux mille six (2006), encore
23 une fois, c'est un document qui a été reçu tel quel
24 par la Commission, un autre, on est à une
25 inscription pour un, probablement un petit déjeuner

1 si on regarde l'heure, avec monsieur Rosaire
2 Sauriol, toujours dans le processus des compteurs
3 d'eau, sept (7) octobre deux mille six
4 (2006), Murray's or something like that, on fait
5 référence, j'imagine, à un restaurant ou à un type
6 de restaurant. Est-ce que c'est une rencontre qui
7 aurait pu avoir lieu ou est-ce que vous pouvez
8 l'exclure, est-ce qu'elle vous dit quelque chose?

9 R. À prime abord, je dois l'exclure, parce que je ne
10 sais pas de quoi qu'on parle quand on dit: «
11 Murray's or something like that.»

12 Q. **[416]** Ce n'est pas une inscription que vous avez
13 fait vous-même?

14 R. Non, ça, ce n'est pas moi qui a écrit ça.

15 Q. **[417]** Est-ce que Murray's est un restaurant que
16 vous connaissez?

17 R. Je n'ai aucune idée. Moi, je ne connais pas ce
18 restaurant-là, à ma connaissance.

19 Q. **[418]** À votre connaissance, et donc, ce n'est pas
20 une rencontre qui vous dit quelque chose, c'est ce
21 que vous nous dites?

22 R. Un samedi matin, en plus, je...

23 Q. **[419]** Vous avez - vous ne rencontrez jamais
24 monsieur Sauriol le samedi?

25 R. Parfois, mais rarement, mais Murray's, ça ne me dit

1 absolument rien, je n'ai aucune, il n'y a rien que
2 je vois à l'écran qui me porte à croire que cette
3 réunion a eu lieu ou que j'ai rencontré ou que j'ai
4 discuté avec monsieur Sauriol.

5 Q. **[420]** O.K. Donc, si je comprends bien, le dépôt des
6 candidatures des quatre consortiums est en
7 septembre deux mille six (2006), nous avons reçu
8 des agendas démontrant trois rencontres. Une du
9 vingt-huit (28) septembre deux mille six (2006)
10 avec monsieur Accurso, une du vingt-neuf (29)
11 septembre deux mille six (2006) avec monsieur
12 Sauriol, une autre du sept (7) octobre deux mille
13 six (2006) avec monsieur Rosaire Sauriol et à la
14 mi-octobre, il y a la qualification du consortium
15 de Catania et GÉNIEau, ce que vous nous affirmez,
16 cet après-midi, c'est que soit que ces rencontres
17 n'ont pas eu lieu, soit que vous n'en avez aucun
18 souvenir, mais qu'à tout événement, aucune de ces
19 rencontres ne pouvait porter sur les compteurs
20 d'eau?

21 R. C'est ce que je vous dis.

22 Q. **[421]** C'est votre témoignage. Parfait. Vous avez
23 mentionné un voyage ce matin avec monsieur Accurso.
24 Vous avez mentionné Las Vegas, c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[422]** O.K. En quelle - quelle date, ce voyage-là?

2 R. Ça fait longtemps. Écoutez, ça peut être dans les
3 années deux mille deux (2002), deux mille trois
4 (2003), deux mille quatre (2004), je n'ai pas un
5 bon souvenir de ça.

6 Q. **[423]** Si je vous parle de septembre deux mille six
7 (2006), est-ce que c'est possible?

8 R. Septembre deux mille six (2006)?

9 Q. **[424]** Oui.

10 R. Je n'ai pas de souvenir de ça.

11 Q. **[425]** Vous n'avez aucun souvenir d'un voyage à Las
12 Vegas en septembre deux mille six (2006) avec
13 monsieur Accurso?

14 R. Au moment où on se parle, non, je n'ai pas de
15 souvenir, je me rappelle d'avoir fait un voyage, je
16 crois, en deux mille trois (2003) ou deux mille
17 quatre (2004), mais pour l'instant, je n'ai pas de
18 souvenir d'un voyage avec lui en deux mille six
19 (2006).

20 Q. **[426]** O.K. Avez-vous un autre souvenir, à part
21 celui dont vous vous souvenez en deux mille trois
22 (2003), deux mille quatre (2004), avez-vous un
23 autre souvenir de voyage avec monsieur Accurso? Là,
24 présentement, je vais vous dire la nomenclature de
25 ce qu'on a. On a un voyage sur le Touch en février

1 deux mille sept (2007), je crois, c'est exact? Sur
2 la bateau?

3 R. Oui.

4 Q. **[427]** On a un voyage sur le bateau en février deux
5 mille huit (2008), c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[428]** Les deux voyages qui comprenaient les mêmes
8 participants, donc, pour résumer, monsieur Sauriol,
9 monsieur Minicucci, monsieur Accurso et vous et
10 certaines de vos conjointes, c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[429]** Ce sont les deux voyages sur le Touch. Nous
13 avons un voyage, vous avez mentionné un voyage en
14 deux mille cinq (2005) sur le bateau de monsieur
15 Accurso, voyage auquel il n'a pas participé.

16 R. Oui.

17 Q. **[430]** Parfait. Et il y a un voyage, en deux mille
18 trois (2003), selon votre souvenir, à Las Vegas
19 auquel qu'il n'est pas sur le bateau, donc si on
20 prend la prémisse de base, avez-vous d'autres
21 voyages sur le bateau en compagnie de monsieur
22 Accurso n'entre pas dans le cadre de cette
23 question, c'est clair, donc deux mille trois
24 (2003), deux mille trois (2003), deux mille quatre
25 (2004), vous le situez à Las Vegas, c'est ça?

1 R. C'est les dates de mon souvenir actuellement.

2 Q. **[431]** Parfait. Donc, si je vous mentionne un voyage
3 en septembre deux mille six (2006) à Las Vegas avec
4 monsieur Accurso, pas sur le bateau, naturellement,
5 mais avec monsieur Accurso, vous n'en avez pas de
6 souvenir pour la date de deux mille six (2006)?

7 R. Pour l'instant, je n'ai pas de souvenir. Il
8 faudrait que je vérifie si ça pourrait être le cas,
9 mais je n'ai pas de souvenir de ça.

10 Q. **[432]** O.K. Est-ce qu'il y aurait un autre voyage
11 que vous auriez fait dans le même coin, Las Vegas,
12 avec monsieur Accurso, à part celui que moi, je
13 vous propose ou celui que vous nous mentionnez en
14 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004)?

15 R. Vous dites à Las Vegas?

16 Q. **[433]** Las Vegas ou dans ce coin-là.

17 R. Non.

18 Q. **[434]** Si je vous parle d'un tour d'hélicoptère au
19 Grand Canyon, est-ce que ça vous dit quelque chose?

20 R. Je me rappelle d'avoir fait un tour d'hélicoptère,
21 oui, quand on était à Las Vegas.

22 Q. **[435]** Est-ce que vous faites toujours référence au
23 voyage de deux mille trois (2003), deux mille
24 quatre (2004)?

25 R. C'est mon souvenir. C'est mon souvenir d'avoir fait

1 un voyage avec monsieur Accurso en deux mille trois
2 (2003) ou deux mille quatre (2004), et on avait
3 fait un tour d'hélicoptère.

4 Q. **[436]** O.K. Si je vous suggère que ce voyage-là a eu
5 lieu plutôt en février deux mille six (2006)? Et
6 moi je vous suggère qu'il y en a eu un en septembre
7 deux mille six (2006) avec monsieur Accurso au
8 Grand Canyon, et là je vous dis qu'on est en plein
9 dans le processus des compteurs d'eau, et je vous
10 suggère qu'il y en aurait eu un autre en février
11 deux mille six (2006), également avec monsieur
12 Accurso. Est-ce que c'est possible?

13 R. Moi, ce que je vous dis, c'est mon souvenir, c'est
14 que c'était en deux mille trois (2003) ou deux
15 mille quatre (2004). Là vous me dites que c'est en
16 deux mille six (2006). Alors, est-ce que ça se peut
17 que c'était en deux mille six (2006) et non pas en
18 deux mille deux (2002), deux mille quatre (2004)?
19 Je ne le sais pas. Est-ce que...

20 Q. **[437]** Avez-vous souvenir de deux voyages avec
21 monsieur Accurso dans le coin de Las Vegas? Grand
22 Canyon, Las Vegas?

23 R. Moi j'avais souvenir d'un voyage, il me semble.

24 Q. **[438]** D'un seul.

25 R. Oui.

1 Q. **[439]** Et celui dont vous vous souvenez aurait pris
2 place deux mille trois (2003), deux mille quatre
3 (2004)?

4 R. À mon souvenir.

5 Q. **[440]** Parfait. Et c'est celui où il y aurait eu un
6 tour d'hélicoptère au Grand Canyon. C'est ça?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[441]** Qui était partie à ce voyage?

9 R. Il y avait mon épouse.

10 Q. **[442]** Hum, hum?

11 R. Il y avait son conjoint.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[443]** Conjoint de qui?

14 R. De monsieur... Je m'excuse, de monsieur Accurso.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[444]** Sa conjointe?

17 R. Sa conjointe, je m'excuse. Et je ne me rappelle pas
18 s'il y avait d'autres personnes.

19 Q. **[445]** Vous n'avez aucun souvenir d'aucune autre
20 personne?

21 R. ... J'essaie de me... J'essaie de me souvenir...
22 Est-ce que monsieur Abdallah était là?

23 Q. **[446]** Je vous pose la question.

24 R. Bien, j'essaie de...

25 Q. **[447]** Je n'étais pas là, moi. Ça c'est sûr.

1 R. J'essaie de me souvenir, là. Je ne voudrais pas non
2 plus, là... Là j'ai mentionné son nom, là, je
3 regrette un peu, là. J'essaie de me souvenir si...

4 Q. **[448]** Mais pourquoi le nom de monsieur Abdallah
5 vous vient à l'esprit, à ce moment-là? Parce que,
6 on s'entend que parmi tous les choix que vous avez,
7 c'est quand même particulier, là. Alors, pourquoi
8 il vous vient à l'esprit?

9 R. Parce que je me rappelle que monsieur Abdallah
10 était avec nous à Las Vegas, là. C'est ça que je
11 vous dis, là.

12 Q. **[449]** Alors, si...

13 R. Mais sauf que là vous me parlez de deux mille...

14 Q. **[450]** O.K. Donc, si vous n'avez souvenir que d'un
15 seul voyage à Las Vegas...

16 R. Oui.

17 Q. **[451]** ... en deux mille trois (2003), deux mille
18 quatre (2004), nécessairement, c'est celui pour
19 lequel monsieur Abdallah était là. Est-ce que je me
20 trompe?

21 R. Fort probablement.

22 Q. **[452]** Fort probablement.

23 R. Oui.

24 Q. **[453]** Et moi, si je vous suggère que ce voyage-là a
25 eu lieu en février deux mille six (2006), alors que

1 monsieur Abdallah était DG de la Ville de Montréal,
2 que vous étiez président du comité exécutif, et que
3 monsieur Accurso était en plein dans le contrat des
4 compteurs d'eau, est-ce que c'est possible?

5 R. Bien là vous avez beaucoup de volets à votre
6 question.

7 Q. **[454]** Oui, mais je pense qu'ils sont quand même
8 assez simples à retenir pour un homme de votre
9 capacité, Monsieur Zampino.

10 R. Bien, je pense que...

11 Q. **[455]** Premier volet...

12 R. Oui.

13 Q. **[456]** Si je vous suggère que ça a eu lieu en
14 février deux mille six (2006). Deuxième volet,
15 alors que monsieur...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais on va le laisser répondre au premier volet.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Oui, tout à fait. Vous avez raison, Madame la
20 Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Puisque c'est trop de volets à répondre à la fois.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[457]** Alors...

3 R. Alors, le premier volet?

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[458]** Moi je vous suggère que ce voyage-là a eu
6 lieu en février deux mille six (2006), alors que
7 vous étiez tous les deux en fonction.

8 R. Alors, si vous avez l'information que ce voyage a
9 eu lieu en février deux mille six (2006), je vous
10 dis que j'étais avec monsieur Accurso, alors je
11 réponds que oui, si vous avez cette information.

12 Q. **[459]** Alors, mais moi je vais vous po...

13 R. Vous m'avez posé, tantôt, la question sur mon
14 souvenir d'un voyage avec monsieur Accurso. Je
15 pensais que c'était en deux mille trois (2003) ou
16 deux mille quatre (2004).

17 Q. **[460]** O.K. Peut-être, je vais l'aborder sous un
18 autre angle pour commencer. Le voyage que vous avez
19 fait, dont vous vous souvenez, avec monsieur
20 Abdallah, n'est-il pas vrai qu'il était DG de la
21 Ville à ce moment-là?

22 R. Oui, je crois que oui.

23 Q. **[461]** Donc, monsieur Abdallah est devenu DG à
24 quelle année?

25 R. Monsieur Abdallah est devenu léger...

1 Q. **[462]** DG?

2 R. ... DG suite au départ de Guy Coulombe, alors
3 c'était dans les années deux mille trois (2003), je
4 pense.

5 Q. **[463]** O.K. Donc, monsieur était nécessai...
6 monsieur Abdallah était nécessairement DG de la
7 Ville. Donc, on se situe entre deux mille trois
8 (2003), si je comprends bien, et son départ en deux
9 mille six (2006); à quel moment il est parti en
10 deux mille six (2006)?

11 R. Il est parti avant l'arrivée de monsieur Léger,
12 alors c'était à quelque part le mois de mai ou juin
13 deux mille six (2006).

14 Q. **[464]** O.K. Donc, le voyage que je vous suggère,
15 s'il a pris place en février, ou qu'il ait pris
16 place au moment où vous le dites, monsieur Abdallah
17 était nécessairement DG de la Ville à ce moment-là.

18 R. Oui, forcément.

19 Q. **[465]** Forcément. Et vous étiez, naturellement,
20 président du comité exécutif?

21 R. Oui.

22 Q. **[466]** O.K. Et à ma suggestion que ce voyage-là a
23 pris part en février deux mille six (2006), est-ce
24 que c'est une possibilité?

25 R. Oui, c'est une possibilité, oui, si monsieur DG...

1 si monsieur Abdallah était encore DG, oui, c'est
2 une possibilité que ça ait eu lieu en février deux
3 mille six (2006).

4 Q. **[467]** Et nous étions, si tel est le cas, nous
5 étions dans le processus des compteurs d'eau. Ma
6 question est la suivante, Monsieur Zampino : Quand
7 le - je vais l'appeler comme ça - quand la question
8 de votre présence sur le bateau de monsieur Accurso
9 en plein milieu du processus des compteurs d'eau a
10 resurgi en avril deux mille neuf (2009), pourquoi
11 n'avez-vous pas mentionné ce voyage en deux mille
12 six (2006) auquel vous et le DG de la Ville preniez
13 part?

14 R. Je vous ai dit déjà ce matin, le contexte dans
15 lequel j'ai expliqué les voyages que j'ai
16 effectués.

17 Q. **[468]** Alors, je comprends que si la question avait
18 été : « Avez-vous fait un autre voyage avec
19 monsieur Accurso? » Le maire aurait eu droit à une
20 réponse complète, mais comme la question était :

21 Est-ce que vous avez pris part à
22 d'autres voyages avec monsieur Accurso
23 sur son bateau?

24 Le voyage sur le bateau sans monsieur Accurso
25 n'était pas, ne faisait pas partie de votre

1 réponse.

2 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

3 Q. **[469]** Alors, expliquez-moi?

4 R. Oui, je vais vous répéter.

5 Q. **[470]** Oui, s'il vous plaît?

6 R. Le contexte dans lequel on m'a posé des questions,
7 je n'étais plus à la Ville de Montréal. Au conseil
8 municipal de Montréal, même si je n'étais plus là,
9 il y avait une conseillère d'opposition qui avait
10 clairement posé la question au maire de Montréal en
11 sortant les procès-verbaux de comité exécutif en
12 citant mon absence en début deux mille sept (2007)
13 et début deux mille huit (2008). Il y avait une
14 information qui avait déjà circulé dans les médias
15 à l'effet que j'avais fait deux séjours avec
16 monsieur Accurso sur son bateau.

17 Q. **[471]** Sur le bateau?

18 R. Sur son bateau. Je reçois un appel du chef de
19 cabinet à la maison du maire de Montréal qui,
20 évidemment, dans cette tourmente au conseil
21 municipal me pose la question, il dit : « Frank,
22 est-ce que vous avez effectivement effectué ces
23 deux voyages en plein, en plein processus de
24 discussions ou de contrats de compteurs d'eau,
25 etc., on a besoin de savoir ça. Aidez-nous, pouvez-

1 vous nous les confirmer, est-ce que vous pouvez
2 écrire une lettre au maire pour le confirmer? »
3 C'est ce que j'ai fait. Alors, c'est dans ce
4 contexte-là que j'ai répondu à cette demande. Je
5 n'ai pas, dans cette lettre que j'ai envoyée à
6 Stéphane Forget et adressée au maire de Montréal,
7 fait état de l'étendue de mon amitié et tout autre
8 voyage que j'aurais pu faire avec monsieur Accurso.

9 Q. **[472]** Vous avez subi, Monsieur Zampino, la
10 tourmente médiatique en avril deux mille neuf
11 (2009)?

12 R. Oui.

13 Q. **[473]** Vous étiez au coeur de cette tourmente, on
14 s'entend?

15 R. Oui.

16 Q. **[474]** Bon. Et l'objet de cette... l'essence de
17 cette tourmente médiatique était le fait de vos
18 relations particulières avec monsieur Accurso dans
19 un processus de l'octroi d'un contrat important.
20 C'est sûr que si on s'accroche sur les mots, vous
21 avez répondu effectivement à la question telle
22 qu'elle se posait.

23 Moi je vous demande, vous êtes un homme
24 intelligent, Monsieur Zampino, et vous avez occupé
25 des fonctions importantes, fonctions qui sont un

1 privilège. On occupe des fonctions électives, on
2 est président du comité exécutif de la Ville de
3 Montréal, je pense que les citoyens ont droit à
4 tout le moins à de la transparence.

5 Au moment où se pose la question de cette
6 tourmente-là, l'essence du débat, ce sont les
7 relations de proximité. Vous n'avez pas pensé,
8 songé, dans un souci de transparence, par respect
9 pour les gens qui vous ont élu toutes ces années, à
10 tout le moins de mentionner ce voyage-là avec
11 monsieur Accurso et monsieur Abdallah, DG de la
12 Ville. Ça ne vous est pas venu à l'esprit?

13 R. Moi j'avais déjà mentionné très clairement, quand
14 j'ai envoyé cette lettre au maire, que j'ai
15 considéré que c'était une erreur de ma part d'avoir
16 fait ces voyages. Et pour répondre à la question,
17 non je n'ai pas pensé de parler des autres, des
18 autres voyages.

19 Q. **[475]** Parlons de ce voyage, est-ce que vous avez
20 défrayé vos... qui a payé pour le voyage?

21 R. Pour quel voyage?

22 Q. **[476]** Las Vegas, Grand Canyon, tour d'hélicoptère?

23 R. Pour Las Vegas, à ma connaissance j'ai payé mon
24 voyage. Le tour d'hélicoptère, c'est fort
25 probablement que ce soit monsieur Accurso qui l'a

1 payé.

2 Q. **[477]** Vous habitiez à quel endroit? Quel hôtel?

3 R. Là, je ne me rappelle pas si c'était le...

4 Q. **[478]** Caesars, est-ce que c'est possible?

5 R. C'est soit Le Mirage, soit le Caesars ou le MGM,
6 c'est normalement les endroits où j'allais dans ces
7 années-là.

8 Q. **[479]** O.K. Et qui a payé pour les nuits à l'hôtel?

9 R. Pour les nuits à l'hôtel, à ma connaissance,
10 c'était moi.

11 Q. **[480]** C'était vous. Est-ce que vous êtes prêt à
12 prendre l'engagement devant la Commission de
13 fournir les factures de cet hôtel et de ces billets
14 d'avion pour Las Vegas?

15 R. Pour deux mille six (2006)?

16 Q. **[481]** Pour le mois de février deux mille six
17 (2006).

18 R. Je vais tenter. J'ai - il va falloir que j'écrive à
19 mes, évidemment, à mes compagnies de cartes de
20 crédit pour avoir ces informations.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Mais puisque vous dites que vous alliez,
23 soit au Mirage, au Caesars ou au MGM, peut-être
24 pourriez-vous nous donner, nous indiquer dans
25 quelles circonstances vous êtes allé dans les

1 autres voyages. Est-ce que c'était accompagné de
2 personnes dont il est question, ici, à la
3 Commission?

4 R. Vous parlez des autres voyages dans ces autres
5 hôtels?

6 Q. **[482]** Oui.

7 R. Non. Si je mentionne ces autres hôtels, c'est que
8 je vais, j'essaie d'aller une fois aux deux ans
9 avec mon épouse. On aime faire une sortie à Las
10 Vegas pour une fin de semaine et c'est
11 généralement, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent
12 (99/100), tout simplement, avec mon épouse ou avec
13 un membre de la famille, soit sa soeur ou ma soeur,
14 et caetera.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors donc, l'engagement devrait être...

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[483]** De rapporter à la Commission les preuves de
19 paiements du voyage effectué en février deux mille
20 six (2006) en compagnie de monsieur Accurso et de
21 monsieur Abdallah, alors toutes les factures qui
22 sont relatives à ce voyage-là. Je ne ferai pas
23 l'énumération des billets d'avion, d'hôtel, et
24 caetera, mais toutes les factures relatives et les
25 preuves de paiement, s'il vous plaît.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Est-ce qu'on peut ajouter celui de deux mille trois
3 (2003), aussi, que monsieur...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[484]** À moins que ce soit en deux mille trois
6 (2003), effectivement, du voyage qui a été effectué
7 avec monsieur Abdallah.

8 R. Moi, j'avais dit deux mille trois (2003), deux
9 mille quatre (2004), là je comprends que c'était
10 deux mille six (2006), là.

11 Q. **[485]** On s'était mis d'accord que deux mille six
12 (2006) était possible?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[486]** Parfait.

15 R. Vous l'avez, l'information, je comprends, alors je
16 ne pourrais pas aller...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais c'est pour être certain qu'il n'y en aurait
19 pas eu un autre en deux mille trois (2003).

20 R. J'ai fait un voyage.

21 Q. **[487]** O.K.

22 R. Un tour d'hélicoptère de monsieur, je me souviens
23 du tour d'hélicoptère, alors vous me dites que vous
24 avez l'information que c'est en deux mille six
25 (2006), alors j'imagine que c'est en deux mille six

1 (2006).

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[488]** Parfait.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, l'engagement porte le numéro...

6 LA GREFFIÈRE :

7 L'engagement va porter le numéro 59 E-37.

8

9 59E-37 De produire à la Commission les factures
10 qu'il a acquittées lors d'un voyage à Las
11 Vegas en 2006 alors que monsieur Abdallah,
12 DG de la Ville était présent et monsieur
13 Accurso.

14

15 Me SONIA LeBEL :

16 Merci.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[489]** Juste pour démêler le tout, est-ce qu'il y a
19 eu plus d'un voyage avec monsieur Accurso à Las
20 Vegas?

21 R. Non, pas à ma connaissance.

22 Q. **[490]** Un seul.

23 R. Oui

24 Q. **[491]** C'est celui de février. Maintenant, c'est
25 celui de février, ce n'est pas celui de

1 septembre...

2 R. Je comprends, celui...

3 Me SONIA LeBEL :

4 Je vous donnais, Monsieur le Commissaire, si vous
5 me permettez, à moins que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais si vous me permettez juste une remarque.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Oui, allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[492]** Là, je ne comprends vraiment pas comment vous
12 pouvez dire « Pas à ma connaissance ».

13 R. Mais je me rappelle d'avoir fait un tour de voyage
14 en hélicoptère.

15 Q. **[493]** Oui.

16 R. Avec monsieur Accurso.

17 Q. **[494]** Oui.

18 R. Et moi, je pensais que ce voyage était en deux
19 mille trois (2003) ou deux mille quatre (2004).

20 Q. **[495]** Oui.

21 R. C'était mon souvenir.

22 Q. **[496]** Mais le Commissaire vous a demandé si vous
23 aviez fait plus d'un voyage avec monsieur Accurso
24 et vous dites, « pas à ma connaissance ».

25 R. Bien, c'est...

1 Q. **[497]** Comment est-ce qu'on peut voyager...

2 R. Mais ce que je vous dis, pas à ma connaissance, je
3 ne me rappelle pas d'avoir fait aucun autre voyage
4 avec monsieur Accurso à Las Vegas, c'est ça que je
5 vous dis, là.

6 Q. **[498]** O.K. Allez-y.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[499]** O.K. Donc, simplement pour être clair, nous
9 avons établi que le voyage dont vous vous souvenez
10 avec monsieur Accurso était celui qui concerne le
11 tour d'hélicoptère en compagnie de monsieur
12 Abdallah.

13 R. Exactement.

14 Q. **[500]** Et je vous suggère février deux mille six
15 (2006), je vais vous demander de faire les
16 vérifications dans vos factures, c'était
17 l'engagement.

18 R. Oui.

19 Q. **[501]** Maintenant, si moi je vous suggère qu'il y a
20 un autre voyage qui a pris place en septembre deux
21 mille six (2006), cette fois-ci, voyage auquel
22 monsieur Abdallah n'était pas présent, est-ce que
23 ça, ça ravive votre souvenir ou c'est impossible?

24 R. En quelle date?

25 Q. **[502]** Septembre deux mille six (2006). Est-ce qu'il

1 est possible qu'en septembre deux mille six (2006),
2 vous ayez fait un voyage en compagnie de monsieur
3 Accurso, monsieur Abdallah était absent, à Las
4 Vegas, en compagnie de vos épouses, je crois, je ne
5 suis pas certaine.

6 R. Je ne me souviens pas. En quelle date, en deux
7 mille six (2006)?

8 Q. **[503]** Septembre deux mille six (2006).

9 R. Est-ce que vous avez une date?

10 Q. **[504]** C'est ce que j'ai, septembre deux mille six
11 (2006).

12 R. Je sais qu'en septembre deux mille six (2006), j'ai
13 fait un voyage en Italie chez mes parents, seul.
14 C'est pour ça que je vous pose la question si vous
15 avez une date. Moi, je n'ai pas de souvenir...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[505]** Quelle date est le voyage que vous avez fait
18 en Italie?

19 R. Il me semble que c'était aux alentours du dix-huit
20 (18) au vingt-huit (28) septembre deux mille six
21 (2006).

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[506]** Alors, si je vous suggère que ce voyage-là, à
24 Las Vegas, a pris place dans la première semaine de
25 septembre, est-ce que vous vous souvenez, avant

1 d'être allé en Italie, d'être passé par Las Vegas,
2 c'est quand même un bon détour. Ce n'est pas banal.

3 R. Non. Je n'ai jamais passé par Las Vegas pour aller
4 en Italie. Je vous dis que je sais...

5 Q. **[507]** C'est une expression, Monsieur Zampino.

6 R. Je...

7 Q. **[508]** Donc, ce que vous vous souvenez, dans la
8 première semaine de septembre deux mille six
9 (2006)...

10 R. Il faudrait que je vérifie. Je n'ai pas aucun
11 souvenir de ça.

12 Q. **[509]** O.K. Vous n'en avez pas aucun souvenir.

13 R. Non.

14 Q. **[510]** O.K. Alors, mi-octobre deux mille six (2006),
15 juste pour reprendre le fil de ma pensée, nous
16 avons la qualification du consortium Catania-
17 GÉNIEau, octobre deux mille six (2006). Donc, ça
18 c'est après septembre deux mille six (2006), puis
19 après février. Nous avons, à l'onglet 5, Madame
20 Blanchette, s'il vous plaît, en date du trois (3)
21 novembre deux mille six (2006)... Page 29. Alors
22 nous avons, à la page 29, en date du trois (3)
23 novembre deux mille six (2006), je pense que ça
24 apparaît à l'écran pour vous, effectivement, encore
25 le restaurant Pacini, mais cette fois c'est

1 monsieur Minicucci. Peut-être que ça fait plus
2 partie de ses habitudes. Une rencontre avec
3 monsieur Minicucci le trois (3) novembre, de huit
4 heures (8 h 00) à huit heures quarante-cinq
5 (8 h 45), ce qui peut correspondre à un petit
6 déjeuner...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[511]** ... au restaurant Pacini. Est-ce que ça c'est
9 une rencontre qui a eu lieu, à votre connaissance,
10 ou qui est possible?

11 R. Ah, elle est possible. Parce que monsieur
12 Minicucci, c'est dans ses habitudes, où il pouvait
13 accepter de venir déjeuner avec moi chez un
14 restaurant Pacini, là.

15 Q. **[512]** O.K. Donc, ça c'est du domaine du possible,
16 si je comprends bien.

17 R. C'est du domaine du possible...

18 Q. **[513]** O.K.

19 R. ... avec toutes les réserves que j'ai dites pour
20 mon agenda, je ne peux pas confirmer si c'était
21 cette date exacte, si c'était la veille, si c'était
22 une autre date. Ça se peut...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[514]** Je retiens de ce que vous venez de dire,
25 Monsieur Zampino...

1 R. Oui?

2 Q. **[515]** ... que c'est un restaurant, que c'est une
3 rencontre possible, parce que monsieur Pacini...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Monsieur Mini...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[516]** Monsieur Pacini... Monsieur Minicucci pouvait
8 accepter d'aller déjeuner avec vous au restaurant
9 Pacini.

10 R. Oui.

11 Q. **[517]** Alors, c'est vous qui invitiez monsieur
12 Minicucci à aller dîner...

13 R. Non.

14 Q. **[518]** ... à aller déjeuner avec vous.

15 R. Non.

16 Q. **[519]** C'est ce que vous venez de dire.

17 R. Non, ce n'est pas ça que je dis. Ce n'est pas ça
18 que je dis. C'est que si monsieur Minicucci
19 passerait par mon adjointe pour proposer une
20 rencontre avec moi, pour un petit déjeuner de
21 trente (30) minutes ou de quarante-cinq (45)
22 minutes, mon adjointe savait très bien qu'elle
23 pouvait proposer le restaurant Pacini. Je veux
24 juste vous expliquer. Peut-être, on fait beaucoup
25 de publicité au restaurant Pacini depuis un bout de

1 temps, l'histoire du Pacini. Moi j'avais quelqu'un,
2 j'avais un conducteur qui venait me chercher à la
3 maison. Évidemment, comme président du comité
4 exécutif, j'avais le droit à ce conducteur. Et puis
5 souvent, avant de rentrer au bureau pour ma
6 première réunion, quand la réunion était à neuf
7 heures (9 h 00) et quelqu'un voulait me rencontrer,
8 ce que mon adjointe faisait, c'est, bon, « La
9 meilleure chose que je peux vous suggérer, c'est
10 une rencontre au Pacini à huit heures (8 h 00), le
11 temps que ça termine, monsieur Zampino peut se
12 rendre à l'hôtel de ville à neuf heures (9 h 00). »

13 Alors, quand je vous dis que je connais les
14 habitudes des personnes, mon adjointe pouvait, avec
15 monsieur Minicucci, lui proposer cette rencontre au
16 Pacini, et monsieur Minicucci acceptait
17 volontairement. La différence entre ce que je vous
18 dis là et ce que je vous ai dit sur Tony Accurso,
19 c'est que si Tony Accurso appelait au bureau et
20 demandait si j'étais disponible pour une rencontre,
21 et mon adjointe lui disait le restaurant Pacini,
22 c'était clair que c'était non. Monsieur Accurso
23 n'allait pas au restaurant Pacini. C'est ça que...

24 Me SONIA LBEL :

25 Q. [520] O.K. Donc, elle savait de ne pas lui

1 proposer, là, avec l'habitude.

2 R. Exactement. C'est ça.

3 Q. **[521]** O.K. Est-il possible que la référence à votre
4 agenda, pour le restaurant Pacini, aurait dû plutôt
5 porter le nom de monsieur Minicucci, celle... la
6 précédente, celle à laquelle on faisait référence?

7 Celle à laquelle on a fait référence tantôt, en
8 date du huit (8) juin deux mille six (2006), un
9 lunch avec monsieur Accurso au restaurant Pacini.

10 Non, ce n'est pas ça, c'est le douze (12) août,
11 pardon. Est-il possible que, compte tenu du
12 restaurant, que c'est plutôt le nom de monsieur
13 Minicucci qu'on aurait pu y lire?

14 R. Là vous me demandez de spéculer si le nom était
15 erroné sur l'agenda.

16 Q. **[522]** O.K.

17 R. Je ne peux pas vous dire ça, là.

18 Q. **[523]** Parfait. Donc, vous dites que la rencontre
19 qu'on a devant nous, présentement, à l'écran, du...

20 R. Elle pouvait avoir eu lieu, oui.

21 Q. **[524]** Elle pouvait avoir lieu. Cette rencontre-là,
22 où on nous a expli... vous nous avez expliqué ce
23 matin, à bon droit, que monsieur Minicucci, pour
24 reprendre l'expression que j'ai moi-même employée,
25 était pour le compte des compagnies de monsieur

1 Accurso, porteur de ballon dans le dossier des
2 compteurs d'eau. Quel était l'objet de cette
3 rencontre-là, selon vous, en date du trois (3)
4 novembre deux mille six (2006), encore en plein
5 processus?

6 R. Je ne peux pas vous le dire. Là, quand vous me
7 dites en plein processus, là vous avez annoncé des
8 dates tantôt, là, c'est quoi, c'est...

9 Q. **[525]** Oui. Mi-octobre deux mille six (2006), on est
10 à la qualification du consortium...

11 R. Oui?

12 Q. **[526]** ... Catania et GÉNIEau.

13 R. Oui?

14 Q. **[527]** Donc, à la fin du processus, il nous reste
15 Catania et GÉNIEau.

16 R. Oui?

17 Q. **[528]** SNC-Lavalin, je vous le rappellerai, s'est
18 retirée suite aux nom... Peut-être pas en
19 conséquence des nombreux addenda, mais à tout le
20 moins suite à un refus de demande de prolongation.

21 R. Bien là on est en deux mille six (2006), là. Je ne
22 pense pas que c'est en deux mille six (2006) que
23 SNC s'est retirée, là. On est dans le processus de
24 qualification.

25 Q. **[529]** Probablement que vous avez raison. Laissez-

1 moi deux petites secondes, là, pour me... Là je
2 vous ai situé... Non. C'est la qualification des
3 trois consortiums. Pardon. J'ai dit deux, mais
4 c'est trois.

5 R. O.K.

6 Q. **[530]** Dont SNC.

7 R. Et là vous dites, le trois (3) novembre...

8 Q. **[531]** Je m'excuse, j'ai pris une mauvaise note dans
9 ma propre... Donc, deux...

10 R. Et là vous dites le trois (3) novembre...

11 Q. **[532]** La date est bonne. Mi-octobre deux mille six
12 (2006), elle est bonne. On est dans la
13 qualification des consortiums, c'est trois plutôt
14 que deux, vous avez raison.

15 R. O.K. Et là vous dites le trois (3) novembre deux
16 mille six (2006), et elle se situe comment par
17 rapport à ce calendrier?

18 Q. **[533]** Bien, c'est ma question. Je vous demande,
19 elle se situe comment cette rencontre du trois (3)
20 novembre deux mille six (2006) par rapport...

21 R. Non, ce n'est pas le genre de ma question.

22 Q. **[534]** Non?

23 R. C'est que vous m'avez donné des dates tantôt en
24 disant telle date on a lancé un appel, telle date
25 les soumissions sont rentrées ou je ne sais pas

1 quoi.

2 Q. **[535]** O.K. Je reprends.

3 R. Je n'ai pas pris les notes...

4 Q. **[536]** Prenez en note, Monsieur Zampino.

5 R. ... je n'ai pas la chronologie non plus devant moi
6 de ces grandes dates.

7 Q. **[537]** Je vais vous la redonner.

8 R. J'essaie tout simplement de savoir, cette date du
9 trois (3) novembre deux mille six (2006), elle se
10 situe où par rapport au calendrier que vous mettez
11 de l'avant sur le processus de qualification, c'est
12 ça ma question.

13 Q. **[538]** Je vous réponds. Mi-octobre deux mille six
14 (2006).

15 R. Oui.

16 Q. **[539]** Qualification des trois consortiums
17 concernés.

18 R. Ils sont qualifiés.

19 Q. **[540]** Ils sont qualifiés.

20 R. O.K.

21 Q. **[541]** O.K. Et on n'a pas fait encore de dépôt de
22 propositions, vous aviez tout à fait raison de me
23 corriger, on n'a pas encore procédé aux addenda et
24 SNC se retirera en deux mille sept (2007). Donc,
25 j'avais simplement noté le nom des deux

1 consortiums, Catania et GÉNIEau, d'où ma confusion
2 à moi. Donc, mi-octobre deux mille six (2006)...

3 R. Oui.

4 Q. **[542]** ... qualification des trois consortiums?

5 R. Oui.

6 Q. **[543]** Je vous demande, compte tenu de la discussion
7 qu'on a eue ce matin à l'effet que monsieur
8 Minicucci était, selon mon expression, mais votre
9 réponse, porteur de ballon pour les compagnies de
10 monsieur Accurso impliquées dans le consortium
11 GÉNIEau, est-ce que cette rencontre du trois (3)
12 novembre avait pour objet les compteurs d'eau?

13 R. Bon, cette rencontre, d'abord, je ne me rappelle
14 pas de tout le détail de cette rencontre. Est-ce
15 que nous avons discuté du dossier des compteurs
16 d'eau dans cette rencontre parmi autre chose? Il
17 est possible, je ne l'exclus pas, mais évidemment
18 ce que je comprends avec ce que vous me dites c'est
19 que le consortium dont appartient monsieur
20 Minicucci est déjà qualifié, est déjà qualifié. Une
21 chose que ces personnes tentent toujours de valider
22 avec les décideurs de la Ville, c'est qu'on avance
23 dans les dossiers, on investit beaucoup d'argent,
24 est-ce que c'est un dossier qui va continuer à
25 aboutir ou est-ce qu'il y a des problèmes à la

1 Ville? Alors, on peut me poser des questions comme
2 ça.

3 Q. **[544]** Alors, ça pourrait être le type de
4 conversation que vous avez eue avec monsieur
5 Minicucci?

6 R. Ça pourrait.

7 Q. **[545]** Ça pourrait être ça? O.K.

8 R. Sans nécessairement vous confirmer à cent pour cent
9 (100 %) que c'est ça, là.

10 Q. **[546]** Alors pour équilibrer le dossier parce que
11 vous êtes quand même le président du comité
12 exécutif, avez-vous pris soin de donner la même
13 information à Catania et à SNC-Lavalin? Parce que
14 vous avez tout à fait raison, ces consortiums-là
15 engagent des frais pour préparer les appels, on est
16 en processus de déposer des propositions, de faire
17 des évaluations sur un contrat de plus de trois
18 cent millions de dollars (300 M\$).

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[547]** Donc, de savoir si la Ville est sérieuse ou
21 non dans son intention de progresser ou aller de
22 l'avant...

23 R. Oui.

24 Q. **[548]** ... est quand même une information qui peut
25 soit faire épargner de l'argent à ces gens-là ou

1 leur permettre d'engager des frais dans le bon
2 sens. Est-ce que vous avez partagé cette
3 information-là également à Catania et à SNC-Lavalin
4 pour équilibrer les règles de la concurrence?

5 R. Si la question m'a été posée, c'est sûr que je l'ai
6 partagée et si j'ai partagé cette information à
7 monsieur Minicucci c'était toujours dans une
8 optique où je dis: Monsieur Minicucci, vous savez
9 que vous avez des interlocuteurs à la Ville où vous
10 devez aller chercher ces informations. Mais,
11 évidemment la question peut être posée : Mais oui,
12 vous, les élus, là, est-ce qu'il peut y avoir un
13 blocage, est-ce qu'on investit pour rien, et
14 caetera.

15 Q. **[549]** Tout à fait, c'est légitime.

16 R. Alors, je lui dis : Absolument rien dans les cartes
17 qui nous indique qu'on n'a pas l'intention d'aller
18 de l'avant dans le dossier. La preuve c'est que le
19 dossier est en marche. Alors, c'est légitime comme
20 question.

21 Maintenant, sur la deuxième partie de votre
22 question, est-ce que je donne cette information à
23 quelqu'un d'autre? Si monsieur Catania me pose
24 cette question, je lui donne exactement la même
25 information. Je ne me rappelle pas si j'avais eu

1 des discussions ou des rencontres avec Yves Cadotte
2 à mon bureau. Ça se peut, mais je sais qu'Yves
3 Cadotte discutait souvent avec le responsable du
4 dossier aux infrastructures qui était Sammy
5 Forcillo.

6 Alors, ces informations qui ne sont pas des
7 informations privilégiées aucunement sont des
8 questions qui sont légitimement posées par des
9 personnes qui ont une responsabilité, évidemment,
10 de faire avancer leur dossier.

11 Q. [550] Mais l'intérêt pour monsieur Minicucci ou
12 monsieur Sauriol ou Catania ou SNC-Lavalin de poser
13 la question est tout à fait claire, à mon sens.

14 R. Oui.

15 Q. [551] Je suis d'accord avec vous que cette
16 information-là n'est peut-être pas privilégiée dans
17 son sens strict du terme, mais vous convenez avec
18 moi que dans ce genre de processus, pour de telles
19 compagnies, de connaître les intentions de la Ville
20 peut avoir une certaine valeur monétaire, à tout le
21 moins de savoir est-ce que ça vaut la peine
22 d'engager des frais ou non, si le projet est
23 sérieux ou non, c'est exact?

24 R. En fait, je pense que c'est un commentaire, je
25 considère que vous exagérez un peu quand vous dites

1 que ça a une certaine valeur...

2 Q. [552] Il n'y a aucun intérêt pour eux de vous poser
3 la question? Parce que vous l'avez dit ce matin,
4 Monsieur Zampino, je reprends juste votre logique.

5 R. Oui, oui.

6 Q. [553] Vous avez dit exactement cette chose-là. Des
7 fois il est intéressant, quand on a des projets qui
8 sont lancés politiquement par nous, c'est-à-dire...
9 ou que la Ville annonce des orientations et des
10 projets...

11 R. Oui.

12 Q. [554] ... certains entrepreneurs peuvent me poser
13 la question à savoir, est-ce que c'est un ballon,
14 est-ce que c'est sérieux, bon, et caetera. Vous
15 avez pris grand soin de nous préciser que ces
16 informations-là n'étaient pas privilégiées. Partons
17 de cette prémisse, elles ne sont pas privilégiées.
18 D'accord. Il est quand même, tout de même, de
19 l'intérêt de ces gens-là de connaître le sérieux de
20 la Ville. On l'a dit. Ils engagent des frais pour
21 préparer des appels de propositions, SNC-Lavalin,
22 je ne me souviens plus du montant.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Un million (1 M).

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[555]** Un million de dollars (1 M\$) qu'il a engagé
3 pour proposer la proposition et il n'est même pas
4 allé jusqu'au bout parce qu'il avait besoin de plus
5 de temps. Donc, quand on parle d'une proposition
6 qui est juste dans sa préparation pour déposer une
7 proposition est de l'ordre d'environ de un million
8 de dollars (1 M\$), vous devrez convenir avec moi
9 que je n'exagère pas quand je parle d'intérêts
10 monétaires ou financiers, là. En tout cas, pour
11 moi, un million (1 M), ce n'est pas du petit
12 change.

13 R. Ils sont dans un processus, normalement...
14 normalement si j'aurais dit à monsieur Minicucci :
15 « Monsieur Minicucci, oublie ça, n'embarque pas
16 là-dedans. Le dossier, on l'a vu au comité
17 exécutif... »

18 Q. **[556]** Oui, puis on a des doutes puis...

19 R. « Il est trop dispendieux, je pense qu'il dépasse
20 complètement ce qu'on avait », ça, c'est de
21 l'information, selon moi, qui est privilégiée et
22 ça, c'est...

23 Q. **[557]** Et de lui dire le contraire, ce n'est pas
24 privilégié?

25 R. Et ça, c'est de l'information qui a une valeur

1 monétaire.

2 Q. **[558]** O.K.

3 R. Dans la mesure où la Ville de Montréal s'est lancée
4 dans un processus, fait tous les communiqués pour
5 dire qu'on s'est lancé dans un processus, on parle
6 du fond de l'eau, et caetera, il y a des équipes,
7 dans ces consortiums, qui travaillent pour monter
8 des dossiers et que monsieur Minicucci vient tout
9 simplement demander : « Est-ce que tout va bien,
10 est-ce qu'on continue dans le processus? » Et ma
11 seule réaction à monsieur Minnicucci, c'est de
12 dire : « Vous voyez le dossier, tout est en ordre,
13 il n'y a rien qui nous indique qu'il y a un
14 changement de cap, alors... » On peut me blâmer
15 d'avoir donné cette information à monsieur
16 Minicucci et j'en assume la responsabilité pour ce
17 blâme, si c'est un blâme, mais personnellement, je
18 ne pense pas que c'est une information privilégiée
19 que je donne à monsieur Minicucci et j'aurais pu la
20 donner à n'importe quelle autre personne qui serait
21 venue demander la même question. Si...

22 Q. **[559]** En autant qu'on vous pose la question.

23 R. En autant qu'on me pose la question. Si monsieur...
24 mais monsieur Minicucci aurait pu poser la question
25 directement aux fonctionnaires. Mais, vous savez,

1 ils ont des équipes techniques qui sont en
2 discussion constante avec les fonctionnaires.
3 Qu'est-ce qu'ils font les... qu'est-ce qu'ils font,
4 les équipes techniques? Ils disent : « Bien,
5 écoute, nous, on travaille le dossier, on travaille
6 le dossier, on a dépensé combien jusqu'à date, et
7 caetera, il y a une prochaine étape qu'on nous dit
8 qui s'en vient. » Monsieur Minicucci qui a la
9 grande responsabilité dans cette entreprise dit :
10 « Bien, j'aurais l'occasion, peut-être, de
11 rencontrer monsieur Zampino ou monsieur Forcillo et
12 lui demander : Est-ce que tout est en ordre, et
13 caetera. » C'est de bonne foi que ces questions
14 sont posées. Et j'aurais pu répondre à une question
15 comme ça lors d'un cocktail de financement, il
16 aurait pu poser cette question au maire lors d'un
17 cocktail de financement et tout bonnement, l'élu
18 aurait répondu exactement de la même façon. C'est
19 ça que je suis en train de vous dire.

20 Q. **[560]** O.K. Donc, quel autre type de conversation
21 vous auriez pu avoir avec monsieur Minicucci ce
22 matin-là?

23 R. Je ne me rappelle pas de quelle autre discussion,
24 c'est...

25 Q. **[561]** Avez-vous une relation d'amitié avec lui?

1 R. C'est un... j'ai été, c'était une des personnes qui
2 était sur le bateau avec monsieur Accurso et
3 avec...

4 Q. **[562]** Là on est en deux mille six (2006), avant
5 votre voyage sur le bateau, donc, avant votre
6 voyage sur le bateau, aviez-vous une relation
7 d'amitié?

8 R. Je n'avais pas une grande relation d'amitié avec
9 lui, c'était quelqu'un que je connaissais, que j'ai
10 appris à connaître un peu plus...

11 Q. **[563]** Sur le bateau.

12 R. Au moment, au moment du voyage. Évidemment, quand
13 on passe une semaine ensemble, avec les épouses,
14 on, tu sais, on crée des affinités.

15 Q. **[564]** Tout à fait. Alors, je vous demande, en deux
16 mille six (2006), outre le dossier des compteurs
17 d'eau, quel aurait pu être l'objet de votre
18 discussion avec monsieur Minicucci?

19 R. Je ne peux pas vous dire. Je ne peux pas vous dire.

20 Q. **[565]** O.K. Merci. Je pense que c'est un bon moment.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 _____
(15:39:30)

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Zampino, vous êtes sous le même serment
3 que vous avez prêté.

4 R. Merci.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Alors, merci Madame.

7 Q. **[566]** Alors, nous étions à parler... Nous étions,
8 juste avant la pause, à la rencontre du trois (3)
9 novembre deux mille six (2006) avec monsieur
10 Minicucci. Maintenant je vais vous demander, Madame
11 Blanchette, s'il vous plaît, d'aller à la page 10
12 de l'onglet 22. Il s'agit d'une rencontre du vingt-
13 deux (22) décembre deux mille six (2006). Alors,
14 c'est une rencontre, un déjeuner du vingt-deux (22)
15 décembre deux mille six (2006) avec monsieur
16 Rosaire Sauriol. Bon. On ne fait pas exprès, là,
17 mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je m'excuse, les documents...

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oui oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... que vous avez, auxquels vous avez fait
24 référence dans l'onglet 5. Est-ce que vous les avez
25 déposés?

1 Me SONIA LeBEL :

2 Non, parce que je n'ai pas terminé avec l'onglet 5,
3 Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K. Parfait.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Quand on aura passé au travers. Ça va?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Merci. Alors, je suis dans l'onglet... Je pense que
12 j'ai dit l'onglet 22, si je ne m'abuse.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Oui.

15 Me SONIA LeBEL :

16 La pièce 55P-584 à l'origine, page 10, une
17 rencontre du vingt-deux (22) décembre deux mille
18 six (2006).

19 Q. [567] Alors, peut-être pour vous situer, en
20 attendant que madame Blanchette puisse mettre la
21 main sur le document... Voilà, nous l'avons. Alors,
22 bon. Je vous jure que je ne fais pas exprès, alors
23 il parle d'une ren... On parle d'un déjeuner à huit
24 heures (8 h 00) le matin au restaurant Pacini
25 encore, qui pourrait s'expliquer par votre...

1 l'information que vous nous avez donnée avant la
2 pause. Est-ce que ce déjeuner-là est possible? Est-
3 ce que vous vous souvenez s'il a pris place?

4 R. Oui. Il y a des possibilités. Évidemment, avec la
5 réserve de la date, là, ça pouvait... Mais il y a
6 des bonnes chances.

7 Q. **[568]** O.K. Et, à votre connaissance, quel aurait
8 été l'objet de ces discussions-là? On est le vingt-
9 deux (22) décembre deux mille six (2006) à ce
10 moment-là. Toujours après le processus de
11 qualification des trois consortiums.

12 R. Si vous me parlez du processus de qualification...

13 Q. **[569]** Hum, hum?

14 R. ... qui a déjà été effectué, là, je vois...

15 Q. **[570]** Celui de la mi-octobre deux mille six
16 (2006)...

17 R. Oui, celui...

18 Q. **[571]** ... dont on parlait ce matin, pour vous
19 situer.

20 R. Je ne vois aucun lien avec le dossier des compteurs
21 d'eau rendu au mois de décembre, là. Je n'avais
22 aucune information à... Je n'avais aucune
23 information qui aurait pu être demandée de la part
24 de Rosaire Sauriol dans ce dossier.

25 Q. **[572]** O.K.

1 R. Le dossier suivait son cours.

2 Q. **[573]** O.K. Et ce matin-là, donc, vous n'avez pas de
3 souvenir du sujet de votre conversation avec
4 monsieur Sauriol?

5 R. Fort probablement, le seul souvenir, si je regarde
6 la date, on est à trois jours de Noël, c'est ça?

7 Q. **[574]** C'est votre déjeuner de Noël avec monsieur
8 Sauriol?

9 R. Non, ce n'est pas mon déjeuner de Noël...

10 Q. **[575]** Non?

11 R. ... avec Rosaire Sauriol. Je sais qu'en deux mille
12 sept (2007) on fait un voyage...

13 Q. **[576]** Sur le Touch?

14 R. Oui.

15 Q. **[577]** Oui?

16 R. Sur le bateau de monsieur Accurso, alors, peut-
17 être, lors de ce petit déjeuner, bien, on discutait
18 de... On discutait de...

19 Q. **[578]** De vos plans de voyage potentiel.

20 R. ... des plans de voyage.

21 Q. **[579]** O.K.

22 R. Ça, ça se peut.

23 Q. **[580]** Le voyage sur le Touch, on va y venir en plus
24 de détails tout à l'heure...

25 R. Oui.

1 Q. **[581]** ... mais je pense qu'il a eu lieu dans la
2 première semaine de février. Est-ce que c'est
3 exact? Janvier ou février, en deux mille sept
4 (2007)?

5 R. Bien, il y a eu deux voyages avec monsieur Accurso.

6 Q. **[582]** Celui de janvier deux mille sept (2007)?

7 R. Celui de janvier... Un en deux mille sept (2007),
8 un en deux mille huit (2008). Si je ne m'abuse,
9 celui de deux mille sept (2007) a eu lieu fin
10 janvier, et celui de deux mille huit (2008) a eu
11 lieu début février. Mais je peux inverser, je peux
12 me... Je peux me tromper, là, il me semble que
13 c'était ça.

14 Q. **[583]** O.K. Je vais peut-être, avant qu'on aborde ce
15 voyage-là, vous demander, Madame Blanchette, la
16 page 12 du même onglet, une rencontre du huit (8)
17 février deux mille sept (2007) qui aurait pris
18 place, selon ce que vous venez de dire, après le
19 voyage sur le Touch. Alors, cette rencontre du huit
20 (8) février deux mille sept (2007) a pour personnes
21 présentes Rosaire Sauriol et Pierre Lavallée de
22 BPR. BPR, je vous le rappellerai, qui est la firme
23 qui a eu les services professionnels dans le
24 contrat des compteurs d'eau.

25 R. Oui.

1 Q. **[584]** Au Club Saint-Denis, dans le petit salon.

2 R. Oui.

3 Q. **[585]** Est-ce que vous vous souvenez de l'objet de
4 cette rencontre-là, compte tenu des interlocuteurs?

5 R. Oui. Compte tenu des interlocuteurs, c'est toujours
6 plus facile quand il y a une autre personne,
7 évidemment, autre que seulement monsieur Sauriol ou
8 quelqu'un d'autre. Club Saint-Denis... Ce que je me
9 rappelle de cette réunion-là, c'est que la Ville de
10 Montréal avait, peu de temps avant, je ne sais pas
11 si c'était le mois de janvier... je pense que
12 c'était le mois de janvier, avait lancé, bon, en
13 conférence de presse, un vaste projet, la création
14 d'un bureau de projets pour le développement du
15 campus Outremont, en conjonction, en collaboration
16 avec la Ville de Montréal. Alors, je suis pas mal
17 sûr que c'était en début deux mille sept (2007), et
18 il y avait une conférence de presse faite par le
19 maire, fort probablement par monsieur Lavallée, il
20 y avait j'imagine un dossier d'orientation au
21 comité exécutif et alors, c'était de l'information
22 publique. Rosaire Sauriol et Pierre, c'est Rosaire
23 Sauriol qui m'a appelé pour demander si j'acceptais
24 de rencontrer Pierre Lavallée pour discuter un peu
25 plus de qu'est-ce qui en était de ce dossier, est-

1 ce que..., on se souvient que c'était dans le
2 contexte général de la construction du nouveau, du
3 nouvel hôpital.

4 Il y avait beaucoup de débats dans le
5 temps, est-ce qu'on faisait ça sur le site
6 d'Outremont, sur le site Saint-Denis. Je pense que
7 les décisions avaient déjà été prises. Ceci étant
8 dit l'Université de Montréal avait quand même fait
9 beaucoup d'interventions auprès de la Ville pour
10 développer quand même ce campus.

11 Alors, vu qu'il y avait un bureau de
12 projet, vu que... vu qu'il y avait, dans le fond,
13 dans cette présentation-là beaucoup de travaux à
14 venir, ces deux personnes venaient pour s'informer
15 sur l'état de ce dossier au-delà de l'information
16 qui avait déjà été rendue publique. C'est le genre
17 de discussion que je me rappelle d'avoir eu avec,
18 avec Pierre Lavallée et Rosaire Sauriol.

19 Q. **[586]** Alors, si je comprends bien votre réponse.
20 Bien qu'il s'agisse de Rosaire Sauriol de Dessau,
21 le groupe GÉNIEau, de Pierre Lavallée de BPR qui
22 est impliqué dans le contrat des compteurs d'eau.
23 Qu'on soit en plein processus, juste avant l'appel,
24 le lancement de l'appel d'offres, il n'y a aucune
25 conclusion, aucun lien à faire avec le dossier des

1 compteurs d'eau, c'est exact?

2 R. Bien non, même si vous parlez qu'on était en plein
3 processus, je vous dis...

4 Q. **[587]** Et malgré, et malgré les personnes qu'on voit
5 présentes, c'est ce que vous me dites?

6 R. Bien oui, c'est ça.

7 Q. **[588]** Parfait.

8 R. On ne rencontre pas des personnes seulement pour
9 des dossiers qui sont en plein processus, c'est des
10 gens qu'on peut rencontrer à toute occasion.

11 Q. **[589]** Vous avez mentionné il y a quelques minutes
12 le fait que la rencontre du vingt-deux (22)
13 décembre deux mille six (2006) avec monsieur
14 Rosaire Sauriol, le petit déjeuner au Pacini
15 pouvait avoir pour objet votre voyage sur le
16 bateau, sur le Touch, c'est ce que vous nous dites?

17 R. Possiblement. Je regarde la date, on est au vingt-
18 deux (22).

19 Q. **[590]** C'est possible. Ce voyage-là si je vous dis
20 qu'il aurait eu lieu du vingt-cinq (25) janvier au
21 deux (2) février, c'est aussi possible?

22 R. Oui, parce que j'avais dit tantôt que le premier
23 voyage il me semble que c'était le mois de janvier.

24 Q. **[591]** La fin janvier. Parfait. À quel moment la
25 question, à quel moment ce voyage-là est venu

1 sur..., la question du voyage est venu sur le
2 tapis? À quel moment a-t-on commencé à parler d'un
3 tel voyage, entre vous, monsieur Sauriol et
4 monsieur Accurso?

5 R. Moi dans mon cas c'est monsieur Accurso qui m'avait
6 invité et puis, moi et mon épouse, et c'était aux
7 alentours de la période, je pense que c'était aux
8 alentours de la période des fêtes, en..., en deux
9 mille six (2006) c'est le meilleur souvenir que
10 j'ai.

11 Q. **[592]** O.K. Est-ce que monsieur Accurso quand il a
12 fait cette invitation-là a mentionné qu'il invitait
13 également monsieur Sauriol?

14 R. Au départ, au départ, il m'invitait et il me
15 demandait si j'étais, si j'acceptais en compagnie
16 de mon épouse de l'accompagner sur ce voyage. Et
17 j'avais dit oui et qu'il m'avait tout simplement
18 dit qu'il allait inviter deux autres, deux autres
19 personnes et... Et là pour répondre à votre
20 question, je ne me rappelle pas au moment où il m'a
21 invité la première fois si il m'avait dit qui
22 étaient pour être là.

23 Q. **[593]** O.K. À quelque moment que ce soit avant votre
24 départ, j'imagine qu'il vous a informé des deux
25 autres personnes?

1 R. Oui.

2 Q. **[594]** O.K. Donc, si bon, potentiellement compte
3 tenu de votre réponse précédente, le vingt-deux
4 (22) décembre vous étiez au courant que monsieur
5 Sauriol était un des voyageurs?

6 R. Comme je vous dis, il se peut, si je l'ai vu le
7 vingt-deux (22) ça se peut qu'il était, moi j'étais
8 déjà au courant que monsieur Sauriol était déjà au
9 courant, puis on s'est rencontré puis on aurait pu
10 parler de ce voyage-là, mais comme je vous dis là
11 je ne peux pas l'affirmer à cent pour cent (100 %)
12 là.

13 Q. **[595]** Vous ne pouvez pas affirmer. Mais vous avez
14 appris avant le moment du départ la présence de
15 monsieur Sauriol?

16 R. Oui.

17 Q. **[596]** Avant le moment du départ, vous avez appris
18 la présence de monsieur Minicucci sur le bateau?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[597]** Parfait. Est-ce que vous n'avez pas demandé à
21 monsieur Accurso : « Écoutez, je pense que c'est
22 peut-être inapproprié compte tenu de ma position et
23 du dossier dans lequel vous êtes impliqué
24 présentement... »

25 Minicucci, Sauriol, Accurso, bon Zampino.

1 Bon, on parle des joueurs impliqués dans ce
2 dossier-là. Je comprends que c'est un voyage
3 d'amitié vous l'avez dit, mais vous n'avez pas
4 soulevé cette question-là avec monsieur Accurso?

5 R. Écoutez, moi j'ai été invité par un ami que je
6 connais de longue date. Il m'invitait de séjourner
7 sur un bateau qui lui appartient. Au départ, ma
8 première réaction je n'ai pas fait, je n'avais pas
9 d'arrière pensée, j'acceptais, j'en ai parlé à mon
10 épouse qui acceptait de m'accompagner et c'était
11 pour passer une semaine, une semaine en vacances
12 avec, avec lui. Honnêtement je n'ai pas fait de
13 lien au moment où j'ai accepté ce voyage.

14 Je comprends le sens de votre question
15 parce qu'il y a deux autres personnes qui sont, un
16 qui est son associé et un autre qui est, qui est
17 dans le consortium avec lui. Alors, moi, j'ai été
18 invité par un ami. Je répète, à force de me
19 répéter, moi, je me rends là en voyage sans aucune
20 intention, sans aucune intention d'aller là pour
21 discuter de quoi que ce soit. Ils me connaissent,
22 ils me connaissent très bien et ça a été le sens,
23 le sens de l'acceptation de ce voyage.

24 Alors c'est, j'ai déjà mentionné, je le
25 répète, je l'ai mentionné à la lettre du maire, au

1 mois de deux mille neuf (2009), c'est-à-dire
2 l'année deux mille neuf (2009) que dans le
3 contexte, évidemment, de la négociation de ce
4 contrat que c'était pas la meilleure décision, que
5 j'ai déclaré que c'était une erreur, j'ai déclaré
6 que c'était une maladresse, mais je l'avais fait de
7 bonne foi.

8 Q. **[598]** Parfait.

9 R. Et c'est comme ça que ça s'est produit.

10 Q. **[599]** Alors, on va quand même, tout de même, juste,
11 explorer ça un petit peu plus si vous permettez.
12 Monsieur Sauriol est venu témoigner devant la
13 Commission en date du vingt (20) mars deux mille
14 treize (2013), à la page 252 pour fin de référence.
15 Monsieur Sauriol nous répond, quand il est question
16 de ce voyage:« Alors, moi, la question que j'ai
17 posée à monsieur Accurso, à l'époque, j'ai dit: «
18 Écoute», j'ai dit: « Il me semble que la proximité,
19 tout ça, ce n'est peut-être pas une bonne idée
20 d'inviter monsieur Zampino pour cette occasion-là.
21 Je pense que ce n'était peut-être pas, peut-être
22 pas approprié.» À ça, monsieur Accurso lui a
23 répondu: « Moi, j'invite mes amis et c'est tout
24 ça», quelque chose comme ça, je paraphrase.

25 Est-ce que monsieur Sauriol, qui est

1 également un de vos amis, peut-être même à
2 l'occasion de ce petit déjeuner-là vous a, vous a
3 fait part de cette préoccupation-là qu'il avait?

4 R. Jamais.

5 Q. **[600]** Jamais?

6 R. Jamais. S'il avait fait ce commentaire à monsieur
7 Accurso, j'imagine qu'il l'aurait fait à moi. Il
8 avait un intérêt autant, surtout si c'était dans un
9 contexte de protéger, protéger un éventuel contrat.
10 Bien, je serais le premier à qui il me l'aurait
11 fait.

12 Q. **[601]** Mais est-ce que je comprends de votre réponse
13 que vous doutez même que monsieur Sauriol ait fait
14 cette remarque-là à monsieur Accurso?

15 R. Bien, forcément, forcément. Il me l'aurait fait à
16 moi puis il est retourné, il est retourné l'année
17 suivante.

18 Q. **[602]** Donc, quand vous dites qu'il fait ce
19 témoignage-là devant la Commission le vingt (20)
20 mars, c'est inexact? Il aurait menti à la
21 Commission?

22 R. Ce n'est pas moi à juger de qui a menti à la
23 Commission, ce sera aux Commissaires de porter ce
24 jugement. Moi, je vous dis la vérité.

25 Q. **[603]** C'est parce que vous soulevez vous-même la

1 question, monsieur Zampino.

2 R. Moi, je vous dis la vérité. Vous me posez la
3 question: « Est-ce qu'il m'en a parlé? » Je vous dis
4 non, je vous dis non.

5 Q. **[604]** O.K. Donc, la vérité, ce que vous nous dites
6 et la réponse à ma question, c'est qu'il ne vous en
7 a parlé, mais c'est vous qui soulevez, mettez même
8 en doute la possibilité qu'il l'ait fait en disant:
9 « S'il l'avait fait pour monsieur Accurso, il m'en
10 aurait parlé », c'est ce que vous venez de dire?

11 R. Oui.

12 Q. **[605]** Donc, vous doutez même du fait que cette
13 remarque-là ait été faite à monsieur Accurso?

14 R. Je ne peux pas me prononcer sur ce qu'il a dit à
15 monsieur Accurso, je peux me prononcer ce qu'il...

16 Q. **[606]** Ce qu'il vous a dit ou pas dit.

17 R. Ce qu'il m'a dit.

18 Q. **[607]** Alors...

19 R. Puis il ne m'a jamais dit que « Frank, ça serait
20 peut-être une bonne idée que vous ne soyez pas là. »

21 Q. **[608]** O.K. Qui a amené sur la table, la question du
22 paiement de votre voyage ? Parce que vous avez
23 affirmé avoir payé votre voyage, donc qui a mis sur
24 la table la question de payer? Vous avez expliqué
25 que monsieur Accurso qui est votre ami de toujours

1 vous a invité.

2 R. Oui.

3 Q. **[609]** Monsieur Sauriol nous explique que monsieur
4 Accurso, quand il invite, il paie. D'ailleurs,
5 monsieur Sauriol qui est dans le secteur public, a
6 mentionné qu'il n'avait pas payé pour ce voyage,
7 alors je me questionne, qui a mis sur le tapis la
8 question du paiement, de votre paiement?

9 R. C'était moi.

10 Q. **[610]** C'était vous? Dans quelles circonstances?

11 R. Bien, j'ai, écoutez, quand qu'on m'a invité pour ce
12 voyage, normalement, je paie, je paie mes sorties
13 de voyage. Quand monsieur Accurso m'a invité, j'ai
14 dit à monsieur Accurso: « Écoute, je pense que ce
15 sera, ce sera important que mon épouse et moi
16 payions la partie qui nous appartient. »

17 Q. **[611]** Pourquoi c'était important si c'était
18 l'invitation pure et simple d'un ami?

19 R. Bien, laisse-moi expliquer. Alors, monsieur
20 Accurso, il dit: « Écoutez, je vous invite, j'ai,
21 j'invite les autres également. C'est un séjour
22 entre amis, je ne veux pas que vous payiez votre
23 séjour, et caetera » et c'est moi qui a insisté,
24 c'est moi qui a insisté et là, votre question:
25 « Pourquoi vous avez insisté? »

1 Q. [612] Effectivement.

2 R. Moi, je vous dis, je vous dis au moment où j'avais
3 déclaré que c'était une erreur pour moi, d'avoir,
4 dans les circonstances, évidemment, de tout ce qui
5 a entouré le contrat des compteurs d'eau, d'avoir
6 participé, je me rappelle d'avoir et là, je vais
7 citer mot à mot ce que j'avais dit à l'émission
8 Laroque/Lapierre, un mois de mai deux mille neuf
9 (2009) et c'est le sentiment que j'ai aujourd'hui,
10 que j'avais dans le temps, c'est, j'avais,
11 évidemment, en moi, une réflexion à l'effet, à
12 l'effet qu'à cause des apparences que ce n'était
13 pas une bonne idée et que j'ai pensé que si
14 j'allais payer la quote-part pour moi puis mon
15 épouse, que j'aurais au moins, au moins, à manque
16 d'un meilleur mot, régularisé la situation.

17 Et ce que j'avais dit, publiquement,
18 aussi, lors de cette entrevue, c'est que quand
19 j'avais réfléchi à ce niveau-là, j'aurais dû
20 pousser ma réflexion beaucoup plus loin en disant
21 que si, si j'ai pensé, même, vouloir être facturé
22 puis payer ma quote-part, ma réflexion aurait
23 plutôt dû être une de dire « mais je ne devrais pas
24 y aller ». Alors, c'est... dans le fond, j'avais
25 dit... je ne me rappelle l'avoir dit, je le cite à

1 Larocque/Lapierre, dans le fond, j'ai fait deux
2 erreurs. Une, c'est l'erreur d'avoir fait ce voyage
3 au moment où je l'ai fait, et deux, même d'avoir
4 exigé d'être facturé parce que juste le fait
5 d'avoir pensé à faire ça aurait dû me pousser à
6 réfléchir davantage et carrément refuser. Alors,
7 donc si...

8 Q. [613] Donc, dans le fond, ce que vous dites, c'est
9 que d'avoir eu le réflexe de demander à monsieur
10 Accurso, alors qu'il vous invitait, je comprends
11 là, au départ toute dépense payée comme il le
12 faisait pour monsieur Sauriol, le fait d'avoir eu
13 ce réflexe-là démontre bien que vous aviez une
14 certaine conscience que c'était inapproprié.

15 R. Oui. Le fait que j'aie demandé... le fait que j'aie
16 demandé de... dans le fond, de me facturer me
17 portait à croire ça. Ceci étant dit,
18 fondamentalement, je suis invité par un ami et
19 c'est son bateau, lui, il ne voulait pas,
20 évidemment, être remboursé pour ça.

21 C'est comme quand on nous invite passer une
22 fin de semaine au chalet de quelqu'un, normalement
23 on ne paye pas. C'était... c'était comme ça que ça
24 s'est... ça s'est produit.

25 Q. [614] O.K. Je vais vous demander, Madame

1 Blanchette, s'il vous plaît, la première facture
2 pour le voyage de deux mille sept (2007) à l'onglet
3 31, celle de janvier deux mille sept (2007). Qui a
4 fixé le montant de votre quote-part pour ce voyage,
5 Monsieur Zampino?

6 R. C'était monsieur Accurso.

7 Q. **[615]** Monsieur Accurso. Vous aviez, vous l'avez
8 fait, de votre propre aveu, vous aviez déjà visité
9 le bateau le Touch en deux mille cinq (2005) avec
10 votre famille.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[616]** À ce moment-là, je comprends que vous n'aviez
13 rien payé à part votre billet d'avion, comme vous
14 l'avez mentionné.

15 R. Exactement.

16 Q. **[617]** O.K. Vous aviez vu que le bateau était un
17 bateau de luxe à ce moment-là.

18 R. Oui.

19 Q. **[618]** La quote-part de cinq mille dollars (5 000 \$)
20 qui est marqué - peut-être monter un peu la
21 facture, Madame Blanchette - la quote-part qui est
22 indiqué de cinq mille dollars (5 000 \$), est-ce que
23 je comprends que ça comprend votre part à vous et
24 la part de votre femme?

25 R. Oui, à ma connaissance, oui.

1 Q. [619] À votre connaissance. Et ça inclut également
2 les billets d'avion?

3 R. Non.

4 Q. [620] Alors, pourquoi quand on vous a demandé les
5 preuves de vos paiements pour ce voyage, vous
6 n'avez pas fourni autre chose que cette facture-là?

7 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

8 Un instant, je m'objecte. On a demandé...

9 Me SONIA LeBEL :

10 C'est parce que c'est une simple question, Madame
11 la Présidente. Je pense que là on est vraiment dans
12 le cadre de l'enquête et là, à moins que je ne
13 m'abuse, le droit à ne pas se faire poser de
14 question, n'est pas un droit fondamental là.

15 Monsieur Zampino y répondra.

16 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

17 C'est moi qui ai fourni les documents en réponse
18 précise d'un subpoena et on a demandé... les
19 documents, vous les avez, d'ailleurs je les ai ici.
20 On a demandé la facture ayant trait au voyage en
21 bateau. Ça a été fourni, on n'a pas demandé comment
22 monsieur Zampino s'était rendu de Montréal à Miami
23 ou, enfin, je ne me rappelle pas.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Parfait. Alors, je vais reprendre.

1 Q. **[621]** Comment vous êtes-vous rendu de Montréal...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Et vous pourriez lui demander un engagement.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Oui, mais je vais le faire suite à ça, si vous me
6 permettez.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[622]** Comment vous êtes-vous rendu, ce n'est pas
11 Miami, je pense, c'étaient les Îles Vierges
12 Britanniques, c'est exact?

13 R. Oui, mais je crois qu'on doit passer par Miami.

14 Q. **[623]** O.K. Mais, ultimement, votre but, le but du
15 voyage était les Îles Vierges.

16 R. Oui.

17 Q. **[624]** Parfait. Vous vous êtes rendu de quelle façon
18 à cet endroit-là?

19 R. En avion en passant par Miami.

20 Q. **[625]** Donc, est-ce que vous prenez l'engagement de
21 fournir les factures à la commission et ma question
22 va être plus précise à ce moment-là. De fournir les
23 factures à la Commission de ce voyage...

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[626]** ... et celles également du voyage de deux

1 mille huit (2008) concernant le transport en avion
2 ou toute autre facture ou paiement que vous auriez
3 pu faire en relation avec votre déplacement, votre
4 nourriture ou quoi que ce soit d'autre sur ce...
5 relativement au voyage de deux mille sept (2007) et
6 de deux mille huit (2008). Est-ce que c'est assez
7 précis?

8 R. Oui. Très bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, il y a deux engagements.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, est-ce qu'on pourrait les noter, s'il vous
15 plaît et nous donner une cote.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Alors, l'engagement numéro bien, 1, dans le fond,
18 pas cette cote-là, mais le premier engagement étant
19 le E...

20 LA GREFFIÈRE :

21 E, ça va être 38.

22 LA GREFFIÈRE :

23 E...

24 LA GREFFIÈRE :

25 38.

1 Me SONIA LeBEL :
2 38. O.K. 38, c'est E38, de nous fournir toutes les
3 factures manquantes parce qu'on en a eu quelques-
4 unes relativement au voyage sur le Touch,
5 relativement à vos frais, vos déplacements en
6 rapport au voyage de janvier deux mille sept
7 (2007). Et le second engagement va porter la même
8 nomenclature, à la différence près qu'il va
9 concerner le voyage de deux mille huit (2008).

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
11 Déplacement et restauration que vous voulez dire.

12 Me SONIA LeBEL :
13 Et restauration, oui, tous les frais de déplacement
14 ou de subsistance. Vous permettez. Alors, deux
15 engagements, un pour deux mille sept (2007), un
16 pour deux mille huit (2008).

17
18 59E-38 Engagement de déposer les factures
19 concernant les frais de déplacement et/ou
20 de subsistance lors du voyage sur le bateau
21 M Touch effectué en janvier 2007

22
23 59E-39 Engagement de déposer les factures
24 concernant les frais de déplacement et/ou
25 de subsistance lors du voyage sur le bateau

1 My Touch effectué en février 2008

2

3 Est-ce qu'on donne un délai? Je pense que vous
4 n'avez pas donné de délai à l'engagement précédent,
5 Madame...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, vous avez raison.

8 Me SONIA LeBEL :

9 ... et celui-là non plus. Peut-être qu'on pourrait
10 en profiter pour rectifier la situation.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui. Le deuxième engagement sera... portera la cote
13 59E-39 pour le deux mille huit (2008).

14 Me SONIA LeBEL :

15 Le trente-huit (38). Est-ce que vous êtes en mesure
16 pour les deux engagements qu'on vient de prendre,
17 de nous fournir ça pour demain?

18 R. Pour ces deux engagements dont on vient...

19 Q. **[627]** Ceux concernant les voyages sur le bateau.

20 R. Ceux concernant les voyages pour les bateaux, je
21 vais me référer à mon avocat qui avait toutes ces
22 informations, alors...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je comprends qu'il les a dans sa valise, c'est ce
25 que vous nous disiez, Maître Sheppard?

1 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

2 Pas la totalité de ce que vous demandez.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais, vous en avez présentement avec vous.

5 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

6 Je crois.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Non, mais je ne vous demande pas de faire

9 l'exercice maintenant, mais vous pourriez peut-être

10 rencontrer maître Lebel après pour lui remettre ce

11 que vous avez en main relativement à ça. Est-ce que

12 ça vous convient?

13 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

14 On a demandé également l'alimentation, restaurants,

15 et caetera. Ça, je ne suis pas en mesure de vous

16 dire quand, parce que je ne sais pas s'il y a eu

17 une escale ou non...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais, c'est peut-être au témoin... Étiez-vous

20 présent sur le...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Le Touch?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Sur le Touch?

25

1 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

2 Non. Malheureusement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non? Alors, c'est peut-être au témoin à répondre à
5 cette question-là.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[628]** Alors, c'est pour ça, la question était quand
8 est-ce pensez-vous être en mesure, Monsieur
9 Zampino? Je comprends qu'une partie de la réponse
10 pourrait nous être donnée tantôt. Le reste, le
11 reliquat, vos vérifications, vous pensez être en
12 mesure de faire ça dans combien de temps?

13 R. Une partie de la réponse pourra être donnée dans
14 les prochains jours. Sur la deuxième partie qu'a
15 soulevée madame la Présidente, il faudra que je
16 vérifie dans mes dossiers. Je ne peux pas vous
17 garantir que je pourrais l'avoir à très court
18 terme, et...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[629]** Oui, mais en ce qui concerne la restauration?

21 R. Mais c'est ça que je vous dis, là.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[630]** (Inaudible)?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[631]** Oui?

1 R. C'est cette partie, là. Je ne peux pas vous dire
2 que je peux l'avoir à très court terme.

3 Q. **[632]** O.K.?

4 R. Et sur le...

5 Q. **[633]** Mais est-ce que vous vous restauriez sur le
6 Touch, ou à l'extérieur?

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[634]** À votre souvenir?

9 R. Bien, sur le Touch.

10 Q. **[635]** O.K.

11 R. Sur le Touch. Et sur le... Parce qu'on a parlé...
12 On a parlé tantôt de deux engagements. Là j'exclus
13 le Touch. Sur le premier engagement concernant le
14 voyage...

15 Q. **[636]** À Las Vegas?

16 R. ... à Las Vegas...

17 Q. **[637]** Oui?

18 R. Celle-là risque d'être un peu plus compliquée. On
19 parle de deux mille six (2006), il faut que je
20 m'adresse soit à mes comptes bancaires de ces
21 années-là, ou bien à des relevés de cartes de
22 crédit pour ces années-là. Alors, je sais que
23 j'en...

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[638]** Bien, vous êtes comptable agréé, là. Pour

1 vous, ça ne sera pas trop difficile quand même, là.

2 R. Ça ne sera pas nécessairement difficile...

3 Q. **[639]** Vous êtes comptable agréé. Non. Vous êtes
4 comptable agréé, ce n'est pas trop compliqué pour
5 vous, un comptable, de retrouver des pièces
6 justificatives justifiant ses dépenses.

7 R. Oui, si...

8 Q. **[640]** Moi, ma question, c'est...

9 R. Si je les ai... Si je les ai à la maison. Mais si
10 je ne les ai plus avec moi...

11 Q. **[641]** Vous allez les demander pour...

12 R. Oui oui.

13 Q. **[642]** C'est ça.

14 R. On peut les demander. C'est sûr.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Alors peut-être, peut-être demander à monsieur
17 Zampino, si vous permettez, juste pour finir les
18 engagements...

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Oui.

21 Me SONIA LeBEL :

22 ... de nous revenir demain matin, peut-être...

23 R. Oui.

24 Q. **[643]** ... avec de l'information nous permettant de
25 situer le délai dans lequel il pourra y répondre,

1 et dans l'intervalle, votre avocat, maître
2 Sheppard, pourrait peut-être nous fournir ce qu'il
3 a déjà dans sa valise, qui pourrait concerner ces
4 engagements. Est-ce que ça convient à...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, relativement à ça, Maître Sheppard, on peut
7 compter sur vous pour rencontrer maître LeBel après
8 la séance?

9 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

10 Oui Madame.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[644]** Juste une petite question là-dessus. Si on
15 vous demande les factures, c'est parce que vous
16 vous rappelez que vous les avez payés, les billets
17 d'avion, j'imagine.

18 R. Oui.

19 Q. **[645]** C'est ça.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[646]** O.K. Donc, vous vous souvenez... Je vais
22 reprendre, on va attendre, mettre de côté les
23 billets d'avion pour l'instant. Cinq mille dollars
24 (5 000 \$), donc la quote-part a été fixée par
25 monsieur Accurso, vous dites, à ce moment-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[647]** O.K. Étiez-vous conscient de la valeur du
3 prix de location du Touch? Monsieur Sauriol a parlé
4 de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) par
5 semaine pour y séjourner. Il y a eu d'autres
6 informations qui étaient de l'ordre de soixante-
7 cinq mille (65 000) par semaine. Je calcule
8 rapidement, il y a quatre cabines, je crois, c'est
9 exact?

10 R. Oui. C'est ça.

11 Q. **[648]** Donc, on parle d'une quote-part qui pourrait
12 s'élever aux alentours de seize mille dollars
13 (16 000 \$). Étiez-vous conscient de la différence,
14 ou du prix d'ami que vous faisait monsieur Accurso
15 à ce moment-là?

16 R. Au moment du voyage?

17 Q. **[649]** Hum, hum?

18 R. Non. Au moment du voyage, non. Monsieur Accurso m'a
19 invité pour séjourner avec lui sur son bateau, et
20 ne voulait pas, évidemment, me facturer. C'est moi
21 qui ai demandé à ce qu'on me facture, et c'est le
22 montant qu'il m'a donné. Honnêtement, en deux mille
23 sept (2007), je n'avais pas l'information, du
24 moment de ce voyage, combien pouvait se louer ce
25 bateau.

1 Ceci étant dit, moi je n'ai pas loué de
2 bateau, moi puis mon épouse, nous n'avons pas loué
3 de bateau. J'ai été invité sur le bateau d'un ami
4 qui m'invite. Alors, comme quelqu'un d'autre, comme
5 j'ai mentionné, peut le faire. Alors, quelqu'un,
6 quand quelqu'un se rend à Sagard pour une fin de
7 semaine, je ne pense pas qu'on évalue si ça vaut
8 quatorze mille dollars (14 000 \$) ou vingt-sept
9 mille dollars (27 000 \$) pour séjourner là pour
10 deux ou trois jours. Moi je suis invité sur le
11 bateau d'un ami, et je ne fais pas un calcul à
12 savoir si là où on m'invite a une valeur de cinq
13 mille (5 000), dix mille (10 000), cinquante mille
14 (50 000) ou cent mille (100 000). Alors, on m'a
15 facturé cinq mille dollars (5 000 \$). Je vous ai
16 donné le contexte dans lequel j'ai demandé d'être
17 facturé, et c'est ça que j'ai fait. Et c'est ça que
18 j'ai payé.

19 Q. **[650]** Donc...

20 (16:08:45)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[651]** Mais juste... Dans le fond, vous avez payé
23 avant de partir, là. Donc, vous savez que vous avez
24 payé cinq mille dollars (5 000 \$), et là vous
25 arrivez sur le bateau, la deuxième année pareil,

1 vous payez avant de partir, donc vous retournez sur
2 le bateau.

3 R. Oui.

4 Q. **[652]** Vous allez aux Îles Vierges britanniques,
5 toutes dépenses de restauration payées, sur un
6 magnifique bateau, et vous pensez, vous êtes
7 comptable agréé, que ça vaut juste cinq mille
8 (5 000)? Vous vous doutez qu'il y a une partie
9 cadeau dans ça, probablement.

10 R. Bien, je n'ai jamais dit que je trouvais que ça
11 valait cinq mille (5 000).

12 Q. **[653]** Donc, il y a une partie cadeau dans le séjour
13 que vous avez fait là-bas.

14 R. Enfin, moi je refuse de dire qu'il y avait une
15 partie cadeau. Moi je suis invité sur le bateau
16 d'un ami qui, au même titre...

17 Q. **[654]** Donc, votre ami vous fait un cadeau en vous
18 invitant, en ne vous facturant que cinq mille
19 dollars (5 000 \$) pour un magnifique séjour d'une
20 semaine dans les Îles Vierges.

21 R. Oui. Mais c'est votre commentaire, le cadeau, avec
22 tout respect, Maître Lachance.

23 Q. **[655]** Ah, c'est comment on peut appeler... comment
24 appeler différemment l'écart?

25 R. Bien moi, ce que... Bien, pourquoi qu'on parle

1 d'écart? Moi je vous dis, j'aurais pu ne rien
2 payer. Moi j'aurais pu être invité, j'aurais pu
3 être invité à son chalet, passer... son chalet
4 d'été, passer un été... c'est-à-dire une semaine
5 là, c'est un ami, entre amis, je ne pense pas qu'on
6 se donne des..., on s'échange des cadeaux, on peut
7 être généreux avec nos amis. Moi je peux être
8 généreux avec mes amis, je peux les inviter chez
9 nous, je peux les inviter au condo de mes parents
10 en Floride, je ne pense pas qu'on...

11 Q. **[656]** Et jamais, jamais vous avez pensé que ça
12 valait peut-être plus que cinq mille dollars
13 (5000 \$) le séjour d'une semaine sur ce bateau-là
14 dans les Îles Vierges?

15 R. Bien je ne suis pas aveugle. Autant vous dire que
16 quand je suis là c'est sûr que c'est un beau
17 bateau, c'est un beau bateau, mais j'ai une
18 invitation d'un ami puis je ne considère pas ça en
19 termes...

20 Q. **[657]** Votre ami vous fait un bon prix? Votre ami
21 vous fait un très bon prix?

22 R. C'est moi qui ai demandé d'être facturé parce que
23 mon, mon bon ami ne voulait pas me facturer, il
24 voulait m'inviter comme...

25 Q. **[658]** Vous faire un petit cadeau, vous faire un

1 petit cadeau pour la différence?

2 R. Je prends...

3 Q. **[659]** Un cadeau d'amitié?

4 R. Je prends offense au mot cadeau avec tout respect,
5 Maître, Maître Lachance.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[660]** Alors vous avez bien expliqué votre, votre
8 réflexe qui vous a porté peut-être à demander une
9 facture, mais pas suffisant pour vous porter à ne
10 pas aller sur le voyage. Pourquoi vous n'avez pas
11 compte tenu de cette..., de cette..., je dirais de
12 ce début de conscience d'apparence de conflit
13 d'intérêts qui commençait à germer en vous,
14 pourquoi vous n'avez pas mentionné au maire ce
15 voyage-là, à l'époque du voyage?

16 R. Il me semble que j'avais déjà répondu à cette
17 question.

18 Q. **[661]** Alors, éclairez-moi, allez-y?

19 R. Monsieur, monsieur Accurso était un ami à moi. Moi
20 j'avais une relation purement...

21 Q. **[662]** J'ai compris, mais ce que j'essaie de vous
22 dire c'est que jusqu'à ce voyage-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[663]** O.K. Avec tout l'exercice qu'on a fait devant
25 la Commission depuis quelque temps, jusqu'à ce

1 voyage-là vous ne voyiez pas de problème à vos
2 relations avec monsieur Accurso comme ami. C'est un
3 ami, vous l'avez bien mentionné, on a le droit d'en
4 avoir, mais au moment de ce voyage-là qui est dans
5 le processus des compteurs d'eau je vous le
6 rappelle, vous êtes en présence de monsieur Sauriol
7 et lui témoigne à l'effet qu'il a eu ce réflexe-là
8 et vous nous dites : J'ai commencé à sentir que
9 peut-être au niveau des apparences c'était peut-
10 être inapproprié et c'est pour ça que malgré
11 l'invitation de monsieur Accurso, je me suis senti
12 obligé ou à tout le moins justifié ou qu'il fallait
13 que je paie ma quote-part pour légitimer, si on
14 veut, cette relation-là. Parce qu'on parle d'un
15 voyage sur un bateau de luxe, on s'entend, ce n'est
16 pas un dîner au restaurant. Donc, je comprends que
17 vous avez eu cette conscience-là, c'est ce qui vous
18 a poussé à demander une facture et à payer. C'est
19 exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[664]** Alors, ce que je me demande maintenant, on ne
22 parle plus simplement de dénoncer une relation
23 d'amitié au maire, on parle de lui expliquer cette
24 relation-là qui vous apparaissait suffisamment
25 problématique pour demander une facture. Pourquoi à

1 cette époque-là alors qu'on était dans le dossier
2 des compteurs d'eau et vous saviez l'attention
3 médiatique que ce dossier-là avait. Alors, pourquoi
4 vous n'avez pas parlé au maire, ne serait qu'en
5 privé de ce voyage-là?

6 R. Vous savez.

7 Q. **[665]** Ou de l'autre qui a suivi?

8 R. Pardon?

9 Q. **[666]** Ou de l'autre qui a suivi, mais on peut
10 parler de celui-là?

11 R. Vous savez que monsieur Accurso fait affaire avec
12 la Ville de Montréal depuis de nombreuses années
13 même avant mon arrivée. On peut bien faire le lien
14 entre ce voyage et le dossier des compteurs d'eau.
15 J'aurais pu faire ce voyage en deux mille quatre
16 (2004), en deux mille cinq (2005), en deux mille
17 six (2006), en deux mille sept (2007), en deux
18 mille huit (2008). Et on aura pu également faire
19 les croisements pour dire que si j'avais fait ce
20 voyage...

21 Q. **[667]** Monsieur Zampino, je vais vous arrêter, ça ne
22 répond pas à la question, pourquoi vous ne l'avez
23 pas dit au maire, là?

24 R. Bien je ne l'ai pas dit au maire parce que je n'ai
25 pas, à ce moment-là, cru opportun de le dire au

1 maire. C'est, je faisais un voyage avec, avec mon
2 ami et c'est tout. J'ai fait d'autres voyages
3 personnels avec mes amis personnels qui n'ont rien
4 à faire avec la Ville de Montréal et je ne partage
5 pas ces voyages avec le maire. Comme le maire ne
6 partage pas ses itinéraires de voyage avec moi.

7 Alors, je comprends qu'on parle d'un
8 processus de compteurs d'eau, mais on aurait pu
9 être dans un autre processus, on aurait pu être
10 dans un autre voyage, deux ans avant ou trois ans
11 avant et ça n'aura pas été les compteurs d'eau vu
12 que c'était un ami, je n'aurais pas nécessairement
13 eu le réflexe de dire au maire, je m'en vais en
14 voyage.

15 Q. **[668]** Mais qu'est-ce qui vous a donné le réflexe de
16 demander une facture à ce moment précis si ce n'est
17 pas le dossier des compteurs d'eau?

18 R. Bien je...

19 Q. **[669]** Qu'est-ce qui fait que dans votre relation
20 avec monsieur Accurso en deux mille sept (2007),
21 tout à coup, là, vous avez cette conscience-là
22 d'apparence qui vous pousse à demander une facture
23 si ce n'est pas le dossier des compteurs d'eau?

24 R. Bien je vous le dis, j'ai demandé, j'ai demandé
25 d'être facturé, à force de me répéter, j'aurais dû

1 pousser ma réflexion plus loin et ne pas aller, et
2 ne pas aller.

3 Q. **[670]** Oui, mais là je ne vous demande pas pourquoi
4 vous n'avez pas poussé votre réflexion plus loin.
5 Je vous dis qu'est-ce qui a suscité ce début de
6 réflexion-là en deux mille sept (2007)?

7 R. C'était un instinct, c'était tout simplement un
8 instinct.

9 Q. **[671]** Et l'instinct était-il relié au dossier des
10 compteurs d'eau ou parce que vous n'arrêtez pas de
11 mentionner qu'il a des dossiers et des dossiers et
12 des dossiers à la Ville?

13 R. Oui.

14 Q. **[672]** « Business as usual », mais là on parle, on
15 se sort, on sort du train-train, on est dans un
16 dossier qui vaut plusieurs millions de dollars.
17 Est-ce que c'est ça qui a suscité votre réflexion?

18 R. Écoutez, c'était un instinct, je ne peux pas, je ne
19 peux pas vous aider pour me mettre dans ce que
20 j'avais dans la tête au moment où j'ai fait, où
21 j'ai pris ces décisions...

22 Q. **[673]** Parfait.

23 R. ... puis j'ai fait ce voyage; j'ai admis que
24 c'était une erreur, et puis, et puis, et que
25 c'était une maladresse, je n'aurais pas dû,

1 évidemment, m'aventurer, mais ceci étant dit, ceci
2 étant dit, pour moi, ce qui est le plus important,
3 c'est que cette erreur que j'ai admis, de toute
4 bonne foi, ne justifie pas qu'on m'attribue de
5 facto, un lien dans l'attribution du contrat des
6 compteurs d'eau, c'est ça qui est important pour
7 moi, de faire valoir.

8 Q. **[674]** Alors, ce qui est important pour vous, c'est
9 de dire qu'il n'y a aucun lien, c'est ce que je
10 comprends?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[675]** Parfait. Maintenant, je comprends également
13 que vous n'avez jamais révélé ces deux voyages au
14 maire et que c'est en avril, je pense, deux mille
15 neuf (2009), lorsque les médias ont annoncé ou ont
16 fait état de votre présence sur le bateau que vous
17 avez écrit une lettre au maire, c'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[676]** Parfait. Dans la lettre que vous avez écrit
20 au maire, vous lui dites que vous avez payé votre
21 voyage?

22 R. Je ne me rappelle pas exactement ce que, ce que
23 j'ai dit au maire, mais il me semble que j'ai dit
24 au maire que, que j'avais fait ces voyages et que
25 j'avais payé pour mon séjour...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ces voyages ou ce voyage?

3 R. Ces voyages, on a parlé des deux voyages...

4 Q. **[677]** Donc, vous avez avisé le maire que vous aviez
5 fait les deux voyages?

6 R. Celui de deux mille sept (2007) et celui de deux
7 mille huit (2008), oui.

8 Me SONIA LeBEL :

9 O.K. Dans les médias, à ce moment-là, en avril deux
10 mille neuf (2009), pour nous resituer, il était
11 question des deux voyages sur le Touch, c'est
12 exact?

13 R. Exact et je crois que j'avais dit au maire que
14 j'avais payé pour mes séjours.

15 Q. **[678]** O.K. Et vous avez fait état, donc, au maire,
16 dans la lettre que vous lui avez envoyée, du fait
17 que vous aviez, effectivement, payé vos factures?

18 R. Que j'avais payé pour mes séjours.

19 Q. **[679]** Pour vos deux séjours, bien, c'est ça
20 qu'on...

21 R. Je ne me rappelais pas le libellé exact.

22 Q. **[680]** Non, pour vos deux factures, O.K. Je vais
23 vous demander d'émettre l'onglet trente (30), s'il
24 vous plaît, madame Blanchette, on va peut-être
25 regarder la lettre ensemble. Je vais produire, sous

1 la cote appropriée, les deux factures qu'on vient
2 de voir en liasse, celle du mois de janvier deux
3 mille sept (2007) et du mois de février, je pense,
4 ou janvier deux mille huit (2008) qui sont sous la
5 même forme et je vais vous attendre pour la cote,
6 madame.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce sont les factures, hein?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Oui, et les pièces justificatives les accompagnant.

11 On a donc, juste pour vous faire la nomenclature,

12 factures, chèques et extraits de votre compte

13 bancaire qui fait état du retrait, d'accord?

14 Simplement, pour cette information, monsieur

15 Zampino, c'est ce qu'on vient de produire.

16 R. O.K.

17 Q. **[681]** O.K.? C'est les documents que votre avocat

18 nous a fournis suite à la demande.

19 R. Très bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 59P-640.

22

23 59P-640 En liasse, factures et preuves de paiement

24 pour les deux voyages sur le Touch.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Alors, tous les documents en liasse, s'il vous
3 plaît.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), en
6 liasse.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Oui, tout ce qui se situe à l'onglet dont on vient
9 de parler.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Qui était?

12 Me SONIA LeBEL :

13 Je vais vous le redonner.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, s'il vous plaît, madame.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Oui, donnez-moi deux petites secondes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 L'onglet trente-et-un (31).

20 Me SONIA LeBEL :

21 Onglet trente-et-un (31), oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Vous m'avez pris de vitesse. Et là, je vous amène à

1 l'onglet trente (30), s'il vous plaît. Alors, est-
2 ce que vous reconnaissez la lettre, monsieur, on a
3 pris la peine de caviarder certaines informations
4 nominatives, je pense que c'est l'adresse à
5 laquelle vous l'avez adressée, est-ce que vous
6 reconnaissez la lettre? Je vais vous laisser en
7 prendre connaissance quelques instants, rapidement.
8 Ça va? Je vais peut-être vous amener à la fin du
9 paragraphe précédent, l'avant-dernier paragraphe,
10 monsieur Zampino. Donc, vous reconnaissez la
11 lettre, juste pour que je sois certaine?

12 R. Oui.

13 Q. **[682]** C'est la bonne?

14 R. Oui.

15 Q. **[683]** Merci. Alors, à la fin du paragraphe,
16 l'avant-dernier paragraphe, vous marquez, donc,
17 vous écrivez: « J'en conserve les factures et les
18 chèques datés et encaissés au moment de ces
19 séjours, lesquels pourront vous être produits le
20 cas échéant.»

21 R. Exactement.

22 Q. **[684]** Donc, vous vous souvenez d'avoir offert, à ce
23 moment-là, au maire, la preuve de votre, de vos
24 paiements de séjour?

25 R. Oui.

1 Q. [685] O.K. Ma question est la suivante, pourquoi
2 lorsque le maire vous les a demandés, vous avez
3 refusé de lui, de les lui procurés?

4 R. Là, il faut que je me mette dans le contexte de
5 cette tempête médiatique de deux mille neuf (2009),
6 je crois que le cabinet du maire m'avait demandé
7 ces informations et, ah oui, là, je me rappelle,
8 moi, ce que j'avais dit au chef de cabinet du
9 maire, c'est que si le maire, si le maire voulait
10 voir les, dans le fond, les pièces justificatives,
11 que j'étais prêt à lui montrer et ce que j'avais
12 compris, ce que j'avais compris, c'est que le maire
13 avait l'intention de rendre ces informations
14 publiques, qu'il avait promis aux médias que
15 monsieur Zampino m'offrait de, que je lui offrais
16 de lui donner ces informations et qu'au moment où
17 il allait les, les remettre, les recevoir, c'est-à-
18 dire, qu'il allait les rendre publiques, alors
19 c'était ça ma difficulté.

20 Alors j'ai considéré que ça devenait une
21 inquisition, alors c'est une chose de dire au maire
22 de Montréal: « Voici ce qui s'est passé. Voici, je
23 suis prêt à vous montrer que j'ai payé pour mes
24 séjours, je suis prêt à vous montrer les pièces
25 justificatives, mais de là à les rendre sur la

1 place publique », pour moi, c'était devenu une
2 inquisition, alors de...

3 Q. **[686]** Mais à partir du moment où monsieur Zampino,
4 dans une lettre adressée au maire et dans une
5 lettre ouverte aux médias, vous admettez
6 publiquement vos deux séjours sur ces voyages-là,
7 quel était le problème de rendre ces factures
8 publiques? Au contraire, vous venez de justifier,
9 vous avez payé votre voyage. Alors, c'est quoi le
10 problème de rendre ces factures-là publiques?

11 R. Premièrement, je n'étais plus une personne
12 publique.

13 Q. **[687]** Mais, vous l'étiez au moment des voyages,
14 Monsieur Zampino.

15 R. Je l'étais au moment des voyages, j'en conviens.
16 Moi, j'ai juste voulu exposer au maire exactement
17 ce que j'avais dans la lettre. Il y avait beaucoup
18 qui s'était dit dans les médias concernant ces
19 factures. J'ai considéré que c'était devenu une
20 inquisition. Il y avait beaucoup d'articles dans
21 les journaux qui traitaient du fait que, un peu
22 comme on fait ici aujourd'hui « bien, vous savez,
23 monsieur Zampino qu'un séjour sur le bateau à huit
24 personnes, c'est soixante mille (60 000 \$) ou
25 soixante-dix mille (70 000 \$) ».

1 Q. **[688]** Donc, vous aviez des craintes que dans les
2 médias on remette en question le montant de votre
3 quote-part.

4 R. Ce n'est pas ça là. Ce n'est pas ça.

5 Q. **[689]** Non!

6 R. Je voulais tout simplement pas que ça devenait
7 encore plus le cirque médiatique que c'était
8 devenu. Moi, je me suis engagé auprès du maire, si
9 le maire voulait voir ces factures, c'était la
10 position que je lui... que je lui ai offerte. Dans
11 la mesure où le maire a dit qu'il allait rendre
12 publiques ces informations, moi, je me suis dit
13 « ces informations sont disponibles, un jour si
14 j'ai à les rendre publiques, je vais les rendre
15 publiques » comme je les rends publiques
16 aujourd'hui. Je ne voulais pas me soumettre à cette
17 inquisition et ça a été ma décision.

18 Q. **[690]** Mais, Monsieur Zampino, vous avez quand même
19 fait l'objet à ce moment-là d'un tollé médiatique.
20 Tout le monde a mis en doute même l'existence de
21 ces factures-là. Vous avez annoncé dans une lettre
22 au maire que vous aviez payé votre voyage. Vous
23 avez annoncé dans une lettre ouverte que vous le
24 regrettiez, bon, il y a eu plusieurs façons de le
25 dire, mais que vous regrettiez, que vous remettiez

1 même en question la justesse de cette décision à
2 l'époque. Et malgré tout ça, vous avez refusé de
3 fournir vos factures. Ça aurait mis fin au battage
4 au niveau du paiement là. Alors, j'avoue que je
5 comprends mal votre... à part le fait que vous ne
6 vouliez pas partir un autre tollé sur le prix et un
7 autre débat sur le prix et remettre en question. Je
8 ne comprends pas pourquoi vous avez refusé de
9 remettre les factures. Il y a eu quand même un
10 débat là.

11 R. Ça, c'est votre opinion que vous pensez que ça
12 aurait mis fin au battage. Je savais très bien,
13 puis je pense que vous connaissez comme moi, que
14 les factures, c'est une chose. Une fois qu'on
15 produit les factures, là on commence une autre
16 inquisition puis un autre... dans le fond, tout un
17 autre débat médiatique sur la valeur, la valeur
18 dans le fond de ce séjour et le fait qu'il a payé
19 tel montant puis il aurait fallu payer tel montant.

20 J'ai pris une décision qui est une décision
21 personnelle que je continue à dire aujourd'hui que,
22 dans les circonstances, c'était... c'était la
23 meilleure décision. Elles sont publiées
24 aujourd'hui, je pense que... je pense qu'on est en
25 deux mille treize (2013), on est, quoi, deux... six

1 ans ou sept ans après les événements. Je suis
2 content qu'aujourd'hui qu'on peut au moins dire que
3 monsieur Zampino... que j'ai, que je n'ai pas menti
4 quand j'avais dit que j'avais effectué des
5 paiements.

6 Ceci étant dit, ceci étant dit, aujourd'hui
7 on peut faire toutes les analyses qu'on veut pour
8 dire qu'il a payé seulement tel montant puis ça
9 vaut tel montant. Bien, ils le feront, ils le
10 feront. Mais, quand j'ai dit ça au maire, si j'ai
11 dit ça au maire dans une lettre, c'est parce que
12 j'avais des factures, j'avais des chèques et
13 j'avais des paiements qui ont été faits à monsieur
14 Accurso.

15 (16:25:16)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[691]** Monsieur Zampino, il y a une phrase que je ne
18 comprends pas dans ce que vous avez écrit :

19 J'ai d'ailleurs exigé d'être facturé
20 pour ces frais considérant
21 l'importance d'établir la limite entre
22 une connaissance et une relation
23 d'affaires.

24 Qu'est-ce que ça veut dire cette phrase que vous
25 écriviez?

1 R. Bien, c'est... dans le fond, c'est la phrase qui...
2 qui vient tout dire ce que j'avais mentionné tantôt
3 là. Pour moi, c'était... c'était la réflexion que
4 j'avais faite et l'erreur que j'ai faite,
5 d'ailleurs je l'ai écrite là de cette façon, c'est
6 que j'aurais dû pousser ma réflexion plus loin,
7 plus loin en disant qu'il aurait fallu que je
8 n'accepte pas d'aller sur ça.

9 Alors, moi, je pensais qu'en payant ce
10 montant, en payant ce montant de cinq mille dollars
11 (5 000 \$) qui m'a été facturé, que ça aura aidé,
12 aidé d'une certaine façon à établir cette limite
13 entre une amitié puis une relation... une relation
14 d'affaires.

15 Q. **[692]** Bien, vous parlez de connaissance. Dans le
16 paragraphe suivant, vous dites que, d'autre part,
17 vous tenez à mentionner que vous connaissez
18 monsieur Accurso depuis plus de vingt-cinq (25)
19 ans. Donc, monsieur Accurso, c'était beaucoup plus
20 qu'une connaissance et beaucoup plus qu'une
21 relation d'affaires.

22 R. Oui.

23 Q. **[693]** Alors, c'est pour ça que je ne comprends pas.
24 Lorsque vous dites qu'il était... que vous
25 considérez important d'établir la limite entre une

1 connaissance et une relation d'affaires.

2 R. Oui.

3 Q. **[694]** Je ne saisis pas le sens de cette phrase-là.

4 R. Oui, la relation d'affaires étant le fait que c'est

5 quelqu'un qui transige avec... avec la Ville de

6 Montréal, de là la notion de relation d'affaires.

7 Et connaissance est le fait que c'est un ami,

8 bien... Écoutez là, il y a des gens qui m'ont aidé

9 à écrire cette lettre là. Je ne peux pas faire la

10 distinction dans...

11 Q. **[695]** Mais, la lettre est de vous.

12 R. Oui, elle est signée de moi là, c'est ça. Elle est

13 signée.

14 Q. **[696]** Mais, vous l'avez endossée et vous...

15 R. Je l'ai endossée, mais, Madame la Présidente, là

16 bon, là vous me demandez d'aller dans chaque mot là

17 pour les soupeser là. Je pense que le sens de la

18 lettre, elle parle d'elle-même. On la voit, on voit

19 exactement qu'est-ce que j'essayais de faire valoir

20 quand j'ai écrit ça au maire.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[697]** Je pense qu'on peut terminer sur ce sujet.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, à demain matin.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE,
sténographes officiels, certifions sous notre
serment d'office que les pages ci-dessus sont et
contiennent la transcription fidèle et exacte de
l'enregistrement numérique, le tout hors de notre
contrôle et au meilleur de la qualité dudit
enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle

JEAN LAROSE
Sténographe officiel